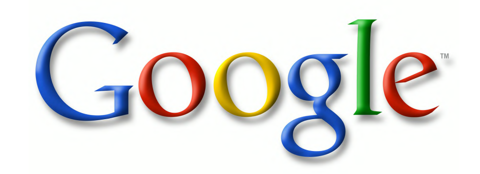
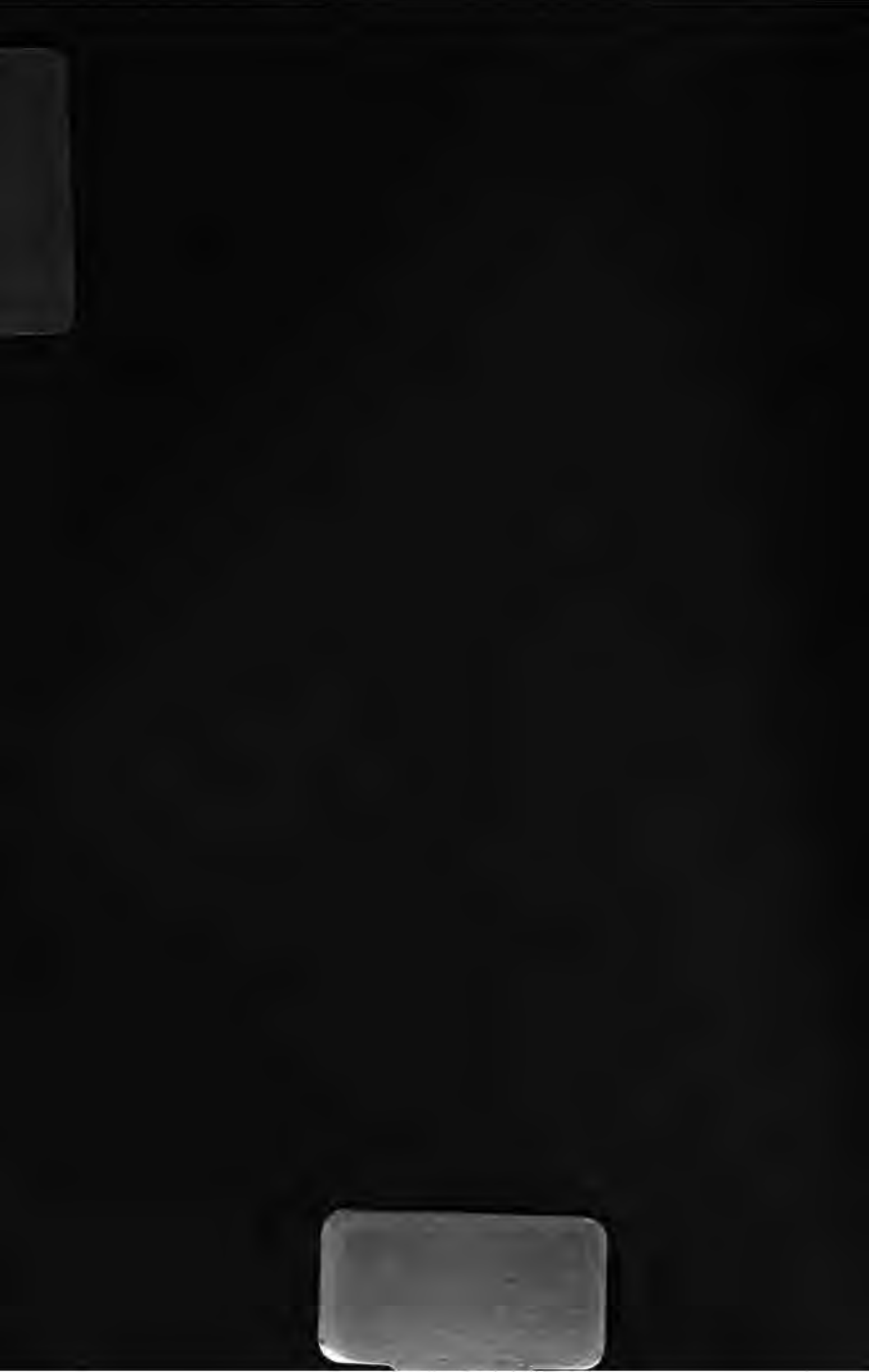
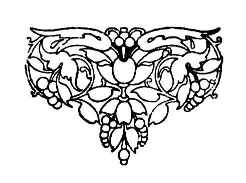




R. P. DOM J.-M. BESSE

BÉNÉDICTIN DE L'ABBAYE DE LIGUGÉ

LES Études ecclésiastiques D'APRÈS LA MÉTHODE DE MABILLON



Paris,
Bloud & Barral, Éditeurs,
4, rue Madame.

LES

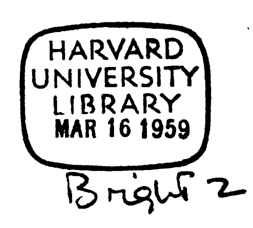
Études ecclésiastiques

D'APRÈS LA MÉTHODE DE MABILLON

R. P. Dom J.-M. BESSE
BÉNÉDICTIN DE L'ABBAYE DE LIGUGÉ

LES
Études ecclésiastiques
D'APRÈS
LA MÉTHODE DE MABILLON

PARIS
BLOUD & BARRAL, ÉDITEURS
4, RUE MADAME, 4
—
1900



IMPRIMI POTEST.

Fr. Josephus Bourigaud,
Abbas Sancti Martini de Locogiaco.

AVANT-PROPOS

Ce sont les idées qui, en les dirigeant, font les sociétés. Les institutions qui les régissent, le but vers lequel tendent leurs efforts, les passions qui les agitent, subissent, en règle générale, l'empire des idées qui circulent dans les intelligences de leurs membres. Les idées religieuses exercent incontestablement sur l'état moral des peuples l'influence la plus étendue et la plus profonde.

Or, l'idée ne naît pas spontanément au sein des multitudes. Si les institutions d'une société et les circonstances au milieu desquelles s'effectue son développement ne restent jamais étrangères au progrès de l'idée, elles ne sauraient lui donner naissance. Seule l'intelligence humaine est capable de la produire et de la semer dans d'autres intelligences, par la plume ou la parole, en utilisant pour cette diffusion les dispositions des individus, leur état social et les événements dont ils sont les témoins, les acteurs ou les victimes.

Les nations, les provinces et les paroisses ont donc les idées qu'un certain nombre d'individus leur donnent et au besoin leur imposent. L'homme exerce en cela une action considérable, soit pour le bien, soit pour le mal; il serait faux et dangereux de le nier. L'histoire,

du reste, rend un témoignage éclatant à ce rôle joué par certaines individualités puissantes.

Que voit-on au début des révolutions qui ont, à diverses époques, si profondément bouleversé le monde? Quelques hommes, parfois un seul a suffi, après avoir entrevu une idée, en harmonie avec l'état d'âme de leurs contemporains, l'ont mûrie; ils se la sont assimilée, incorporée pour ainsi dire. Bientôt elle a pris en eux une forme vivante; et elle est sortie de leurs mains ou de leurs lèvres avec une force irrésistible. C'est tout ce qu'il fallait pour remuer des foules et les lancer dans l'action. La prétendue Réforme et la Révolution française n'ont pas eu d'autre origine. Il en a été ainsi d'autres mouvements populaires dont la trace est moins profonde.

Les courants religieux qui ont entraîné les peuples vers l'idéal évangélique ont eu, eux aussi, pour force motrice la puissance de quelques grands semeurs d'idées. Aussi l'épanouissement de la vie chrétienne et de la sainteté dans les individus et dans les groupements sociaux suppose-t-il toujours au sein de l'Église la présence de docteurs, c'est-à-dire d'hommes qui savent enrichir leur intelligence des trésors de la vérité et revêtir cette même vérité d'une forme splendide, entraînante et actuelle, capable par conséquent de séduire et de dominer les esprits. Ces hommes rendent au Dieu de vérité le témoignage qui lui procure la gloire la plus grande; ils sont, en outre, l'honneur du genre humain et ses bienfaiteurs insignes.

On les a vus nombreux et actifs au IVe et au Ve

siècle, à l'époque de Charlemagne, durant le XIIIe siècle, pendant la renaissance chrétienne qui suivit le Concile de Trente. De nos jours, si les catholiques ont eu assez de vigueur pour affirmer leur foi religieuse et ses droits en face de la Révolution triomphante, si tant et tant d'œuvres saintes ont pu, au milieu de difficultés et au prix de sacrifices énormes, se multiplier en France et sur la face du monde chrétien, on le doit, après Dieu, surtout aux hommes d'intelligence et de cœur qui ont mis avec courage et talent leur plume et leur parole au service de l'Eglise. Grâce à eux la masse des croyants a repris confiance dans les énergies surnaturelles de la foi et dans son avenir; la fierté d'être chrétiens les a fait railler le scepticisme moqueur qui tournait en dérision leurs croyances et leurs pratiques; et leur apostolat moins timide a pu faire des conquêtes nombreuses et très utiles.

Le passé indique le chemin de l'avenir. Il faut à l'Eglise, pour triompher, de grands semeurs d'idées.

Les hommes capables de jouer ce rôle seraient impuissants, s'ils ne trouvaient pas à leurs côtés ou au-dessous d'eux des collaborateurs moins richement doués, qui sachent recueillir les idées forgées par eux, se les approprier, les développer au besoin, les remuer et enfin les répandre sur la foule, qu'il s'agit de conduire. Les grands hommes n'atteignent pas directement la masse. Ces intermédiaires, qu'ils réclament souvent à plusieurs degrés, ne remplissent point les vulgaires fonctions de canaux distributeurs; leur valeur

intellectuelle et morale est pour beaucoup dans les résultats obtenus.

Pour parler plus clairement, l'Eglise s'efforce, à cette heure, de rendre à la France la vie chrétienne, qu'on lui a fait perdre.

Les forces d'un gouvernement athée lui opposent un obstacle presque insurmontable. Plus dangereuse est encore l'opposition de l'athéisme intellectuel. La neutralité scolaire, l'impiété officielle et les attaques dirigées sur tant de points à la fois avec une habileté et une persévérance infatigable contre l'action du catholicisme ne sont que la réalisation, dans les institutions publiques et dans la vie nationale, des doctrines professées par quelques hommes ayant pour eux le prestige de la science et de la littérature, et passant aux yeux de leurs contemporains pour les arbitres de la vérité et les guides de la pensée. Ces pontifes infaillibles de l'athéisme ont à leurs ordres une armée d'apôtres qui acceptent sans examen leurs décisions dogmatiques et les infusent à une multitude de croyants aveugles.

Discréditer la religion comme une chose surannée, et mettre aux pieds de l'athéisme scientifique et de ses docteurs la confiance qu'on lui enlève, tel a été et tel sera longtemps le but de leurs efforts. Ils emploient, pour l'atteindre, une tactique très habile et souple dans les mouvements qu'elle impose. Tous ne disent pas la religion mauvaise en elle-même. Plusieurs, et ce seront les mieux écoutés désormais, reconnaissent franchement

son utilité dans le passé; ils la trouvent belle et digne d'intérêt; ils lui croient un certain avenir social. Le catholicisme leur semble, entre toutes les formes religieuses, mériter une vénération particulière; la France, déclarent-ils, ne peut cesser d'être catholique; les siècles lui en font une obligation. Quelques-uns ne craignent pas d'accepter certaines de ses pratiques rituelles et morales.

Mais font-ils un acte de foi? Croient-ils à l'origine divine de la religion chrétienne? Acceptent-ils le fait de la révélation et de la vie surnaturelle? Inclinent-ils leur intelligence et leur âme tout entière devant l'autorité de l'Eglise catholique, seule religion véritable? Avouent-ils qu'elle a seule droit à la croyance des individus et à la soumission des peuples? Ne la mettent-ils pas plutôt dans un Panthéon scientifique *où tous les cultes se donnent rendez-vous et dans lequel les adorateurs de toutes les divinités se délivrent les uns aux autres un témoignage de sincérité religieuse et prodiguent confusément à toutes ces croyances des égards sacrilèges et absurdes? Ne font-ils pas de l'acte de foi et de ses manifestations diverses un sentiment qui jaillit avec une spontanéité naturelle du cœur de l'individu et du milieu dans lequel se développe une société, sans que nul ait le droit de lui reconnaître une objectivité scientifique?*

Cet athéisme, plus ou moins déguisé, qui règne dans certaines hautes régions intellectuelles, coule par la littérature, la presse et les mille canaux de la vulgarisation sur tout le pays. Quelles peuvent être les

conséquences individuelles et sociales de cet état de l'esprit public ? Je n'ai pas à les dire ici ; elles sont trop évidentes.

Que faire en présence de cette situation ? Lutter ; tout le monde le déclare. Par le fait, il y a une lutte ardente et généreuse. L'action catholique se porte sur tous les points attaqués. Prêtres séculiers, religieux, religieuses, laïcs, rivalisent d'ardeur. Leur activité dans le domaine de la propagande et sur le terrain des œuvres charitables et sociales est digne d'éloges. Et cependant malgré la somme du travail et le courage des travailleurs, le succès ne répond guère à l'effort accompli.

Il en est qui se posent cette question : Devons-nous attendre la victoire d'une pareille activité ?

Loin de moi la pensée de nier l'importance de cette action et de ces œuvres. Je les crois nécessaires. Et que Dieu multiplie les ouvriers qui s'y consacrent.

Mais là n'est point le chemin de la victoire. Il faut autre chose pour rendre au catholicisme le prestige qui impose la confiance du cœur et de l'esprit.

C'est une action intellectuelle qui peut obtenir ce résultat, en assurant aux catholiques et surtout aux prêtres un ascendant qui finira toujours par concilier à leur ministère l'estime, d'où vient le succès. Mais pour cela une supériorité manifeste de caractère et d'intelligence leur est indispensable.

L'esprit de Dieu, qui fait les prêtres, ne leur communique point avec la grâce du sacerdoce cette supériorité.

Chacun la doit acquérir, en développant par le travail personnel les aptitudes qu'il a reçues d'en haut. Ce ne saurait être l'œuvre d'un jour. Cette supériorité est susceptible de progrès indéfini. L'homme ne la possède jamais complètement. Il la perd quand il cesse de la développer.

L'effort pour l'atteindre commence avec l'éducation elle-même. Il se continue durant les humanités et pendant les années de séminaire. Bien naïf serait le jeune prêtre qui croirait tenir le but, en quittant cet asile de la piété et du travail. C'est, au contraire, le moment pour lui de se livrer à des études personnelles, et d'acquérir un développement intellectuel où l'expérience doit avoir une part prépondérante.

Au sujet des séminaires petits et grands, je me borne à cette réflexion : Les élèves en sortent ce que les maîtres les ont faits ; et ceux-ci les forment plus ou moins à leur image et ressemblance. Leur temps a été bien employé, s'ils ont préparé des travailleurs bien outillés.

Mais comment travailler à la sortie du séminaire ? Telle est la question qui se pose à l'esprit d'un grand nombre.

Beaucoup semblent animés de dispositions excellentes ; ils ont de l'intelligence et de la volonté. Et cependant, combien peu persévèrent et arrivent !

A quoi tient cet insuccès ?

Les uns, séduits par une certaine facilité, poussés par l'empressement naturel, sollicités par les apôtres de l'action à outrance, et illusionnés par les bonnes

œuvres immédiates et pressantes qu'ils entreprennent, se jettent trop tôt dans le courant d'une activité fébrile qui les entraîne. C'est, du reste, la maladie de notre temps.

Comme leur acquit est faible et que l'expérience leur manque, ils s'abandonnent vite à la présomption. On les voit épuiser sans compter leurs forces intellectuelles; et bientôt leur action n'est plus que de l'agitation stérile. Ils avaient cependant donné de belles et légitimes espérances. Qu'ils auraient mieux fait de modérer leur zèle et d'enlever chaque jour quelques bonnes heures aux entraînements de leur activité pour continuer dans le calme leurs études et travailler ainsi à leur développement sacerdotal! C'eût été la préparation solide d'un avenir fécond. On a tout compromis en leur demandant des fruits avant la maturité. Si la conscience de ces imprudents est sans inquiétude, il n'en faut pas moins déplorer la conséquence funeste d'une pareille légèreté d'esprit : l'Eglise manque de prêtres de valeur, à une époque où leur présence lui rendrait tant de services.

D'autres, il est vrai, se ménagent des loisirs. Les sciences naturelles, la littérature et les diverses branches du savoir humain sollicitent leurs intelligences. Il n'y a pas à se plaindre, si des aptitudes bien tranchées et un travail persévérant leur ménagent des succès qui, en augmentant leur prestige aux yeux des hommes, deviennent un profit pour la cause religieuse. Ces connaissances sont indispensables aux membres du clergé voués à l'enseignement dans les collèges et

les séminaires. Naturaliste distingué, orientaliste éminent, philologue de valeur, le prêtre peut, tout en servant la science, travailler efficacement pour la religion, surtout quand sa spécialité ne lui a pas fait négliger l'étude de la théologie.

Mais, il faut le reconnaître, les hommes capables d'obtenir ces résultats sont rares parmi les membres du clergé. C'est chose bien naturelle. Le prêtre n'a pas reçu de Notre-Seigneur la mission d'enseigner au monde les sciences humaines. Il est, par état, ministre de la religion, et c'est la science de la religion qu'il est tenu de communiquer aux croyants et à ceux qui désirent croire. Les individus et les sociétés ont, de nos jours plus qu'à aucune autre époque, besoin de cette connaissance qui leur indiquerait un remède efficace aux maux dont ils souffrent. Seul le prêtre peut la leur donner.

L'objet de cette science ne renferme pas seulement les dogmes que l'Eglise impose à la foi de ses enfants et les préceptes qu'elle leur intime ; il comprend l'Eglise elle-même, son organisme, ses institutions, ses sacrements, sa vie tout entière dans le présent et dans le passé, les services qu'elle a rendus jadis, ceux qu'elle rend ou qu'elle rendrait, si on lui laissait toute sa liberté d'action. Cette science mérite bien le nom de science ecclésiastique qui lui est donné.

Elle offre à l'activité intellectuelle un champ vaste et fécond. Sa culture, pour être fructueuse, demande chez celui qui l'entreprend une droiture de jugement et une sincérité d'âme parfaite. Il lui faut, en outre,

une méthode scientifique rigoureuse dans ses procédés ; c'est le seul moyen d'obtenir des résultats précis et indiscutables. Mieux vaut chercher la formation et le développement de l'intelligence par la connaissance, l'acquisition et l'assimilation de la vérité, qu'emmagasiner pêle-mêle dans sa mémoire des faits, des noms et des idées. Ce développement des facultés intellectuelles est le but le plus élevé que l'homme d'étude puisse se proposer.

La science ecclésiastique lui procure ce bien de la manière la plus satisfaisante. Elle christianise l'âme dans ses pensées et dans ses sentiments. C'est à ce point de vue que le prêtre doit toujours se placer. Il est plus sûr que la poursuite d'une fin immédiate, telle que la préparation d'une série de prédications ou d'un livre. Entre autres avantages, il a celui d'ouvrir devant l'esprit l'horizon le plus étendu.

L'homme qui marche dans cette direction finit par acquérir une science sérieuse et personnelle. Il aime ce qu'il apprend, et il en vit ; c'est ce qui fait sa force. Et cette force le suit dans toutes les œuvres qu'il entreprend. A la ville ou à la campagne, à la tête d'une classe, d'une paroisse, d'une œuvre ou d'une communauté, dans un livre ou du haut de la chaire, il conserve toujours l'autorité que lui confère son acquit ; de là une vie et une personnalité qui en imposent aux esprits cultivés, aux âmes les plus simples, et aux enfants eux-mêmes. Les adversaires de la religion ne peuvent refuser leur hommage à cette grandeur morale. Pour peu que ce prêtre possède l'initiative qui fait les

hommes d'action, son inffluence est considérable, elle s'étend sur un vaste rayon. Il est un semeur d'idées; et sa semence tombe en terre fertile.

S'il s'applique à suivre l'Eglise dans toutes les phases de sa vie, et à considérer la fidélité et la souplesse qui lui permettent, tout en restant semblable à elle-même, de s'adapter merveilleusement aux exigences des siècles et des pays, il finit par se modeler sur ce type. Le respect pour la doctrine et les institutions traditionnelles, que cette étude lui inspire, ne l'empêche jamais de donner toute l'actualité désirable aux œuvres dont il se sert pour atteindre ses contemporains.

Peu d'hommes sont, je l'avoue, capables de cultiver toutes les branches de la science ecclésiastique. Que chacun travaille en raison de ses aptitudes et de ses loisirs la partie qui lui convient le mieux. Celui qui sait utiliser toutes ses forces et les instants que lui laissent ses occupations ordinaires, afin de poursuivre avec méthode et persévérance un but intellectuel, arrive promptement à des résultats dont il est lui-même surpris. Mais un guide lui est nécessaire. Au défaut d'un maître vivant qui puisse lui tracer une direction sûre et lui donner des conseils et des indications pratiques toutes les fois que le besoin s'en fait sentir, qu'il choisisse un ouvrage recommandé par le nom de son auteur et par l'estime dont il jouit dans les milieux éclairés.

Dans sa Lettre encyclique aux Archevêques, Evêques et au Clergé de France, *du 8 septembre 1899, Léon XIII recommande avec instance la fidélité « aux*

méthodes traditionnelles des siècles passés, qui ont formé les hommes éminents dont l'Eglise de France est fière, à si juste titre ». Parmi ces gloires françaises, le Souverain Pontife nomme Mabillon. Cet illustre Bénédictin a eu l'occasion d'exposer lui-même sa méthode, dans son Traité des Etudes monastiques[1]. *Cet ouvrage fut accueilli en France et à l'étranger avec une légitime reconnaissance. Les Bénédictins, cela va sans dire, témoignèrent à l'auteur l'estime qu'ils faisaient de son livre en mettant les premiers ses conseils en pratique.*

Le savant cardinal bénédictin, d'Aguirre, qui avait longtemps enseigné la théologie à Salamanque, comprit, à la lecture du chapitre que Mabillon consacre à la théologie scolastique, l'illusion dans laquelle tombent les théologiens qui croient servir la science en abordant une foule de questions inutiles. « Il m'est arrivé à moi-même, écrivit-il à son docte confrère, je l'avoue à ma grande honte, de suivre ce courant, qui entraîne beaucoup d'hommes religieux et qui pénètre jusque dans les monastères. J'ai beaucoup dicté, beaucoup écrit, beaucoup imprimé; bien que j'aie supprimé une foule de choses, il en reste néanmoins peu de vraiment utiles. Tout ce que je publierai désormais ne méritera plus ce reproche. Et si j'ai à rééditer quelques-uns de mes ouvrages, je les débarrasserai de toutes ces bagatelles dans la mesure du possible[2]. »

1. *In-8°, 478. Paris, Robustel, 1691.*
2. *Lettre à Mabillon,* Œuvres posthumes de Mabillon, *t. I, 399.*

Les ecclésiastiques et les laïcs ne montrèrent pas moins de satisfaction. Le traité de Mabillon avait pour eux un véritable intérêt, puisque, dans sa pensée, les études des moines peuvent et doivent être les mêmes que celles des prêtres séculiers. Par le fait, le plan qu'il propose embrasse tout l'ensemble des Etudes ecclésiastiques.

La méthode préconisée par Mabillon est le fruit de son expérience personnelle; elle garde cette note de bon sens remarquable qui caractérise son auteur. On pouvait avec raison la prendre comme émanant de la Congrégation de Saint-Maur elle-même. Or les travaux de ses membres lui avaient acquis, en France et à l'étranger, un renom de science qui a depuis rejailli sur l'Ordre Bénédictin tout entier. Leurs savantes publications pouvaient aisément passer pour le fruit de cette méthode.

Les volumes parus de la collection des Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti, *les* Vetera Analecta, *ses trois livres* De Liturgia gallicana, *l'édition des* Œuvres de saint Bernard *et surtout son traité de* Diplomatique *faisaient de Mabillon l'un des savants les plus estimés de France. Une méthode d'études ecclésiastiques, proposée par lui et venant de la Congrégation de Saint-Maur, se recommandait donc assez par elle-même. Elle conserve, après deux siècles remplis par des travaux de toute sorte, son actualité. Il a suffi de supprimer la partie de son travail, où l'auteur défendait contre l'abbé de la Trappe la légitimité de l'étude chez les moines, pour avoir dans toute sa pureté cette*

méthode. J'ai dû me préoccuper de la mettre au courant et de la présenter sous une forme qui la mît à la portée du plus grand nombre de travailleurs possible.

Quelques-uns me reprocheront, sans doute, de n'avoir pas donné le livre de Mabillon tel qu'il est sorti de sa plume. Je leur demande si, par ce moyen, j'aurais atteint mon but. Le procédé que j'ai adopté s'imposait du moment que je voulais offrir aux prêtres une méthode pratique du travail. D'autres pourront entreprendre une réédition du Traité des Etudes monastiques, *enrichie de nombreuses additions et de commentaires; cette publication, dont je serai le premier à me réjouir, s'adressera à un public différent.*

Mon seul désir est de faire une œuvre utile à tous mes frères dans le sacerdoce qui ambitionnent le noble et consolant labeur de l'apostolat par les idées. Je suis heureux de les mettre à l'école de Mabillon; il les guidera dans l'application aux études ecclésiastiques de cette méthode historique, si goûtée de nos contemporains, et à laquelle l'avenir réserve pour la défense du catholicisme, de ses croyances et de ses institutions un rôle de plus en plus prépondérant[1].

Abbaye de Ligugé, en la fête de saint Pierre, 29 juin 1900.

1. Ceux qui voudraient connaître les circonstances dans lesquelles parut le travail de Mabillon liront avec profit la Querelle de Mabillon et de l'abbé de Rancé, *par M. le chan. Henri Didio, in-12,* XVII-*464, Lille, Bergès, 1892.*

LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES

d'après la Méthode de Mabillon

CHAPITRE I

L'étude de la Bible

I

La Bible renferme la parole de Dieu, c'est-à-dire la formule de sa pensée et l'expression de sa volonté. Elle propose au chrétien une règle pour son intelligence et une loi pour sa conduite. Les livres dont elle se compose sont comme autant de degrés par lesquels l'âme s'élève jusqu'au ciel. L'assiduité religieuse qu'on met à les lire et à les étudier, d'après les enseignements des Pères et les exemples des saints, est un moyen très efficace de travailler à sa sanctification personnelle.

Les hommes à qui le Seigneur confie la mission déli-

cate de conduire leurs frères ont plus que d'autres bosoin de savoir les divines Ecritures ; car elles leur montrent comment ils peuvent remplir dignement le rôle du pasteur et instruire de leurs obligations les fidèles placés sous leur autorité.

Mais, pour porter tous les fruits que l'on en peut attendre, la lecture et l'étude des Livres sacrés doivent se faire avec certaines dispositions d'esprit et de cœur. Elles sont, au jugement de Mabillon, très nettement exprimées par le pieux auteur de l'*Imitation*. La première consiste à se bien pénétrer de l'esprit qui a dicté les saintes Ecritures, c'est-à-dire à se conformer, autant que faire se peut, aux intentions qu'a eues Dieu en les inspirant. Or le Seigneur, quand il s'est exprimé par l'organe des prophètes et des apôtres, n'a eu qu'un désir : se manifester lui-même aux hommes, en leur déclarant sa vérité et en leur signalant les moyens infaillibles de la chercher et de la trouver. Le chrétien doit donc chercher avant tout dans la lecture de la Bible à connaître Dieu et les mystères de la foi, à se connaître lui-même et à connaître les moyens d'aller à Dieu, et de faire un bon usage des créatures. En d'autres termes, il faut y rechercher uniquement la charité divine et la justice surnaturelle, qui consiste dans la pratique de la charité et des autres vertus chrétiennes.

Celui qui est guidé par ce sentiment n'a rien à craindre ; il peut en toute sécurité s'abandonner à la recherche des vérités même purement spéculatives ou historiques renfermées dans la Bible, tandis que l'homme exclusivement préoccupé par la pensée de satisfaire une curiosité naturelle, sans le moindre souci de s'en faire l'application, ne trouvera aucun profit dans la connaissance des vérités

morales qu'elle contient; cette science peut même lui faire courir des dangers. On ne saurait donc trop insister sur ce but surnaturel.

Le plaisir qu'on prend à l'étude de la Bible n'est pas toujours une preuve certaine du profit qu'on en retire. Car souvent l'homme préfère ce qui lui plaît à ce qui le guérit. La beauté et l'éclat de la vérité peuvent séduire l'intelligence, sans que le cœur songe à la faire passer dans la pratique de la vie. Bien qu'elle soit nécessaire au salut, ce n'est pas cependant la connaissance de la vérité surnaturelle qui sauvera le chrétien. L'amour de la vérité est lui-même insuffisant, s'il n'aboutit à l'obéissance.

C'est dans cet esprit que les Pères de l'Eglise ont étudié et commenté les divines Ecritures. Le désir de trouver partout un sujet d'édification et une lumière pour la direction de la vie les portait à s'élever du sens littéral des faits historiques au sens spirituel, qui est souvent plus riche en applications pratiques.

Pour le prêtre qui suit leurs exemples — et il ne saurait choisir de guides plus sûrs, — la Bible est une source inépuisable de sagesse et de doctrine.

Voilà nettement exposé le premier sentiment auquel doit obéir celui qui aborde l'étude des Livres saints. Mais il faut le suivre avec un cœur pur, une humilité sincère et une grande simplicité, en évitant de s'abandonner jamais aux sollicitations de la curiosité et de l'empressement, qui pourraient soustraire l'âme à l'action de la grâce.

La pureté du cœur dispose l'intelligence à mieux comprendre les saintes Ecritures; car la vérité divine, comme Dieu lui-même, ne se révèle qu'aux hommes dont le cœur est pur. On acquiert cette pureté par la mortifica-

tion des sens et par la pratique intégrale de la loi de Dieu.

La parole du Seigneur ne peut se présenter toujours avec la même clarté. Il n'y a pas à s'étonner de l'obscurité qui enveloppe les mystères de la foi et des difficultés que l'intelligence trouve à les comprendre. Il faut alors, à l'exemple des saints, demander à Dieu, par une fervente oraison, le secours de sa lumière.

Mabillon insiste beaucoup, après l'auteur de l'*Imitation*, sur la pratique de l'humilité, parce que le Seigneur révèle ses secrets aux humbles ; de la simplicité, parce qu'il faut savoir se contenter de la lumière que Dieu donne à chacun ; et enfin sur l'esprit de foi, parce que la parole de Dieu mérite toujours le respect de la créature, même quand elle ne la comprend pas.

Bien que Dieu ait inspiré la Bible tout entière, il n'a pas jugé bon de répandre sa vérité partout avec la même abondance. Les vérités spéculatives et morales, dont la connaissance est plus particulièrement utile aux âmes, se trouvent d'abord dans les saints Evangiles. Cassiodore[1] recommande ensuite les Épîtres, les Actes des Apôtres, les Psaumes et les Prophètes. L'intelligence des saintes Ecritures dépend, en effet, de la science qu'on a de ces livres. Les Psaumes méritent une attention spéciale, car ils sont le résumé poétique de la Bible.

La préférence donnée à certains livres n'est pas une raison de négliger les autres ; tous offrent à l'esprit et au cœur une nourriture choisie. Qu'y a-t-il, en effet, de plus instructif et de plus édifiant que les récits de la Genèse

1. Cassiodore, *De institutione divinarum litterarum, præfatio.* P. L., 70, 1102.

sur l'origine du monde, la création de l'homme, les conséquences de sa faute, le déluge et la vie d'Abraham? On peut dire la même chose de tous les livres historiques. Tout y est saint, tout y est grand, tout y est utile, pour quiconque les étudie avec les dispositions énumérées plus haut.

II

Celui qui lit les saintes Ecritures doit tout d'abord se tenir en garde contre la tendance, assez commune parmi les prédicateurs, de les interpréter suivant les besoins du moment, sans tenir le moindre compte du sens véritable, tel qu'il résulte d'un sérieux examen du texte. Personne n'a le droit de substituer à la pensée divine les fantaisies de son imagination. Chercher le sens véritable des Livres saints, tel est le but que doit poursuivre quiconque les veut étudier. Inutile d'insister sur les services qu'il peut attendre de la connaissance sérieuse des langues grecque et hébraïque, qui lui permettra de les lire sans le secours d'une traduction. On s'exposerait à de graves méprises en abordant cette lecture avant de s'être formé une idée exacte de l'autorité de la Bible; ce qui suppose la connaissance de la doctrine de l'Eglise sur la nature et l'étendue de l'inspiration et sur la canonicité des Livres saints. Le lecteur aura grand avantage à se mettre tout d'abord au courant de l'ensemble des faits et des vérités contenue dans les divines Ecritures. C'est une introduction indispensable.

Le moment est venu, après cette préparation, d'aborder l'étude du Nouveau Testament. Il est juste de commencer par là, puisque l'Ancien Testament tout entier trouve

dans les livres du Nouveau sa fin et sa raison d'être. On doit tout d'abord le lire en entier, suivant l'ordre de la Bible, avec l'aide d'un commentaire précis et fidèle, qui donne la solution des principales difficultés inévitables dans une première lecture.

Une fois ce premier travail terminé, il faut revenir sur ses pas et borner son attention aux quatre Evangiles, qui doivent être lus et relus suivant la même méthode. Celui qui s'est ainsi préparé est à même d'entreprendre une étude personnelle de la vie et des enseignements de Notre-Seigneur, tels que les Evangélistes nous les ont conservés. Il est bon d'utiliser pour ce travail quelque vie de Notre-Seigneur et quelques-uns des commentaires les plus estimés.

Les Épîtres de saint Paul, les Actes des Apôtres, les Épîtres canoniques et l'Apocalypse donnent avec autorité un développement très utile à des vérités que les Évangiles exposent plus simplement. Leur étude est donc le complément nécessaire de la vie de Jésus-Christ. Mais nul n'ignore les difficultés qu'elle présente. Il faut, pour les résoudre, de fréquentes lectures et une méditation approfondie du texte inspiré. Ce travail personnel, aussi consciencieux qu'on le suppose, ne saurait dispenser de recourir aux explications fournies par les commentateurs et de lire, sur les origines du christianisme et sur les circonstances au milieu desquelles les apôtres ont parlé ou écrit, des ouvrages qui mettent au courant des résultats acquis à la science.

Il est bon de lire en même temps les Livres sapientiaux, qui donnent « des règles excellentes pour toutes sortes d'estat et de condition, et pour toutes les différentes situations dans lesquelles on peut se trouver ». Un commen-

taire en facilitera l'intelligence. Le prêtre a surtout besoin d'étudier les Psaumes, que l'Eglise met à chaque instant sur ses lèvres dans la liturgie, et de bien se rendre compte des pensées qui motivent leur emploi. La lecture des Prophètes et celle des Livres des Rois peuvent être faites simultanément.

L'étude du Pentateuque et des Livres historiques demande une préparation spéciale. On peut toutefois lire le texte avec le secours d'un commentaire, tout en acquérant les connaissances que son intelligence réclame. La théologie, qui s'occupe de l'économie de la Rédemption, donne, sur la chute de l'homme, sa dégradation, la nécessité d'un Rédempteur, les promesses faites par Dieu aux patriarches, les prophéties et leur accomplissement dans la personne de Jésus-Christ, des notions qui facilitent beaucoup l'intelligence des livres dont se compose l'Ancien Testament. Il est utile de connaître ce qui s'est dit de sérieux au sujet des origines du monde et de l'homme.

Il est impossible de faire une étude approfondie de la Bible sans être au courant de la chronologie biblique, de la topographie, de la philologie et de l'archéologie sacrées. Ceux qui n'ont pas le temps de se familiariser avec ces sciences auxiliaires de la Bible doivent avoir sous la main une bonne histoire du peuple d'Israël et des peuples d'Orient, un dictionnaire de la Bible et une revue qui les tienne au courant du progrès des études bibliques. Les travaux publiés par les rationalistes et même par les hérétiques ne peuvent pas être l'objet d'un dédain général; quelques-uns sont d'une incontestable utilité. Ce conseil donné par Mabillon est aujourd'hui plus sage que jamais. « On ne doit pas, disait-il, trouver mauvais que je renvoye

quelquefois à des protestants, après que saint Augustin nous a proposé les Règles de Tichonius, qui estoit donatiste, pour nous faciliter l'explication de la sainte Ecriture. »

La critique a fait naître, au sujet des saints Livres, des difficultés nombreuses, qu'il n'est pas permis d'ignorer. Les théologiens et les exégètes catholiques ont proposé des solutions souvent très satisfaisantes. Ce qui reste obscur ne doit causer aucun trouble. La science vient tôt ou tard s'incliner devant la foi. Cette expérience s'est renouvelée trop souvent depuis un siècle pour qu'il y ait à se préoccuper de l'avenir.

Dans ces études, il faut avant tout s'attacher au sens littéral, comme au fondement de la religion et de la véritable piété.

Bien que les commentaires signalés par Mabillon aient perdu aujourd'hui leur valeur et leur intérêt il est bon de rapporter ici son jugement sur quelques-uns des plus connus. Vatable, déclare-t-il, est succinct et excellent; Menochius, qui est fort court, n'est pas mauvais; Denis le Chartreux n'est pas à négliger; le cardinal Cajétan est assez estimé pour l'étude du sens littéral; Cornelius a Lapide est bon, malgré ses longueurs. Il n'a rien pu dire de Dom Calmet, qui a renouvelé, au XVIII[e] siècle, les études bibliques et exercé par ses écrits une influence si durable.

Mais, quelles que soient l'importance et l'utilité des sciences auxiliaires de la Bible et de ses commentaires, il faut bien se garder de leur faire la part si large que l'étude du texte inspiré lui-même en soit à peu près complètement négligée. Après avoir acquis tout ce qui est nécessaire pour comprendre le sens littéral, il n'y a plus qu'à faire de la sainte Ecriture un étude personnelle, à la

lire, à la relire, et surtout à la méditer avec les dispositions indiquées plus haut. C'est le meilleur moyen de se former un commentaire à soi. Ce qui tout d'abord paraît obscur s'éclaire peu à peu; un passage en explique un autre. La Bible porte en elle-même son explication pour qui sait la lire et la comprendre.

III

Comment utiliser la connaissance de la Bible acquise par ce moyen? ou, si l'on préfère, quelle méthode suivre pour prendre utilement des notes au cours de ses études bibliques? Telle est la question qui se présente naturellement à l'esprit. L'auteur du *Traité des Études monastiques* la résout avec la sagesse et la compétence d'un maître expérimenté. Les Pères de l'Église sont ses guides.

Saint Basile, dans ses *Moralia,* suit une méthode facile et pratique; elle est à la portée de tout le monde. Il groupe avec ordre sous un certain nombre d'idées mères les textes d'Écriture sainte qui lui semblent les plus propres à tracer aux chrétiens une ligne de conduite. Ce recueil suffirait avec le secours de la grâce divine pour abolir toutes les mauvaises habitudes, fruits de l'amour-propre, et pour rejeter une foule d'opinions erronées, accréditées par l'ignorance. C'est du moins le sentiment de l'évêque de Césarée. Chacun peut, en s'inspirant de ses goûts et de ses besoins personnels, former pour son usage un recueil semblable. Il est peu de points de la morale, privée ou publique, qui ne puissent être singulièrement éclairés par quelques passages de l'Écriture. Il est facile de s'en convaincre à la lecture des Règles de saint Basile; on le voit à chaque instant

appuyer sur son autorité les enseignements qu'il donne.

Saint Cyprien avait fait un recueil de même nature, mais avec une préoccupation toute doctrinale. Ce sont ses *Trois livres de témoignages contre les Juifs,* dédiés à un certain Quirinus[1]. Les textes groupés dans le premier livre prouvent que les Juifs sont déchus de la véritable religion, et que les chrétiens leur ont succédé; ceux du deuxième montrent que Jésus-Christ est bien le Messie annoncé par la Loi ancienne; le troisième renferme un abrégé de la morale chrétienne. Clément d'Alexandrie, dans les deuxième et troisième livres de son *Pédagogue*[2], réunit de la même manière les textes bibliques qui peuvent l'aider à mettre sa pensée en lumière; mais il a soin de les lier entre eux avec ses propres réflexions, de telle sorte qu'ils ont l'allure d'un discours suivi. Saint Augustin a fait la même chose dans son *Speculum*[3]. Sa méthode est bien différente. Il a suivi l'ordre des Livres canoniques, ayant soin de noter les passages qui lui ont paru caractériser chacun des chapitres.

L'estime des Pères de l'Église et des écrivains du Moyen-Age pour les divines Écritures leur a donné souvent l'idée de former des recueils de textes sur des plans qui ont varié suivant leurs goûts personnels. Des auteurs plus récents en ont entrepris dans le but d'épargner aux prêtres des recherches difficiles et de fournir sans trop de peine aux prédicateurs un choix de paroles sacrées à enchâsser dans leurs sermons. Ces travaux, quelle que soit leur valeur, ne peuvent rendre que des services médiocres. Sont seuls

1. Migne, P. L., t. 4, 675-780.
2. Migne, P. G., t. 8, 377-682.
3. P. L., t. 34, 888-1049.

vraiment utiles les recueils que chacun s'est formés au prix d'un labeur intelligent et prolongé.

Celui qui fait de la Bible une étude approfondie n'a qu'à grouper les textes suivant un ordre logique, dont les lignes lui sont aisément tracées par le sentiment qu'il a de ses goûts et de ses nécessités intellectuelles ou morales, en ayant soin de les accompagner de notes qui en précisent le sens.

Il ne faudrait pas que l'âme se laissât tellement absorber par le travail intellectuel qu'elle en vînt à oublier le but dernier de cette étude, qui est, on s'en souvient, de remplir son cœur de l'amour de la justice, de le disposer à la pratique de la patience et de le fortifier par les consolations des promesses divines ; toutes choses qui sont, d'après saint Paul, la fin de toutes les Écritures [1].

Celui qui met à l'étude de la Bible ce sérieux et cet esprit de foi ne tarde pas à y trouver les jouissances les plus pures et les plus nobles qui se puissent concevoir. Le goût qu'il y prend ainsi la lui fait apprécier davantage ; il la place bientôt dans son estime au-dessus de tous les biens de la vie et de tous les objets de la connaissance humaine. C'est par une sainte familiarité avec les Écritures que les Pères ont acquis cette science des choses divines qui excite encore notre admiration, et puisé cette piété solide qui les a rendus si agréables à Dieu, et cette onction pénétrante qui fait le charme de leurs écrits.

1. Rom., xv, 4.

CHAPITRE II

De la lecture des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques

I

Après les divines Écritures, il n'y a point d'ouvrages dont la lecture soit plus profitable que ceux des Pères de l'Église. Ils sont, en effet, les commentateurs autorisés de la Bible et les organes de la Tradition ecclésiastique. C'est dans la langue originale qu'il convient de les lire. On ne peut guère profiter de leur lecture sans connaître au préalable l'Écriture sainte, sans avoir une idée générale de l'histoire de l'Église et de la théologie, et sans être initié aux lois d'une critique sage, discrète et modérée. La connaissance de l'antiquité profane et de la littérature classique n'est pas inutile.

Voici maintenant les règles proposées par Mabillon à qui veut étudier avec fruit les écrits des Pères. Elles sont le résultat d'une longue expérience personnelle.

1. Avant d'entreprendre la lecture d'un Père ou d'un

auteur ecclésiastique, commencer par acquérir des notions exactes sur son génie, son caractère, ses actions, son influence, le temps où il a vécu et les circonstances qui l'ont porté à écrire, en lisant soit une monographie sérieusement composée, s'il en existe, soit un manuel de patrologie, ou une histoire de la littérature ecclésiastique.

2. Ne jamais perdre de vue les exigences d'une saine critique et, dans ce but, choisir toujours les éditions les meilleures ; agir autrement serait s'exposer à de fâcheuses méprises.

3. Tenir exactement compte de la date précise à laquelle un ouvrage a été composé.

4. Lorsque l'opinion d'un auteur a varié sur un même sujet, choisir de préférence la dernière expression de sa pensée, comme étant le terme de son évolution.

5. Juger de la doctrine d'un Père sur une question par les ouvrages où il la traite expressément, et non par des citations prises au hasard de la lecture dans la masse de ses écrits.

6. Sur un point déterminé, préférer à tous les Pères qui ont pu s'en occuper celui qui s'est plus particulièrement appliqué à l'étudier et à l'exposer, et qui jouit en pareille matière d'une autorité mieux reconnue.

7. Ne donner jamais à un Père, quelle que soit par ailleurs son autorité, une confiance telle qu'on accepte aveuglément toutes les assertions tombées de sa plume.

8. Ne pas suivre sans réserve l'opinion d'un auteur, quand il est seul à la professer, à moins que l'Église ne se soit prononcée dans le même sens. Quand on s'écarte d'un sentiment émis par un saint jouissant d'une grande autorité en pareille matière, le faire toujours avec beaucoup de prudence et avec une réserve extrême, dans la crainte de

condamner une proposition que l'on ne comprend même pas ; mieux vaudrait alors le croire sur parole que d'user à son endroit d'une critique excessive.

9. Ne point oublier, dans les écrits de polémique, le but spécial que poursuit l'auteur et se tenir sur une certaine défiance toutes les fois que la chaleur de la dispute l'entraîne dans des exagérations. Tertullien, saint Jérôme et saint Pierre Damien fournissent plus d'une occasion de mettre ce conseil en pratique.

10. Analyser succinctement chaque ouvrage lu, en prenant pour modèle soit le *Myriobiblion* ou *Bibliotheca* de Photius[1], soit l'*Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques* de Dom Cellier[2].

11. Remarquer soigneusement les expressions communes à tous les Pères ou à un certain nombre d'entre eux et celles qui sont particulières à chacun, en précisant bien le sens qu'elles ont sous leur plume et à leur époque.

12. Tenir compte de ses aptitudes et de ses goûts, et prendre les conseils d'un homme expérimenté ; c'est le moyen d'acquérir une habileté que ni les livres ni les méthodes ne sauraient apprendre.

II

« Une des principales choses que l'on doit rechercher dans la lecture des Pères est la science des dogmes de la Foy et l'explication de l'Ecriture sainte, que l'on comprend ordinairement sous le nom de théologie positive. »

1. Migne, P. G., t. CIII.
2. Ed. Vivès, 14 vol. in-4° et tables, 1858, seq.

De nos jours, on désigne volontiers cette science avec le terme nouveau, et, du reste, fort bien choisi, d'*histoire des dogmes*. Elle est destinée à prendre une importance toujours plus grande dans l'enseignement ecclésiastique et dans la défense de la vérité chrétienne. Ce serait même, de l'avis de plusieurs, le terrain sur lequel celle-ci aurait désormais à se placer. L'étude des Pères n'intéresse pas moins la théologie ascétique et mystique, la discipline de l'Eglise et son histoire.

Il va sans dire qu'on ne peut songer à lire tous leurs ouvrages; leur nombre et leur étendue rendent cette tâche fort difficile. Chacun doit donc se borner aux plus importants. Et encore, dans ce choix, faut-il tenir compte de ses besoins et de sa capacité.

La doctrine des Pères peut être étudiée soit dans l'enseignement qu'ils ont donné aux fidèles, soit dans les controverses qu'ils ont eues avec les païens, les juifs et les hérétiques. Quelques-uns mènent de front cette double étude. Mieux vaut cependant les séparer et commencer par l'exposition que les Pères ont faite de la vérité chrétienne aux enfants de l'Eglise.

Ceux qui préfèrent la première méthode auront tout avantage à lire, au début, les trois derniers livres de saint Irénée *Adversus Hæreses*[1]; le troisième, principalement, où il invoque d'une manière spéciale la tradition ecclésiastique et l'autorité de la Bible; l'immortel traité de Tertullien, *De præscriptionibus hæreticorum*[2] et le *Commonitorium* de Vincent de Lérins[3], qui mérite cet éloge déli-

1. MIGNE, P. G., t. 7, et éd. HARVEY, Cambridge, 1857, 1.
2. MIGNE, P. L., t. 1, 9-74, et PREUSCHEN, De praescr., etc., Fribourg, 1892, in-12.
3. P. L., t. 50, 637-86.

cat, fait par Cicéron du livre d'un académicien : *Est non magnus, verum àureolus, et ad verbum ediscendus libellus.*

Les autres recevront une préparation indispensable par la lecture attentive de l'*Opus de theologicis dogmatibus* du Jésuite Pétau († 1652)[1] et des *Dogmes théologiques* de Thomassin († 1695)[2]. Le premier indique les principales difficultés que présente la lecture des Pères et les particularités du langage dont ils se sont servis. On peut ensuite aborder les ouvrages des Pères. Deux méthodes sont à la portée du lecteur. La première, qui est la plus longue et la moins pratique, consisterait à lire les auteurs sacrés les uns après les autres, en suivant l'ordre de leurs écrits dans les éditions courantes ; la seconde, de beaucoup la meilleure, est plus courte et plus rationnelle : elle propose dans ces lectures un ordre logique.

Ceux qui adoptent la dernière feront bien de lire tout d'abord quelques ouvrages donnant de la religion une idée générale, par exemple, le *De catechizandis rudibus* de saint Augustin[3], ses traités *De doctrina christiana*[4], *De vera religione*[5], *De moribus ecclesiæ catholicæ et de moribus Manichæorum*[6] et son *Enchiridion ad Laurentium, sive de spe, fide et charitate*[7] ; les livres de la *Préparation* et de la *Démonstration* d'Eusèbe de Césarée[8], et l'opuscule exquis de saint Fulgence de Ruspe, qui a pour titre : *De fide ad Petrum seu de regula*

1. Edit. THOMAS., Bar-le-Duc, 1864-70, 8 in-4°.
2. Edit. ECALLE, Paris, 1864-72, 6 in-4° et table.
3. P. L., t. 40, 309, seq. et éd. G. KRUGER, 2° éd., Fribourg, 1893.
4. P. L., t. 34, 9, seq.
5. P. L., t. 34, 121, seq.
6. P. L., t. 32, 1310, seq.
7. P. L., t. 40, 231, seq., et HURTER, SS. Patr. opusc. sel., t. 16.
8. P. G., t. 21-22 et éd. DINDORF, Leipzig, 1867-71, 4 in-8°.

veræ fidei[1], où l'on trouve un résumé substantiel de la doctrine chrétienne et des règles très sages sur la foi.

On peut alors entreprendre la lecture des principaux écrits théologiques, en les groupant suivant l'ordre des matières. C'est par la Trinité qu'il convient de commencer. Les quatre livres ou discours de saint Athanase, *Contre les Ariens*[2] et son livre *De la Trinité*[3], les *Discours théologiques* (27-31) de saint Grégoire de Nazianze[4], la *Collatio cum Maximino Arianorum episcopo*, les deux livres de saint Augustin contre cet hérétique[5], et les premiers livres de son ouvrage *De Trinitate*[6], le travail de saint Fulgence sur le même sujet[7], seront lus avec grand profit.

Pour tout ce qui touche au mystère de l'Incarnation, on peut lire la *Lettre* de saint Athanase à Epictète[8], évêque de Corinthe, celle de saint Augustin à Volusien[9] et son livre *De dono perseverantiæ*[10], qui donne à la fin des éclaircissements sur la prédestination de Jésus-Christ ; la *Lettre* de saint Cyrille d'Alexandrie à l'hérésiarque Nestorius[11], qui reçut l'approbation du concile d'Ephèse; l'*Epître dogmatique*[12] du pape saint Léon à Flavien de Constantinople, qui fut saluée avec enthousiasme par les Pères de Chalcé-

1. P. L., t. 40, 753, seq., et HURTER, col. cit., t. 16.
2 P. G., t. 26, 12, seq.
3. P. G., t. 26, 1191, seq.
4 P. G., t. 35-36.
5. P. L., t. 42, 709, seq.
6. P. L., t. 42, 819, seq., et HURTER, op. cit., t. 42-43.
7. P. L., t. 65, 497, seq.
8. P. G., t. 26, 1049, seq.
9. P. L., t. 33, 515, seq.
10. P. L., t. 45, 9.
11. P. G., t. 77, 39, seq. et éd. PUSEY, Oxford, 1875, in-8°.
12. P. L., t. 54, 755, seq.

doine comme l'expression fidèle de la foi catholique; *les Définitions* des IVe, Ve et VIe conciles généraux[1], le *De Incarnatione Filii Dei*[2] de saint Fulgence, et enfin la *Lettre CXC* de saint Bernard[3] au pape Innocent II contre les erreurs que professait Abélard sur la satisfaction de Jésus-Christ et la Rédemption.

Qui veut connaître l'enseignement traditionnel de l'Eglise sur la grâce doit lire le livre de saint Augustin, *De spiritu et littera ad Marcellinum*[4], son traité *De gratia et libero arbitrio*[5], et celui *De correptione et gratia*[6] adressés à l'abbé Valentin et à ses moines, ses deux livres *De prædestinatione sanctorum et de dono perseverantiæ*[7], où l'évêque d'Hippone expose toute sa doctrine sur la grâce aux deux Gaulois Prosper et Hilaire; les *Pro Augustino responsiones ad capitula objectionum Vincentianarum*[8], où Prosper d'Aquitaine réfute les objections soulevées contre la doctrine de saint Augustin; et le traité du même Prosper *De gratia et libero arbitrio*[9], opposé au semipélagianisme de la XIIIe Conférence de Cassien; les décisions du IIe Concile d'Orange[10] (529), confirmées par le pape Boniface II, et où sont définitivement tranchés les principaux points de la controverse semipélagienne; le *Monitoire* du pape saint

1. Hefele, *Histoire des Conciles*, trad. Delarc, t. III et IV, passim.
2. P. L., t. 65, 573, seq.
3. P. L., t. 182, 1053, seq.
4. P. L., t. 44, 199, seq. et sur cet ouvrage et les suiv., Hurter, op. cit., 35 et 36.
5. Ibid., 881, seq.
6. Ibid., 915, seq.
7. P. L., t. 44, 959; 45, 9.
8. P. L., t. 51, 155.
9. P. L., t. 45, 1793.
10. P. L., t. 45, 1785.

Célestin[1] aux évêques de la Gaule; le *De veritate prædestinationis et gratiæ Dei*[2], où saint Fulgence réfute péremptoirement Fauste de Riez, et les écrits de Prosper d'Aquitaine. Pour suivre jusqu'à nos jours la tradition catholique, il sera bon de compléter ces lectures par les décrets de la VIe session du Concile de Trente[3], qui ont la justification pour objet; la bulle d'Innocent X (1653)[4] où sont condamnées les cinq fameuses propositions tirées de l'*Augustinus*; et enfin la célèbre constitution *Unigenitus* (1713)[5] qui censure cent une propositions extraites du livre de Paschase Quesnel.

Voici ce qu'il y a de plus important à connaître sur l'efficacité des sacrements en général : les sept livres de saint Augustin *De Baptismo*[6], dirigés contre les donatistes, qui faisaient dépendre l'efficacité du baptême des dispositions du ministre qui le conférait; et ses trois livres *Contra epistolam Parmeniani*[7]. Sur le baptême et l'Eucharistie au IIe siècle, la *Première Apologie* de saint Justin[8]; et au IVe siècle, les *Catéchèses mystagogiques* de saint Cyrille de Jérusalem[9]. On peut encore lire le *De mysteriis* de saint Ambroise[10], écrit pour les nouveaux baptisés; les six livres, qui lui sont faussement attribués, *De sacramentis*[11], la

1. P. L., t. 45, 1755.
2. P. L., t. 55, 603.
3. B. GAUDEAU, *Libellus fidei*, Lethielleux, 1898, in-12, p. 45, seq.
4. LE TELLIER, *Recueil historique des bulles*, etc., Mons, 1704, in-12, p. 79, et GAUDEAU, op. cit., p. 85.
5. GAUDEAU, op. cit., p. 23.
6. P. L., t. 43, 107, seq.
7. P. L., t. 43, 33, seq.
8. P. G., t. 6, 327 et éd. KRUEGER, Fribourg, 1891.
9. P. G., t. 33 et éd. H. DE ROMESTIN, Londres, 1887, in-12.
10. P. L., t. 16, 389 et HURTER, op. cit., t. VII.
11. P. L., t. 16, 409.

*LXXXII*e *homélie* de saint Jean Chrysostome sur saint Mathieu [1], les *Catéchèses* ou *Tractatus* de saint Gaudence [2], et une *Lettre* de l'évêque de Ruspe à Ferrand sur le baptême d'un Ethiopien moribond [3].

Le traité de Tertullien sur *la Pénitence* [4], quelques-unes des lettres de saint Cyprien et son livre *De lapsis* [5], les *trois Lettres* de Pacien de Barcelone [6] au novatien Sempronianus, les deux livres de saint Ambroise *De pænitentia* [7], écrits contre les novatiens; et les deux livres de saint Fulgence, *De remissione peccatorum ad Euthymium* [8] ; sans parler de *deux Discours* de saint Augustin (sermon XXXII, *De verbis Apostoli*, et homélie 50) [9], renfermant tout ce que l'on peut savoir de plus utile sur la doctrine et la pratique de la pénitence à cette époque. L'*Enchiridion* de saint Augustin [10] et son *De cura gerenda pro mortuis* [11] rendent témoignage au culte des morts; son livre X *De Trinitate* [12] contient sa pensée sur la nature de l'âme.

Voici plusieurs ouvrages qu'il importe de connaître : sur l'Eglise, le *De catholicæ Ecclesiæ unitate* de saint Cyprien [13], qui est le plus beau livre écrit sur ce sujet, et

1. P. G., t. 58, 737, seq.
2. P. L., t. 20, 827, seq.
3. P. L., t. 65, 380, seq.
4. P. L., t. 1, 1223, seq. et éd. PREUSCHEN, Fribourg, 1891, in-12.
5. P. L., t. 4, 192, seq. et 463, seq. et mieux : *Corpus Script. Eccl. Lat.* de Vienne, vol. III, éd. HARTEL, Pars 2, 465, seq. et pars 1, 237, seq.
6. P. L., t. 13, 151, seq.
7. P. L., t. 16, 461, seq. et HURTER, op. cit., 1re série, t. V.
8. P. L., t. 65, 529.
9. P. L., t. 38, 935 et 39, 1535.
10. P. L., t. 40, 341, seq. et HURTER, op. cit., 16.
11. P. L., t. 40, 591.
12. P. L., t. 42, 971.
13. Ed. HARTEL, loc. cit., p. 209.

sa lettre à Antonien ; la longue lettre *Ad catholicos episcopos contra Donatistas*[1], attribuée à saint Augustin, qui est connue sous le titre *De unitate Ecclesiæ*, et la plupart de ses écrits contre les donatistes ; sur l'autorité des évêques et le gouvernement de l'Eglise, les *Lettres* de saint Ignace d'Antioche[2] et de saint Cyprien de Carthage[3], en particulier celles qui sont adressées au pape saint Corneille[4] et à Florentius Puppienus[5] ; on y trouve, dans ses principales lignes, l'organisation de l'Eglise au IIIe siècle ; sur l'autorité du témoignage des Apôtres, la *première Homélie* de saint Jean Chrysostome sur saint Mathieu[6], les *deux premières* qu'il a prononcées sur saint Jean[7] et ses *Homélies IV* et *V* sur la première épître de saint Paul aux Corinthiens[8] ; sur la tradition et l'autorité des décisions de l'Eglise, le *Livre III* de saint Irénée *Adversus hæreses*[9], où il fait appel à la tradition ecclésiastique, l'ouvrage de Tertullien déjà cité, *De præscriptionibus hæret.*, son *De corona militis*[10], le *chapitre XXVII* du livre de saint Basile *sur le Saint-Esprit*[11] et le *Commonitorium* de Vincent de Lérins[12] ; et sur la forme des jugements ecclésiastiques, les *Actes du Concile*

1. P. L., t. 43, 391.
2. P. G., t. 5, 625 et HARNACK, Patr. ap. editio tertia minor, Leipzig, 1900.
3. Ed. HARTEL, loc. cit., 465.
4. Ibid., 666.
5. Ibid.
6. P. G., t. 57, 13.
7. P. G., t. 59, 23.
8. P. G., t. 61, 29.
9. P. G., t. 8, éd. HARVEY, loc. cit.
10. P. L., t. 2, 73.
11. P. G., t. 32, 185 et éd. JOHNSTON, Oxford, 1892, in-8°.
12. P. L., t. 50, 637 et JUELICHER, éd. Fribourg, 1895, in-12.

de Chalcédoine[1] et ceux des *V*e, *VI*e *et VII*e *conciles généraux*[2].

Ces indications sont loin d'être complètes. La nature du présent travail ne comporte guère une bibliographie générale de la littérature théologique des Pères. Ceux qui désirent faire de cette branche de la science ecclésiastique une étude plus approfondie trouveront aisément une direction pratique soit dans un manuel de théologie bien documenté, soit dans une patrologie. Plusieurs des ouvrages indiqués plus haut, et des questions doctrinales sur lesquelles s'est exercée l'activité intellectuelle des Pères ont fourni à des hommes compétents le sujet de monographies, qui doivent être lues ou consultées. Les plus importantes sont énumérées dans la bibliographie qui complète ce travail.

Les écrivains des premiers siècles de l'Eglise ont eu à défendre sa doctrine contre les païens, les juifs et les hérétiques. Les écrits composés au cours de ces controverses forment une partie importante de la Patrologie. On fera bien, pour acquérir des connaissances précises, de les lire suivant l'ordre des matières et en commençant toujours par se mettre au courant du sujet à l'aide d'un travail sérieux, qui donne de la question un exposé fidèle. Car il serait imprudent d'aborder ces lectures sans avoir une idée exacte de ce que pouvaient être le paganisme, ses erreurs et ses pratiques, le judaïsme et les principales hérésies de cette époque primitive.

Voici les ouvrages de polémique contre les païens et les Juifs qu'il importe de lire : l'*Apologétique* de Tertullien[3],

1. Mansi, t. VI et VII.
2. Mansi, t. IX, XI et XII.
3. P. L., t. 1, 257.

qui est son chef-d'œuvre, et ses deux livres *Aux Nations*[1], les *Deux Apologies* de saint Justin[2] et son *Dialogue avec Tryphon*[3], l'*Intercession pour les chrétiens* d'Athénagore[4], les huit tomes d'Origène *contre l'écrit de Celse, intitulé Discours véritables*[5], l'*Octavius* de Minucius Félix[6], les *Sept Livres des Institutions divines* de Lactance[7], le *Discours* de saint Athanase *contre les Grecs*[8] et son *Discours sur l'Incarnation du Verbe*[9], *La Cité de Dieu* de saint Augustin[10].

Toutes les hérésies sont loin d'avoir autant d'importance. Il faut d'abord étudier celles qui se sont attaquées aux parties fondamentales du dogme chrétien, à la Trinité et à la christologie par exemple, et celles qui ont un lien avec des erreurs actuelles. On peut commencer par la lecture des ouvrages traitant des hérésies, en général : saint Epiphane, dont le Πανάριον[11] ou *Pharmacie contre LXXX hérésies* a souvent besoin d'être contrôlé ; saint Augustin, *De hæresibus*[12], composé à la demande du diacre Quodvult deus ; saint Irénée, *Adv. hæreses*[13] ; Théodoret, *Abrégé des fables hérétiques*[14]. Sur les erreurs de Simon le Magicien et

1. P. L., t. 1, 559 et éd. REIFFEISCHEID, dans le C.P.L.E. de Vienne.
2. P. G., t. 6, 327 et éd. KRUEGER, Fribourg, 1891, in-12.
3. P. G., t. 6, 471.
4. P. G., t. 6, 889 et éd. SCHWARTZ, Leipzig, 1891, in-8°.
5. P. G., t. 11, 651, et mieux, éd. KOETSCHAU, Leipzig, 1899, 2 vol. in-8°.
6. P. L., t. 3, 231, et mieux, éd. HALM, Vienne, 1867, in-8°, dans le C.P.L.E., t. III.
7. P. L., t. 6, 111 et mieux, éd. BRANDT, Vienne, 1890, in-8° dans le C.P.L.E., t. XIX.
8. P. G., 25, 1.
9. P. G., 25, 95 et éd. ROBERTSON, Londres, 1892, in-8°.
10. P. L., t. 41 et éd. DOMBART, Leipzig, 1877, 2 in-8°.
11. P. G., t. 41-42 et éd. OCHLER, Berlin, 1859-61, 2 in-8°.
12. P. L., t. 42, 9.
13. *Ubi supra.*
14. P. G., t. 83, 335.

de ses adeptes, on peut s'en rapporter aux *Lettres* de saint Ignace d'Antioche[1]; sur celles de Marcion et de Valentinien, aux *Livres* de Tertullien contre ces deux hérésiarques[2]; sur les novatiens, au *De catholicæ Ecclesiæ unitate* de saint Cyprien[3] et aux *Lettres* de saint Pacien de Barcelone indiquées plus haut[4]; sur l'arianisme, aux *Quatre livres* de saint Athanase *contre les Ariens*, à son *Apologie* et à son *Epître aux moines*[5], aux douze livres de saint Hilaire *De Trinitate*[6], à ses deux livres adressées à *Constance-Auguste* et à sa lettre *de Synodis*[7]; au traité *sur la Foi*[8], composé par saint Ambroise pour l'empereur Gratien; au livre de saint Augustin *Contra sermonem Arianorum*[9] et aux deux qu'il a écrits *Contra Maximinum Arianorum episcopum*[10]; sur les donatistes, aux ouvrages que saint Augustin a composés pour les réfuter et le travail de saint Optat de Milève *Contra Parmenianum Donatistam*[11]. L'évêque d'Hippone a eu dans plusieurs de ses écrits occasion de réfuter les manichéens et les pélagiens, et saint Jérôme de combattre les origénistes Jovinien, Vigilance, Helvidius et Pélage; saint Basile a réfuté directement l'hérétique Eunomius dans un ouvrage spécial[12] dirigé contre lui et dans son traité *du Saint-Esprit*[13]; son ami Grégoire de Nazianze

1. *Ubi supra.*
2. P. L., t. 2, 246.
3. Ed. HARTEL, loc. cit., I, p. 209.
4. P. L., t. 13, 1051.
5. P. G., t. 26, 11 et 25, 643, 691.
6. P. L., t. 10, 25 et HURTER, op. cit., 2e série, t. IV.
7. P. L., t. 10, 553 et 471.
8. P. L., t. 16, 527 et HURTER, op. cit., 1re série, t. XXX.
9. P. L., t. 42, 687.
10. P. L., t. 42, 709, 743.
11. P. L., t. 11, 883 et éd. ZIWSA, Vienne, 1893, t. XXVI du C.P.L.E.
12. P. G., t. 29, 497.
13. P. G., t. 32, 67 et éd. JOHNSTON, op. cit.

a combattu la même erreur dans ses *Discours théologiques*[1] ; saint Cyrille d'Alexandrie, le nestorianisme surtout dans ses *Lettres*[2] ; saint Léon le Grand, le monophysisme[3] et le priscillianisme[4] ; saint Sophrone de Jérusalem et saint Maxime le Confesseur, le monothélisme, le premier dans sa *Lettre synodale*[5] aux patriarches et le second dans ses *Opuscules théologiques*[6]. Les iconoclastes ont eu pour adversaires saint Jean Damascène, auteur de *Trois apologies du culte des images*[7], et saint Théodore Studite dans ses trois *Antirrhétiques* et divers opuscules[8]. Saint Anselme de Cantorbéry opposa aux erreurs et aux prétentions des Grecs le *De Processione Spiritus Sancti*[9].

L'ascèse et la mystique chrétienne ne trouvent pas moins à glaner dans la littérature patristique que la théologie et la controverse. Les maîtres de la vie spirituelle et, en particulier, les organisateurs du monachisme, à toutes les époques, ont su puiser dans leurs écrits des enseignements sûrs et pratiques. Les ouvrages suivants méritent d'être signalés : Cassien, *Collationes XXIV*[10] et *De institutis cœnobiorum et de octo principalium vitiorum remediis libri XII*[11], qui expose aux ascètes gallo-romains les meilleures traditions

1. P. G., t. 35-36.
2. P. G., t. 77, 9.
3. P. L., t. 54.
4. Ibid.
5. P. G., t. 87, 3147.
6. P. G., t. 91, 9.
7. P. G., t. 94, 1236.
8. P. G., t. 91, 327.
9. P. L., t. 158, 285.
10. P. L., t. 41, 477 et éd. PETSCHENIG, C.P.L.E., t. XIII, 4, Vienne, 1886, in-8°.
11. P. L., t. 41, 51 et éd. PETSCHENIG, loc. cit. 13, 3, Vienne, 1888, in-8°.

de l'ascèse orientale ; Théodoret, *Religiosa historia*[1], qui est un recueil d'intéressantes biographies de moines syriens ; les documents réunis dans les *Vitæ Patrum* de Rosweyde[2] ; les œuvres de saint Ephrem[3], *L'Echelle sainte* de saint Jean Climaque[4] et les *Instructions ascétiques* de saint Dorothée[5] ; les *Règles* de saint Basile et ses *Moralia*[6], les *Constitutions monastiques*[7], qui lui sont faussement attribuées; les *Règles monastiques* groupées dans le *Codex regularum*[8] de saint Benoît d'Aniane, les *Confessions* de saint Augustin[9] et son livre *De opere monachorum*[10] ; la *Correspondance spirituelle* de saint Isidore de Péluse[11] ; celle de saint Nil et ses *Traités ascétiques*[12], les *Morales* de saint Grégoire le Grand[13], ses *Dialogues*[14], son célèbre *Pastoral*[15] et ses *Homélies* sur Ezéchiel[16] ; les *Opuscules* et les *Lettres* de saint Pierre Damien[17] et de Pierre le Vénérable[18] ; et surtout les œuvres de saint Bernard[19].

Les écrits des premiers apologistes du christianisme,

1. P. G., t. 82, 1238.
2. P. L., t. 73-74.
3. Ed. Assemani, Rome, 1732-46, 6 in-f°.
4. P. G., t. 88, 631.
5. P. G., t. 89, 1611.
6. P. G., t. 31, 889 et 691.
7. P. G., t. 31, 1321.
8. P. L., t. 103, 423.
9. P. L., t. 32, 659 et éd. Knoell, C.P.L.E., t. XXXIII, Vienne, in-8°.
10. P. L., t. 40, 547.
11. P. G., t. 78, 177.
12. P. G., t. 79.
13. P. L., t. 75, 509 et 76, 9 seq.
14. P. L., t. 77, 149.
15. P. L., t. 77, 9.
16. P. L., t. 76, 785.
17. P. L., t. 144-145.
18. P. L., t. 189.
19. P. L., t. 182-185.

où abondent les renseignements sur les mœurs des chrétiens et les coutumes ecclésiastiques, intéressent d'une manière spéciale la science de la discipline de l'Eglise. On peut dire la même chose des lettres de saint Ignace et de saint Cyprien, des lettres échangées entre saint Denis d'Alexandrie et le pape du même nom [1], de celles de saint Grégoire de Nysse [2] et des épîtres canoniques de saint Basile [3], et enfin le *Registre* de saint Grégoire le Grand [4], sans parler de la correspondance d'Yves de Chartres [5], de celle de Pierre de Blois [6] et des livres de la *Considération* de saint Bernard [7].

1. P. L., t. 5, 117.
2. P. G., t. 46, 999.
3. P. G., t. 32, 663, 715, 793.
4. Ed. Ewald Hartmann, dans Mon. Serm. Epist., t. I et II.
5. P. L., t. 162, 11.
6. P. L., t. 207, 1.
7. P. L., t. 182, 727.

CHAPITRE III

De l'étude des Conciles, du Droit canonique et du Droit civil

I

Les Conciles représentent l'Eglise enseignante réunie dans son entier ou en partie. Leurs décisions offrent le plus grand intérêt à qui veut étudier les dogmes, la tradition de l'Eglise et sa discipline. Il faut en dire autant des lettres des Souverains Pontifes, qui sont les chefs de l'Eglise et ses docteurs infaillibles.

Il est nécessaire, avant d'aborder cette étude, de connaître exactement l'étendue de l'autorité doctrinale et disciplinaire des Papes et des Conciles, les conditions requises pour qu'un concile soit œcuménique et pour que les enseignements du Pape s'imposent à la foi des chrétiens. Le mieux pour cela est de recourir au traité *De Ecclesia* d'un excellent manuel de théologie ou à un ouvrage spécial écrit sur ce sujet par un théologien de marque. Le respect dû à l'acte de foi et au magistère de

l'Eglise enseignante impose à tout chrétien le devoir absolu de ne jamais accorder à une parole humaine la confiance religieuse qui est due à la seule parole divine, et par conséquent de discerner les circonstances dans lesquelles le Seigneur s'adresse à son Eglise et exige une adhésion surnaturelle.

Voici les règles tracées par Mabillon, règles qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'étude des conciles et des lettres des Papes :

1° Acquérir tout d'abord des notions générales sur ce que le texte des constitutions papales et des décisions conciliaires présente d'important et de digne d'être remarqué; sans cette préparation il serait impossible d'apprécier exactement ces lectures, de reconnaître les difficultés qui s'y rencontrent et de trouver la solution qu'elles comportent. Les ouvrages recommandés par l'auteur des *Etudes monastiques* ont, quelques-uns du moins, conservé tout leur intérêt; par exemple, la *Notitia ecclesiastica historiarum Conciliorum et canonum Ecclesiæ*[1] qui renferme un abrégé de la collection des Conciles et reproduit en entier les canons les plus importants, les *De Concordia Sacerdotii et imperii libri octo*[2] de Marca et l'*Ancienne et nouvelle Discipline de l'Eglise*[3]. de Thomassin.

2° Connaître l'histoire de chaque concile ou document pontifical, c'est-à-dire les causes qui l'ont provoqué, les circonstances dans lesquelles les réunions synodales se sont tenues, les personnages qui y ont pris part, les erreurs qu'ils ont condamnées, et les conséquences de leurs déci-

1. Lyon, 1680, in-f°.
2. Francfort, 1770.
3. Paris, 1725, 3 vol. in-f°.

sions. Il suffit pour cela de s'en rapporter soit à une histoire du droit canon, soit à une histoire des Conciles ou à une histoire générale de l'Eglise, soit encore à une monographie, s'il en existe.

3° Ne pas se contenter d'une lecture superficielle ; mais se rendre fidèlement compte de tout le contenu de la lettre pontificale et de toutes les pièces qui sont entrées dans le recueil des actes d'un concile, soumettre à un examen minutieux les décisions qui intéressent le dogme ou la discipline, et consigner dans des remarques précises le résultat de cet examen.

Les lettres des Papes sont loin d'être toutes publiées. Les *Regesta Pontificum Romanorum* de Jaffé et de Potthast, réédités sous les auspices de Wattenbach, sont un répertoire indispensable qui s'arrête à l'année 1305. Les *Registres* publiés par les membres de l'École française de Rome ou par d'autres savants, le *Bullarium Romanum* et les *Bullaires particuliers* complètent cette collection. Il n'existe malheureusement pas un recueil qui mette à la portée de la plupart des hommes d'étude les constitutions papales les plus importantes.

On peut exprimer le même regret au sujet des conciles. Les volumineux recueils édités par Labbe, Baluze, Hardouin ou Mansi sont inabordables pour un grand nombre de travailleurs. L'*Histoire des Conciles* de Hefele reste jusqu'à nouvel ordre l'ouvrage le plus pratique.

Mabillon propose de suivre, dans l'étude des conciles, l'une des méthodes suivantes, qui sont applicables à l'étude des constitutions des Souverains Pontifes. La plus simple, bonne pour ceux qui n'ont pas besoin de connaissances très étendues, consiste à lire attentivement un ouvrage qui renferme la substance des actes des conciles,

sans en publier le texte intégralement ; une histoire de l'Eglise pourrait avantageusement le remplacer. Les hommes qui veulent pousser leurs études plus loin n'ont qu'à lire les décisions des conciles dans l'ordre chonologique, en tenant compte de leurs besoins personnels ; les uns se contentent des conciles des six-premiers siècles, qui sont les plus importants, ou de l'époque dont ils s'occupent ; les autres préfèrent les conciles œcuméniques, en les complétant par quelques-uns des synodes provinciaux qui ont exercé sur le développement du dogme ou de la discipline une influence plus grande ; quelques-uns s'en tiennent aux conciles de la nation ou de la province qui fait l'objet de leurs études.

Il est une troisième méthode pour étudier les conciles et les lettres des Papes ; elle en cherche le texte dans les recueils méthodiques formés par les canonistes du Moyen-Age. Nous allons en parler au sujet du droit canon.

II

Il faut, avant d'aborder l'étude du droit ecclésiastique et civil, se faire une idée exacte de ce qu'est la loi, de sa nature et de son autorité et avoir sur la justice et le droit des notions précises. Les enseignements de saint Thomas peuvent être complétés par la lecture du traité de Soto *De Justitia et Jure* et d'ouvrages consacrés au même sujet.

Le droit canon n'est malheureusement pas codifié dans un corps de lois officiellement promulgué par l'autorité compétente. De là, l'obligation de l'étudier soit dans les manuels et dans les écrits des canonistes, soit dans ses

sources. Le premier moyen est le plus expéditif et le plus pratique, à la condition toutefois d'avoir sous la main une bonne bibliographie, indiquant sur l'ensemble du droit et sur chacune de ses parties principales les ouvrages qui font autorité.

Mais le second moyen est de beaucoup le plus intéressant. Il permet de suivre à travers les phases de son évolution la discipline de l'Eglise et de saisir l'esprit qui n'a jamais cessé de l'animer. Or la connaissance de l'esprit d'une législation est indispensable à qui veut en faire une étude approfondie et une application intelligente. Les lectures indiquées dans la première partie de ce chapitre sont, avec une bonne histoire du droit canon et de ses sources, une préparation très utile, souvent même nécessaire, qu'il faut se donner avant de s'attacher au *Corpus Juris canonici*.

Ce recueil commence avec le fameux *Décret* de Gratien, qui a longtemps servi de base à l'enseignement du droit ecclésiastique. Cette collection méthodique de textes de l'Ecriture, de décisions conciliaires ou papales, et de citations des Pères de l'Eglise, formée au XIIe siècle, a été précédée par plusieurs autres, qui sont tombées en désuétude. Il est bon, avant de l'étudier, de se faire une idée générale de l'histoire de ces collections et de leur caractère.

La critique de Gratien est souvent en défaut dans l'attribution qu'il fait des textes. Les éditeurs romains, l'archevêque de Tarragone, Antonio Agostino († 1586) et Baluze ont dû corriger de nombreuses erreurs.

La première partie du *Décret* a pour objet les principes fondamentaux du droit et de la hiérarchie ecclésiastique; la deuxième, les jugements ecclésiastiques et les sacre-

ments de mariage et de pénitence ; la troisième, les autres sacrements. L'auteur ne s'est pas contenté d'une compilation vulgaire ; il a suivi une méthode rationnelle, cherchant toujours le sens véritable des textes et les rattachant à quelque proposition générale, dont ils deviennent les conséquences logiques. Le *Décret* a eu des abréviateurs et des commentateurs.

L'ouvrage de Gratien forme, dans le *Corpus Juris canonici*, le droit ancien ; on donne le nom de droit nouveau aux collections de décrétales du XIIe au XIVe siècle. La première est celle de Grégoire IX, qui fut rédigée en cinq livres par saint Raymond de Pennafort ; le Sexte de Boniface VIII, compilé sur le même plan, et qui en est la continuation ; les Décrétales de Clément V, connues sous le nom de Clémentines ; les *Extravagantes* de Jean XXII et les *Extravagantes communes*. Les *Décrétales* ont eu, comme le *Décret*, leurs commentateurs.

Les citations du *Corpus Juris canonici* se font d'après une méthode traditionnelle avec laquelle il est bon de se familiariser.

Le *Bullarium Romanum* et les décisions des diverses Congrégations romaines forment le complément de ce recueil.

III

Il existe entre le droit ecclésiastique et le droit civil de nombreux points de contact. Aussi ne peut-on bien comprendre le premier sans avoir une connaissance au moins suffisante du second. C'est celui de son pays qu'il faut

plus particulièrement étudier. Il suffit, en règle générale, de faire cette étude dans quelques traités sérieux, et de s'attacher de préférence à tout ce qui concerne les rapports de l'Eglise et de l'Etat et les questions de contrat et de justice, susceptibles d'être présentées au tribunal de la pénitence.

Ceux qui lisent le droit canon dans ses sources ont tout avantage à faire un travail semblable pour le droit civil; car « le droit civil a esté le modèle sur lequel le droit canonique a esté formé et composé ». Cela est vrai surtout des recueils où sont réunis les documents de la législation.

Le *Corpus Juris civilis* se compose de quatre collections : les *Institutes,* qui traitent de la justice et du droit; le *Digeste,* où se trouvent les décisions des anciens jurisconsultes; le *Code,* ou recueil des lois impériales anciennes; les *Novelles,* qui renferment les seules constitutions de l'empereur Justinien.

La législation des peuples d'origine germanique, des nations modernes, n'est pas moins importante. Durant tout le cours du Moyen-Age, le droit de l'Eglise a exercé sur le développement du droit public une influence considérable. Les lois Salique, Ripuaire et des Francs-Chamaves, celles des Wisigoths et des Burgondes, les capitulaires des princes carolingiens et les formules de la même époque, les textes coutumiers officiels, les ordonnances des rois, les monuments de la jurisprudence, les travaux des jurisconsultes qui ont précédé la rédaction du Code civil, et enfin le Code civil lui-même, telles sont les sources du droit français moderne. Le *Précis de l'Histoire du Droit français* de Paul Viollet et le livre onzième de l'*Histoire des Sources du Droit canonique* d'Adolphe Tardif

sont deux guides très pratiques pour qui ne veut pas se perdre dans la multitude des documents. Nous avons, sur quelques périodes de l'histoire de notre droit national, des ouvrages dont la plupart des travailleurs peuvent se contenter.

CHAPITRE IV

De la Théologie scolastique et positive

Mabillon ne cache point ses préférences pour la théologie positive, qui s'appuie sur l'autorité des Ecritures et de la Tradition, dont les Conciles et les Pères sont les principaux interprètes. Il ne dédaigne pas cependant la théologie scolastique, qui, en utilisant l'activité de la raison humaine, a pu mettre la philosophie au service de la vérité divine.

Elle excelle à tirer les conséquences des vérités révélées dans l'Ecriture et la Tradition, à les grouper, à montrer leur harmonie avec les vérités naturelles et à rendre, par ce moyen, l'acte de foi plus facile. Cet usage du raisonnement est toujours utile, si l'homme ne s'écarte jamais du respect qui est dû à la parole de Dieu et s'il ne cherche pas à pénétrer de lui-même dans des connaissances supérieures à sa nature et que le Seigneur a jugé bon de lui cacher. Les premiers apologistes du christianisme et ses défenseurs de tous les siècles ont employé cette méthode. Les Pères l'ont principalement suivie tous les fois qu'il leur a

fallu exposer la religion aux fidèles ou réfuter les attaques des philosophes.

Mais ils ne se sont pas occupés de réunir les vérités religieuses suivant une méthode scientifique, pour constituer un corps de doctrine. Le premier qui ait tenté une œuvre de ce genre est un évêque de Saragosse du VII[e] siècle, nommé Tayon[1], et encore s'est-il borné aux seuls témoignages fournis par saint Grégoire le Grand et à quelques citations prises dans saint Augustin. On y chercherait en vain soit une opinion personnelle à l'auteur, soit une conclusion tirée de l'une ou l'autre des autorités qu'il présente. Il a simplement fait œuvre de compilateur. Les textes sont distribués avec ordre dans cinq livres, dont le premier traite de Dieu et de ses attributs ; le deuxième, de l'Incarnation, de la prédication de l'Evangile, des pasteurs et des fidèles ; le troisième, de la hiérarchie ecclésiastique, des vices et des vertus ; le quatrième, des jugements de Dieu, des tentations et des péchés ; et le cinquième, des réprouvés, du jugement dernier et de la résurrection.

Le grand ouvrage de saint Jean Damascène, qui a pour titre *De Fide orthodoxa*[2], a exercé une influence considérable sur la méthode de l'enseignement théologique. C'est une vraie Somme de théologie qu'il a composée. De ses quatre livres, le premier s'occupe de Dieu et de ses attributs ; le deuxième, de la création, des créatures et de la prédestination ; le troisième et le quatrième, de l'Incarnation et des mystères. Le saint docteur s'est prescrit une règle fort sage, que les théologiens devraient ne jamais perdre de

1. P. L., t. 80, 727.
2. P. G., t. 94, 790.

vue : il n'avance rien que Dieu n'ait révélé aux hommes dans les livres de l'Ancien ou du Nouveau Testament ; il évite les questions relatives à l'essence divine, aux conditions dans lesquelles Dieu est présent partout, à la manière dont le Père engendre le Verbe et dont l'Esprit-Saint procède de l'un et de l'autre, etc. Toutes choses sur lesquelles la Bible garde un silence profond.

Saint Anselme est le premier parmi les Latins qui ait adopté la méthode scolastique. Son exemple a été suivi par Guillaume de Champeaux, Pierre Abélard, Anselme de Laon, et en général par les maîtres du XII[e] siècle. Ceux qui voudraient connaître plus à fond les origines et le développement de cette forme nouvelle de l'enseignement de la théologie n'ont qu'à lire une histoire de la scolastique.

Les écrivains que nous venons de signaler n'ont pas abandonné complètement dans leurs écrits le procédé oratoire si cher aux auteurs des premiers siècles de l'Eglise. Leur méthode parut moins didactique que les formules concises ou sentences auxquelles Robert Pullus, Pierre de Poitiers et surtout Pierre Lombard réduisirent la doctrine des Pères. Les quatre livres des *Sentences* de ce dernier eurent une grande vogue parmi les ecclésiastiques, jusqu'au jour où ils furent supplantés par la *Somme* de saint Thomas. La lecture de cet ouvrage, qui marque l'apogée de la scolastique, est nécessaire à tout théologien. Il ne faudrait pas, sous prétexte de l'étudier à fond, négliger les Ecritures, les Pères et les Conciles. Toutefois ceux qui n'auraient ni le temps ni le moyen d'étudier les Pères et les Conciles dans leurs sources pourraient se contenter de la *Somme* ou du *Commentaire* d'Estius sur le *Maître des Sentences*.

L'auteur du *Traité des Etudes monastiques* fait grand cas de l'œuvre de Pierre Lombard ; c'est, à son avis, un ma-

nuel que recommandent sa brièveté, le choix et la distribution des matières, le recours à l'autorité de l'Ecriture et des Pères. Il serait bon néanmoins d'ajouter un certain nombre de témoignages omis, et en particulier les décisions des conciles, qui font généralement défaut.

La scolastique ne tarda guère, après saint Thomas, à déchoir et à se perdre dans des subtilités dénuées d'intérêt. Cette méthode n'est pas cependant responsable du mauvais usage qu'en ont fait de trop nombreux auteurs. Nul ne peut contester les abus qui régnèrent longtemps au sein de l'école. C'est à eux que vont les griefs de Mabillon contre la scolastique.

Des théologiens, ignorant la réserve de saint Jean Damascène, oubliaient les limites de la raison humaine et s'égaraient dans un monde que Dieu lui a fermé. Certains esprits se résignent difficilement à ignorer ce qu'ils ne peuvent savoir. Le dédain de la scolastique pour la forme littéraire n'était pas de nature à rendre attrayante l'étude de la théologie. Mabillon, nous le verrons bientôt, croit que la noblesse et l'élévation du langage, la vivacité et le charme du style n'enlèveraient rien à la force du raisonnement. Plus encore que cette aridité, l'inutilité d'une foule de thèses provoquait de sa part des plaintes légitimes. Des questions chimériques, étrangères à la révélation, défiguraient l'enseignement de la théologie. La Tradition ne comptait plus. On voyait se glisser, sous le manteau de la philosophie, des arguments « puérils et indignes de la gravité de notre sainte religion ».

Il suffit de parcourir la liste considérable des erreurs condamnées par l'Université de Paris pour se rendre compte du danger auquel ces abus exposaient l'intelligence et des maîtres et des élèves.

L'embarras de l'École quand elle fut aux prises avec le protestantisme, qui se servait d'armes nouvelles pour attaquer dans ses fondements la foi catholique, fit sentir la faiblesse d'un système qui accordait si peu d'importance à l'Ecriture et à la Tradition. Cela eut pour conséquence une réforme de l'enseignement théologique. Aussi Mabillon peut-il faire la déclaration suivante : « On donne moins aujourd'hui aux raisonnements qu'à l'autorité, et on étudie l'Ecriture et les sentiments des Conciles et des Pères dans leurs sources, et non pas seulement dans de méchans extraits, que les scolastiques empruntoient les uns des autres, et s'en servoient bien souvent contre le sens des auteurs, pour n'avoir pas consulté les originaux. »

Voici, toujours d'après Mabillon, les écueils contre lesquels les scolastiques doivent se tenir en garde, s'ils veulent faire de cette méthode un usage prudent : « qu'ils ne fassent pas de la théologie une école de chicanes, un magasin de vaines questions, indignes de la matière qu'ils traitent, et un répertoire de méchans raisonnemens, qui servent plutôt à dégouster les esprits des choses saintes, qu'à les leur persuader et à les défendre. »

Ils n'ont qu'à marcher sur les traces des premiers scolastiques, saint Jean Damascène, saint Anselme, Pierre Lombard et saint Thomas.

Parmi les théologiens modernes, le Dominicain Melchior Cano, auteur d'un remarquable ouvrage sur les *Lieux théologiques*, est celui que Mabillon recommande avec le plus d'instance. Depuis lors, la Compagnie de Jésus, les Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François, les diverses familles religieuses et le clergé séculier ont fourni aux études théologiques des hommes éminents. On peut dire que cette branche de la littérature ecclésias-

tique est encombrée d'ouvrages de valeur, parmi lesquels il est souvent difficile de faire un choix. Les œuvres de quelques-uns des théologiens les plus estimés, un manuel ou deux de théologie, un ouvrage sur les thèses qui ont été l'objet d'une étude spéciale, suffisent à un homme qui veut connaître le dogme catholique, sans devenir toutefois un théologien de profession.

L'auteur des *Etudes monastiques* donne aux théologiens quelques avis ; c'est la partie la plus intéressante du chapitre qu'il leur a réservé.

1. Commencer par un traité *De Locis theologicis*, qui « sont comme la base et le fondement de la théologie ». Cette étude, en elle-même très intéressante, est une préparation indispensable. L'ouvrage de Melchior Cano sur cette matière, l'un des mieux écrits qui soient sortis de la plume d'un théologien, pourrait servir de modèle à ceux qui veulent vivifier par les qualités littéraires l'aridité du raisonnement théologique.

2. Lire ensuite les quatre livres de saint Jean Damascène sur *La Foi orthodoxe*, les traités théologiques de saint Anselme, le maître des *Sentences*.

3. Aborder ensuite les ouvrages des Pères de l'Eglise qui se rapportent aux diverses parties de la théologie, en y joignant quelques traités des théologiens modernes. Choisir dans ces lectures les arguments et les textes qui paraissent les plus propres à éclairer les questions que l'on se propose d'étudier.

4. Avoir une connaissance suffisante de l'histoire de l'Eglise et des conciles généraux.

5. Eviter toutes les questions inutiles, « comme sont celles de la puissance obédientielle, de la manière que le feu matériel agit sur les esprits des damnés, et générale-

ment la plupart des questions qui regardent le *quomodo*, ou, si on les traite, que ce soit brièvement. »

6. N'affirmer une chose que si vraiment elle apparaît telle, et ne lui donner que le degré de certitude qui lui appartient ; ne jamais chercher à faire passer comme des articles de foi les opinions particulières à une école, à un Ordre religieux, à quelques théologiens. Il n'est pas permis de substituer son propre jugement à l'autorité de l'Eglise.

7. Fuir dans les discussions les excès qui les font dégénérer en disputes personnelles.

8. Eviter les discussions, car elles portent, la plupart du temps, sur les mots plus que sur les idées ; il suffit, pour les arrêter, de préciser le sens des termes employés par chacun. La science ne gagne pas grand chose à ces querelles théologiques.

9. Aux expressions nouvelles préférer celles qui sont consacrées par l'usage de l'Eglise, des Pères et des théologiens les plus estimés.

10. Ne pas s'astreindre tellement aux formes traditionnelles de l'école qu'on en vienne à négliger les avantages d'une exposition plus littéraire.

11. Les hommes reconnus incapables de se ployer aux exigences de la méthode scolastique, ou d'acquérir de la théologie une science profonde, auront tout profit à se contenter soit du Catéchisme du Concile de Trente, soit d'un manuel de théologie répondant à leurs besoins. Tel est, en général, le cas des personnes du monde qui désirent s'instruire de la religion chrétienne.

Un esprit cultivé ne peut ignorer ni les objections soulevées contre les enseignements de l'Eglise par les hérétiques et les incrédules, ni les réponses que leur ont faites

les défenseurs de la vérité. Inutile de s'arrêter aux arguments vieillis. Il faut prendre l'apologétique au point où elle est rendue. Plus que personne, l'apologiste de la religion doit être au courant et varier sa tactique suivant les évolutions de l'erreur. Le mieux serait, pour lui, de prévenir les attaques de l'adversaire.

Cette partie de la littérature théologique est de toutes la plus encombrée. Le travailleur avare de son temps fera bien de se montrer, sur ce point, d'une extrême sévérité et de lire les seuls ouvrages faisant autorité.

CHAPITRE V

Des Casuistes et de la Théologie morale

L'Eglise n'a pu laisser les ministres des sacrements sans leur donner des règles à suivre, surtout au tribunal de la pénitence, où ils doivent apprécier les fautes qui leur sont accusées. C'était chose relativement facile durant les premiers siècles. L'Evangile et l'ensemble des divines Ecritures, les sentiments des Pères et les décisions épiscopales traçaient une ligne de conduite à laquelle pasteurs et fidèles se conformaient avec une entière soumission. Chaque église eut bientôt sa tradition qui fixait la pénitence des péchés.

Saint Basile est le premier qui ait rédigé une sorte de livre pénitentiel; nous l'avons dans les trois épîtres canoniques par lui adressées à saint Amphilochius, évêque d'Iconium [1].

Morin, dans son travail sur le sacrement de pénitence, fait l'histoire de ce point intéressant de la discipline ecclésiastique. On peut le consulter avec profit. Il témoigne

1. P. G., t. 32, 663, 715, 794.

du zèle que l'Eglise a constamment déployé pour rester fidèle à la mission que Jésus-Christ lui a donnée, en condamnant tout ce qui pouvait blesser la pureté de la morale chrétienne. Il ne saurait y avoir rien de plus sage que ses règlements sur ce sujet.

Mabillon cite, en particulier, les conciles de Tours et de Chalon-sur-Saône. La multitude des pénitentiels mettait les confesseurs dans un grand embarras; ils ne savaient plus quelle règle suivre en sûreté de conscience. Les Pères du premier de ces conciles résolurent de promulguer un pénitentiel obligatoire pour tous; c'était le meilleur moyen de supprimer les abus qui résultaient d'un pareil état de choses[1]. Ceux de Châlon allèrent encore plus loin. Non contents de rejeter les pénitentiels anonymes qui fourmillaient d'erreurs, ils condamnèrent les prêtres qui imposaient des pénitences insignifiantes à des hommes coupables de fautes graves. Cette faiblesse aveugle, contraire aux enseignements de l'Eglise, en procurant aux pécheurs une fausse sécurité, pouvait leur devenir extrêmement préjudiciable[2].

Saint Thomas d'Aquin a posé, dans la deuxième partie de sa *Somme théologique*, les fondements de la théologie morale. Saint Raymond de Pennafort a, le premier, rédigé une somme des péchés. Depuis cette époque, les casuistes se sont multipliés en Occident. On se demande quel profit la morale chrétienne a pu tirer de leurs ouvrages. Mabillon ne se pose même pas la question. Il affirme nettement que leur influence a été mauvaise : avec eux, « on a tellement subtilisé sur cette matière qu'à force de raisonner,

1. Mansi, t. 14, 82.
2. Loc. cit.

on a perdu quelquefois la raison, et on a vu avec douleur que la morale des païens faisait honte à celle de quelques casuistes. » Il dit ailleurs : « On se met en danger de se gâter l'esprit et le cœur si on ne sait distinguer les bons (casuistes) des mauvais. »

Certains de ces casuistes auxquels fait allusion l'auteur des *Etudes monastiques* en arrivaient à perdre de vue les principes les plus élémentaires de la morale naturelle. Aussi valait-il mieux lire les ouvrages de quelques philosophes païens, le livre des *Offices* de Cicéron en particulier. Voici, par exemple, une règle donnée par lui : *Se garder de toutes les choses dont on est en doute si elles sont justes ou injustes. Car la justice a par elle-même un certain éclat qui la fait découvrir sans peine partout où elle est, et dès qu'on est en doute si une chose est juste ou non, c'est signe qu'on y entrevoit quelque sorte d'injustice : Æquitas enim lucet per se ; dubitatio autem cogitationem significat injuriæ*[1]. »

Depuis le jour où Mabillon écrivait son traité, Dieu a suscité dans son Eglise un docteur dont les écrits ont donné aux confesseurs des principes non moins éloignés d'une morale relâchée que d'un rigorisme excessif. Saint Alphonse de Liguori et les moralistes de son école sont les maîtres dont la doctrine doit être suivie en toute sécurité de conscience. Ils ne dispensent pas de recourir néanmoins à la 2^{a} 2^{ae} de saint Thomas et aux Instructions de saint Charles Borromée sur le sacrement de pénitence.

Mais rien ne saurait remplacer une conscience droite, formée par une connaissance sérieuse de la moralité des actes humains et des principes de la justice et du droit, par

1. Cicero, *De Officiis* l. I, 30.

une grande expérience des hommes et par la méditation des divines Ecritures, et servie par un bon sens qui ne se laisse jamais prendre en défaut. Il est bon de se défier des abstractions et des principes absolus toutes les fois qu'il s'agit de juger les hommes et leur conduite.

CHAPITRE VI

De l'étude de la Philosophie

I

Il n'est pas, dans l'ordre naturel, d'étude plus importante que celle de la philosophie. Elle a pour but de cultiver la raison humaine et de la guider dans la recherche de la vérité. C'est elle qui fait de l'homme un véritable ami de la sagesse, c'est-à-dire, comme Mabillon aime à le redire après Fleury, « un homme qui raisonne droit, qui soit toujours en garde contre toutes les causes de l'erreur ; qui ne suive, dans toute la conduite de sa vie, que la raison et la vertu ; et qui cherche à connoistre en chaque chose la vérité et à remonter jusqu'aux premières causes. Il est vray que la pluspart des hommes en seroient capables s'ils usoient bien de leur raison, et s'ils ne précipitoient point leur jugement ; mais il est bien rare d'en trouver qui ayent une volonté assez droite et une assez grande force pour résister à leurs passions ».

Non contente de donner sur Dieu, sur l'homme et sur la nature des idées générales que nulle autre science ne peut

fournir, et d'enseigner les principes sur lesquels repose toute morale, la philosophie prépare aux chrétiens des armes pour défendre la foi contre les attaques des sophistes et des incrédules. Elle est un hommage rendu à Dieu, auteur et source de toute vérité. Les notions qu'elle fournit disposent l'esprit à s'élever jusqu'à l'ordre surnaturel, La méditation et la contemplation de tout ce que la nature présente de plus sublime dégage peu à peu l'âme de la matière. La joie que procure la vérité, même entrevue, fait vite oublier la peine qu'a coûtée sa recherche.

La révélation chrétienne, en déclarant à l'homme sa fin dernière et les moyens de l'atteindre, a beaucoup simplifié la tâche de la philosophie dans l'étude de la morale naturelle, ce qui nous donne sur les païens une incontestable supériorité. La logique, la métaphysique et la connaissance des lois générales qui régissent le monde sont à peu près aujourd'hui dans l'état où elles se trouvaient avant l'Incarnation. Les systèmes ont succédé aux systèmes, « et après de longues disputes, on ne sçait presque encore à quoi s'en tenir ».

Cela ne surprend guère Mabillon. Laissons-le exposer lui-même son sentiment sur ce sujet : « Il ne faut pas attendre beaucoup d'avantage des disputes des hommes, qui embarrassent bien souvent les matières, au lieu de les éclaircir. On disputera éternellement, et les hommes seront toujours les mêmes, c'est-à-dire toujours errans et incertains dans leurs sentiments, lorsqu'ils ne seront pas guidés par la foy ou par un grand amour de la vérité qui les délivrera de tous préjugés. » L'histoire de la philosophie trouve, dans ces variations de l'esprit humain, une matière inépuisable.

L'exposition et la discussion de tant d'opinions contra-

dictoires et d'erreurs souvent absurdes encombrent singulièrement l'étude de la philosophie. Elle se réduirait à bien peu de chose si elle se bornait à exposer ce qui est hors de doute.

Seuls l'amour de la vérité et une grande droiture d'esprit sont capables de préserver un homme des erreurs et des méprises dans lesquelles tant d'autres sont tombés. Il faut, pour cela, s'affranchir des préjugés qui troublent l'intelligence et lui montrent les choses autrement qu'elles ne sont; la naissance, l'éducation, les sens, les passions et les opinions reçues prédisposent facilement à certaines illusions. Celui qui n'affirme rien sans en avoir une idée claire et distincte échappe à bien des écueils. C'est une loi que l'homme honnête et sage ne devrait jamais transgresser.

Et encore faut-il beaucoup se défier de soi-même et ne pas crier trop tôt à l'évidence. Nous prenons si aisément une simple apparence pour la réalité ! Rien mieux que la prière n'établit dans l'âme cette prudente réserve, qui est la meilleure amie de la vérité. Cette réserve est surtout nécessaire toutes les fois qu'on se trouve en présence d'un système nouveau, flattant l'imagination et répondant à des aspirations intimes; car alors l'imagination et la sensibilité cherchent à prendre la place de l'intelligence, qui est seule cependant capable de voir clairement les choses et de les juger dans leur réalité.

Cet écueil se présente surtout en métaphysique. Son étude offre un champ très vaste aux spéculations et aux raisonnements subtils. L'expérience montre combien il est facile de s'y égarer en tirant d'un principe accepté pour vrai des conséquences fausses et d'autant plus dangereuses qu'elles ont un point de départ plus absolu. Rien ne

serait plus funeste que de soumettre à un pareil procédé l'étude de la religion.

De la prudence extrême avec laquelle l'homme doit aborder les questions philosophiques, il faudrait bien se garder de conclure à l'inutilité de la philosophie elle-même et à l'inanité des efforts que l'esprit humain peut faire dans le but de trouver la vérité. La vérité naturelle est l'œuvre de Dieu; nous lui devons respect et amour. Ce n'est pas perdre son temps que de travailler avec ardeur pour mériter de la posséder, ou tout au moins de s'en approcher davantage.

II

La Logique, qui est la première partie de la philosophie, a pour but de donner « la véritable idée de nos connaissances ». Elle nous éclaire sur les notions du vrai et du faux, de l'affirmation et de la négation, de l'erreur et du doute, et sur le lien qui doit unir nos pensées pour que nos raisonnements soient justes : toutes choses indispensables à qui veut perfectionner sa raison et mûrir son jugement. C'est ce qu'il faut avant tout chercher dans cette étude.

On l'a malheureusement encombrée d'une foule de questions oiseuses qui compromettent souvent le profit que l'on devrait en attendre. La science ne perdrait rien si elles étaient livrées à un oubli d'où on n'aurait jamais dû les faire sortir. Que de temps les philosophes ont ainsi perdu !

L'abus qui a été fait de l'argumentation a entraîné certains esprits dans une voie fort dangereuse : l'art de

« chicaner et de disputer de tout à tort et à travers ». On ne saurait imprimer à son intelligence un pli plus fâcheux. Mieux vaut lui donner l'estime de la droiture et l'accoutumer « à se laisser vaincre et à se rendre à la vérité ». Car « c'est être véritablement victorieux que de se laisser vaincre par la vérité ».

L'humeur batailleuse et l'amour de la discussion ne caractérisent pas généralement les esprits sérieux et vraiment philosophiques. Une sage modération leur convient beaucoup mieux. Mabillon propose l'exemple de saint Maxime, qui fut le redoutable adversaire des monothélites : il eut, dès sa jeunesse, l'horreur de la chicane et du sophisme ; les raisonnements solides et les conclusions fortement appuyées séduisaient son intelligence. L'amour de la chicane avilit et souille la philosophie ; tel était, du moins, son sentiment.

La Métaphysique a pour objet les principes qui servent de fondement à nos connaissances : telles sont les idées de l'être, de la substance, de l'accident, de la pensée, de la volonté, de l'étendue, du nombre, du mouvement, du corps, du suppôt, de la personne, du mode, de la figure, de la couleur, etc.

L'idée du bien, de la fin dernière et de la béatitude sont du domaine de la Morale ; mais qu'on ne s'arrête pas à examiner « si l'essence de la béatitude formelle consiste dans un acte de l'entendement ou de la volonté ». A la même partie de la philosophie se rattachent encore les actes humains, la conscience, les passions, leurs causes et leurs effets, les habitudes bonnes ou mauvaises, les vices et les vertus, les lois et l'obligation qu'elles imposent, et enfin les principes généraux, fondés sur le sens commun, qui règlent la conduite des hommes.

La Morale s'occupe également des études, à peine connues au siècle de Mabillon, et qui ont pris de nos jours, sous le nom de sciences économiques et sociales, une importance si grande. Il faut avoir sur elles des notions très claires, si l'on tient à éviter les écueils contre lesquels la bonne volontéde plusieurs hommes sans principes sûrs est allée se briser et si l'on ne veut pas vivre en dehors d'un courant qui intéresse l'avenir de l'Eglise et de la société. On ne saurait, en pareille matière, montrer trop de défiance envers les théoriciens, qui dédaignent la doctrine de l'Evangile et lancent les hommes dans des voies périlleuses sans tenir le moindre compte de l'expérience des siècles passés.

Mabillon ne fait pas dans son travail la part très large aux études philosophiques. Elles n'avaient pas de fait, au XVIIe siècle, l'importance qu'elles ont prise depuis.

Mais les attaques dirigées contre la religion par les philosophes du siècle dernier et par les rationalistes de notre époque ont causé tant de ruines morales, que les défenseurs de l'Eglise ont dû déployer une activité extraordinaire pour réfuter des erreurs que les âges chrétiens ne pouvaient même pas soupçonner. Le prêtre est tenu de connaître et les difficultés que soulève l'incrédulité moderne et la réponse qui lui est faite s'il veut tenir dignement son ministère. Il lui suffit de choisir quelques ouvrages bien au courant de l'état actuel de cette branche de l'apologétique, sans se préoccuper outre mesure d'erreurs tombées dans l'oubli et de la réfutation qu'elles ont provoquée.

III

Mabillon donne, sur la méthode que peut suivre dans son enseignement un professeur de philosophie, des indications qui, sans venir d'un homme expérimenté en pareille matière, méritent d'être signalées ici.

Il ne croit pas qu'un maître puisse, avec plaisir pour lui et intérêt pour ses élèves, se réduire au rôle de simple commentateur d'un manuel rédigé par autrui. Qui possède bien un sujet, et tout professeur doit en être là, ne peut accepter toutes les idées et tous les sentiments d'un auteur. Il a dans la perception de la vérité ses vues originales ; son enseignement, comme ses idées elles-mêmes, ne peut être que personnel. Ses élèves acceptent plus complètement son autorité. Comme il connaît la force de leur esprit et l'étendue de leurs connaissances, il lui est très facile de se mettre à leur portée. Les notes que ses disciples sont tenus de prendre exigent de leur part une application qui leur est fort avantageuse.

Les nouveaux professeurs feront bien toutefois d'attendre quelque temps avant de rédiger leurs cours. L'explication d'un auteur s'impose au début. Mais il est bon de s'en affranchir dès qu'une certaine expérience est acquise.

Le maître peut se ménager à lui-même un repos et procurer à ses élèves un délassement très utile en interrompant son enseignement personnel pour lire ou faire lire des passages empruntés soit aux philosophes de l'antiquité, soit à des écrivains modernes, qui appuient ou éclairent la thèse qu'il soutient. Rien n'est plus propre à stimuler l'attention et à ouvrir des horizons nouveaux. Il

est utile de provoquer alors la curiosité des élèves et d'accueillir avec plaisir leurs questions et leurs réponses. Un maître éclairé trouve là un excellent moyen de compléter ses leçons et de former le goût des jeunes hommes qui lui sont confiés.

On peut suivre cette méthode dans l'enseignement de la théologie.

Les argumentations et les actes publics avaient joué un grand rôle dans les Universités et les écoles du Moyen-Age; le XVII[e] siècle restait fidèle à cette coutume de la scolastique. Qu'en pensait Mabillon?

Sans aller jusqu'à condamner un usage consacré par une longue expérience, il exprime quelques réserves motivées par des abus incontestables. Voici les conseils qu'il donne à ce sujet; ils sont de nature à corriger les excès dans lesquels plusieurs se laissaient entraîner.

1. Qu'on oblige les élèves à proposer des difficultés sérieuses, au lieu de s'amuser avec des niaiseries.

2. Qu'ils évitent, dans l'exposition de la difficulté, la phraséologie de convention dont le moindre inconvénient est d'allonger leur raisonnement et d'amoindrir sa valeur.

3. Qu'ils aillent droit au but et procèdent avec suite.

4. Il faut, en tout ce qui concerne la religion, user d'une extrême réserve pour qu'une difficulté dont on demande la solution ne dégénère pas en opinion personnelle que l'on cherche à faire prévaloir. Mieux vaudrait s'abstenir d'argumenter sur des matières aussi graves; Cicéron lui-même déclarait impie la coutume de raisonner contre les choses divines, même sous le prétexte d'exercer des écoliers.

La direction d'un maître capable de guider des jeunes

gens avec prudence et douceur, sans les décourager ou les blesser, atténue la plupart des inconvénients que présentent ces exercices.

Faut-il, dans l'enseignement de la philosophie, s'attacher à une école particulière ?

Plusieurs pensent qu'il est utile d'adopter une école, ses idées et sa méthode, du moment qu'elle jouit de l'estime des hommes sérieux ; on échappe par ce moyen aux dangers que ferait courir une liberté trop grande laissée aux professeurs. Peu de maîtres sont, en effet, capables de se faire un corps de doctrine ; et beaucoup risquent, s'ils sont livrés à eux-mêmes, d'émettre des idées aventureuses. Ce qui ne se présente jamais quand on accepte en bloc les enseignements d'une école.

D'autres condamnent cet exclusivisme ; ils semblent avoir de bonnes raisons pour le faire. En voici quelques-unes ; je cite textuellement : « En matière de philosophie, il faut laisser à un chacun la liberté de juger les choses par lui-même ; c'est un fâcheux préjugé pour ne jamais trouver la vérité, que de se laisser emporter par la seule autorité ; c'est principalement dans cette occasion que l'on doit se servir de la règle de saint Augustin, que quelque autorité et quelque sainteté qu'ait un auteur, on ne doit avoir de créance en ce qu'il dit qu'autant que ses raisons nous en convainquent ; et, en un mot, il n'y a que Dieu à l'autorité duquel nous devions déférer aveuglément... Un véritable philosophe ne s'arreste ni à l'autorité des auteurs ni à ses préjugés. Il remonte toujours jusqu'à ce qu'il ait trouvé un principe de lumière naturelle et une vérité si claire qu'il ne puisse la révoquer en doute. »

Il ne faudrait pas transporter en théologie cette liberté d'examen. Car l'autorité est le fondement sur lequel

repose cette science. Il est donc juste de s'incliner devant le témoignage de l'Ecriture sainte d'abord, et d'acquiescer au jugement des Pères et des Docteurs, qui sont les interprètes de la Tradition, et en particulier de ceux dont le doctrine a, pour ainsi dire, été canonisée par l'Eglise.

CHAPITRE VII

De l'étude de l'Histoire

On ne peut, sans connaître l'histoire de l'Eglise, avoir des Pères et de la théologie une intelligence parfaite. Melchior Cano ne craint pas de déclarer indignes du nom qu'ils portent les théologiens ignorant l'histoire[1]. Tel fut cependant le cas de plusieurs scolastiques; cette ignorance leur fit commettre des bévues dont leurs adversaires surent tirer parti. L'histoire est un témoignage éclatant rendu par les faits eux-mêmes aux origines divines de l'Eglise et à ses enseignements; elle est, par conséquent, très propre à éclairer les esprits éloignés de la foi catholique, et à faciliter le travail de leur conversion.

Mais le prêtre, et j'ajouterai le chrétien, ne doivent pas entreprendre cette étude d'une manière quelconque. Elle doit être pour eux un moyen très efficace de développer leur formation, d'acquérir une grande expérience des hommes et des choses par la considération des événe-

1. Melchior Cano, *De Locis theologicis*, l. XII, 2.

ments passés et de se faire une idée juste et pratique de la puissance de Dieu et de l'action de sa providence dans le gouvernement du monde et dans la conduite de l'Eglise.

Mabillon recommande fort la lecture des discours de l'abbé Vichard de Saint-Réal sur l'*usage de l'histoire*[1] ; leur auteur indique les dispositions dans lesquelles il convient d'entreprendre cette étude pour en tirer tout le profit désirable. Mabillon rédigea lui-même, à la demande du prieur des Feuillants de Florence, une *Méthode d'apprendre l'histoire*[2].

La science de l'histoire, d'après Vichard de Saint-Réal, ne consiste pas à remplir sa mémoire d'une interminable série de dates, de noms et de faits. La science véritable recherche la cause des faits dont elle s'occupe. Aussi étudier l'histoire est-ce étudier les sentiments, les pensées et les passions des hommes, afin de les connaître eux-mêmes et de les juger tels qu'ils sont : choses qu'on ne peut apprendre sans acquérir par le fait la science de soi-même et l'art difficile de se conduire au milieu des hommes et des événements parmi lesquels se passe la vie ; c'est ce qui s'appelle l'expérience. Si la science de l'histoire ne donne pas à celui qui s'y applique ces avantages, elle est inutile et sans intérêt.

Voici les règles que Mabillon propose à qui veut entreprendre cette étude :

1° Se prémunir contre les illusions qui font prendre le vrai pour le faux et épouser les passions d'autrui. Il faut dans ce but connaître celui dont on écoute le témoignage,

1. Paris, Barbin et Michallet, 1671 ; in-12.
2. In-12, Paris, 1684. Cf. Dom Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 245.

afin de savoir s'il est perspicace et sincère, et pour discerner le mobile qui l'a fait écrire et le but qu'il a poursuivi. Impossible d'apprécier à sa juste valeur le jugement d'un écrivain, sans tenir compte du parti dans lequel il s'est rangé. On ne doit jamais oublier, par exemple, que l'historien Eusèbe était favorable à l'arianisme, que Socrate et Sozomène avaient des accointances avec les novatiens et que Théodoret soutenait Théodore de Mopsueste. Il faut ajouter à cela la considération du tempérament national ou des caractères d'une race ; ainsi il est bon de se tenir sur une certaine réserve avec les gens qui sont naturellement portés à présenter les choses sous un jour beaucoup trop favorable pour eux.

2° Examiner si l'auteur qu'on lit est contemporain des faits qu'il rapporte, s'il les a vus lui-même ou s'il les raconte sur la foi d'autrui, s'il est judicieux et s'il ne s'abandonne pas trop aux conjectures. Le témoignage d'un contemporain est toujours préférable, à moins que son autorité ne soit amoindrie par ailleurs ; il peut être mal informé, prévenu, ou malhonnête, tandis qu'un écrivain postérieur peut avoir sous la main des sources de première valeur, qu'il exploite avec soin, conscience et sûreté.

3° Aussi ne pas tirer de conclusions trop précipitées du silence des contemporains ou des hommes qui ont immédiatement suivi. Un écrivain éloigné de l'époque où se sont passés les événements dont il parle a très bien pu utiliser soit des écrits contemporains perdus depuis, soit des documents de la plus haute importance, ignorés par les auteurs qui l'ont devancé. Quand un écrivain affirme, sans apporter de preuve suffisante, des faits antérieurs de deux ou trois siècles dont personne n'a parlé jusque-là,

son témoignage ne mérite aucune confiance; agir autrement serait ouvrir la porte à toutes les erreurs et à tous les mensonges.

4° Bien prendre garde à ne pas se laisser tromper par les faux documents confectionnés de toutes pièces pour soutenir une cause ou pour accréditer une erreur; les *falsos cronicones* d'Espagne sont restés célèbres. Il n'y a pas la moindre foi à ajouter aux chroniques du Pseudo-Maxime, de Lucius Dexter, et du faux Luitprand, ni aux histoires de Manethon et de Bérose, fabriquées par Anne de Viterbe. Les imposteurs n'ont manqué à aucune époque ni à aucun pays. Certaines pièces ne présentent rien qui permette de les déclarer œuvres d'un faussaire; cependant le silence observé à leur sujet durant de longs siècles fait douter de leur authenticité : tels sont les actes de l'Apôtre saint André, dont personne n'a parlé avant le VIIIe siècle; on ne peut guère leur donner créance.

5° Ne pas rejeter tout d'une pièce un auteur coupable de quelques méprises, ou qui a cédé à une passion quelconque, ou qui écrit une langue déplorable, s'il se montre par ailleurs sincère et bien informé. Ces défauts et d'autres encore ne sauraient lui enlever tout crédit. Il n'y a qu'à user de discernement pour accepter ce qui présente des garanties et abandonner le reste. C'est ainsi que Josèphe, historien des Juifs, passe pour un excellent auteur, malgré des erreurs incontestables. Les récits fabuleux qu'on trouve dans les ouvrages d'Hérodote ne lui ont point fait perdre le titre de *Père de l'histoire*, qu'il a reçu de Cicéron.

6° Ne pas dédaigner un ouvrage sous le prétexte qu'il vient d'un simple copiste, d'un abréviateur ou d'un compilateur. Un copiste peut avoir corrigé ou expliqué un écrivain original; un compilateur peut aussi faire la critique

des divers témoignages par lui recueillis et donner au milieu de leurs contradictions un jugement qui mérite l'attention ; les originaux dont il s'est servi ont pu soit disparaître complètement, soit subir des mutilations plus ou moins considérables. Dans ce cas, le compilateur tient lieu de l'original.

7° Lorsque plusieurs écrivains ne s'accordent pas sur le même fait, peser la valeur de chaque témoignage, au lieu de compter le nombre des témoins ; car la parole d'un homme grave, perspicace et loyal, l'emporte sur celle de cent autres qui se sont tous répétés sans soumettre une assertion à la moindre critique. Pour discerner le mérite d'un historien, il faut à un jugement droit unir un goût sûr, formé sous la direction d'un homme sage et instruit et développé par l'expérience personnelle.

8° Négliger les fables rapportées par des écrivains récents sur le compte de quelques saints ; on avait cette manie au XVIIe siècle. Il y eut tel légendaire français qu'il n'aurait jamais fallu lire, « pour n'être pas obligé d'oublier des choses qu'il faut rejeter pour connaître la vérité. » Quelques auteurs ne craignirent pas de fabriquer de toutes pièces la biographie de saints des Catacombes dont le nom véritable n'était pas toujours connu. C'était vraiment abuser de la bonne foi et de la crédulité du peuple. Il est douloureux de constater que les païens ont été plus sincères, en écrivant l'histoire de leurs philosophes et de leurs héros, que plusieurs catholiques, en composant des vies de saints.

9° Apporter dans cette critique une grande modération, comme il sera dit ailleurs ; mieux vaut douter sagement que s'inscrire en faux trop à la légère. Il faut éviter avec le même soin et de n'accepter que très difficilement un

témoignage et de l'accepter trop aisément. « L'habileté ne consiste pas seulement à estimer et à suivre les meilleurs auteurs, mais à savoir discerner dans les moindres ce qu'il y a de bon et tout ce qui peut servir à soutenir ou éclaircir la vérité. »

10° Pour distinguer des autres les historiens qui méritent créance, se servir des trois règles suivantes proposées par Melchior Cano :

a) La première qualité de l'historien est la probité, qui le rend incapable de tromper volontairement, en se donnant pour témoin d'un fait qu'il n'aurait ni vu ni entendu; elle peut se rencontrer chez des païens et chez des hommes par ailleurs très vicieux. L'erreur théologique et les égarements de l'esprit et du cœur n'étouffent pas toujours dans une âme la sincérité et l'honnêteté naturelle.

b) Le discernement et la sûreté du jugement sont, pour tout écrivain s'occupant d'histoire, des qualités maîtresses. Aussi faut-il toujours accorder la préférence à ceux qui les possèdent. « Car ce n'est pas assez de ne vouloir pas mentir; il faut aussi avoir un jugement mûr et une grande exactitude à examiner les choses pour ne pas se laisser surprendre et pour ne pas croire et écrire légèrement tout ce que l'on aura entendu : comme l'ont fait... Vincent de Beauvais et saint Antonin. »

c) On ne peut accepter aucun auteur condamné par l'Eglise. La remarque de Mabillon sur les livres à l'index doit être rapportée textuellement : « comme il arrive assez souvent que ce n'est que pour quelques petits endroits que des auteurs s'attirent cette censure, il ne faut pas toujours croire que dans le reste ils n'ayent aucune autorité. »

II

Il faut, pour l'étude de l'histoire ecclésiastique, tenir compte des dispositions et des besoins de chacun. Elle offre un champ extrêmement vaste à l'activité intellectuelle des hommes. La plupart sont obligés de se borner.

Quelques-uns se contentent de savoir les faits principaux qui ont laissé une trace dans le souvenir des hommes, et de connaître les personnages dont l'influence a été plus profonde. Il leur suffit d'avoir en main un manuel rédigé d'après une méthode pratique, présentant un grand nombre de faits groupés avec ordre, de manière à permettre au lecteur de suivre le développement de la vie de l'Eglise dans ses manifestations diverses. Kraus, Hergenrother ou Funk laissent bien loin derrière eux les histoires de l'Eglise, qui ont été, jusque dans ces dernières années, les seuls à trouver place sur les rayons de la bibliothèque d'un ecclésiastique français.

Cette connaissance sommaire du passé de l'Eglise est insuffisante pour un théologien et pour tout homme cultivé. Il en est peu cependant qui soient capables d'étudier directement les sources historiques.

A ce petit nombre, Mabillon trace dans un chapitre spécial un plan de lectures choisies en parfaite connaissance de cause. Les autres devront lire par ordre les ouvrages les mieux faits sur chacune des périodes de l'histoire de l'Eglise et sur chacune des phases qu'ont pu traverser son dogme, sa morale et ses institutions. La bibliographie qui complète ce travail les peut guider dans le

choix de ces lectures. Ils feront bien cependant de consulter les hommes du métier.

Les manuels précédemment indiqués donnent sur chacun des points dont ils traitent une liste d'auteurs à lire ou à consulter. Quelques-uns pourront suivre tout le cours de l'histoire en recourant aux ouvrages signalés par eux. Dans la crainte que la multitude des faits, en s'accumulant dans la mémoire, ne fasse perdre de vue le lien qui les rattache entre eux et à l'histoire générale, il est bon d'avoir constamment sous les yeux un manuel et de relire chacune de ses divisions, lorsqu'on a terminé les lectures qui en forment le développement.

Il est avantageux de se servir concurramment d'un atlas historique, permettant de fixer sur une carte le théâtre des événements et la patrie des divers personnages. L'intelligence et la mémoire y trouvent grand profit.

On se met ainsi au courant de chacune des périodes de l'histoire par une série de lectures ; quand elles sont terminées, le moment est venu de se faire un résumé personnel de cette même période. Il n'y a pas de moyen plus efficace de graver l'histoire dans son esprit.

L'histoire ecclésiastique est tellement liée à l'histoire civile qu'il est difficile de les séparer pratiquement l'une de l'autre. Baronius, Le Cointe et tous les grands historiens les ont confondues à dessein dans leurs ouvrages. Il n'est pas avantageux pour la plupart des travailleurs de s'attaquer directement aux sources. Mieux vaut se contenter de lire les ouvrages les plus sûrs et les plus complets, en tenant compte de ses besoins intellectuels. L'histoire ancienne, l'histoire romaine, l'histoire de France et l'histoire des peuples modernes ont donné lieu soit à des travaux d'ensemble, soit à des monographies d'une incontes-

table valeur. On ne saurait se passer d'une bibliographie judicieuse. Et encore faut-il se borner aux seules lectures vraiment utiles, et pour cela tenir constamment l'œil fixé sur le but à atteindre.

CHAPITRE VIII

Comment étudier dans les sources la doctrine et l'histoire de l'Église

Les prêtres et les chrétiens, qui veulent acquérir une science approfondie des choses de l'Eglise, et se faire un corps de doctrine personnel, doivent étudier le passé de l'Eglise et suivre, siècle par siècle, son développement doctrinal. Ils apprennent ainsi à discerner les doctrines que les organes de la Tradition ont tenues pour erronées ou douteuses, et celles qui ont reçu leur approbation. La théologie scolastique donne les premiers éléments de cette connaissance. Mais il est nécessaire de la perfectionner par une étude sérieuse de la Bible et de la Tradition ecclésiastique, contenue dans les conciles et les écrits des Pères. La comparaison des textes empruntés aux écrivains sacrés de tous les siècles et le soin que l'on met à les concilier les uns avec les autres aident à former la chaîne de la Tradition, qui, « avec la sainte Ecriture, dont elle est la fidèle interprète, fait la règle de notre créance ».

On ne peut donc se passer d'étudier l'Ecriture, les

Concîles, les Pères et enfin l'histoire de l'Eglise. Mais il y a plusieurs manières de cultiver ces diverses branches de la science ecclésiastique. Les uns les étudient successivement, commençant par l'Ecriture, et s'occupant ensuite des Conciles, des Pères et de l'histoire. Les autres commencent par l'Ecriture, puis ils s'occupent simultanément, d'après l'ordre chronologique, des Conciles, des Pères et de l'histoire de chaque siècle. Cette dernière méthode est préférable ; on se fait plus aisément avec elle un corps de doctrine, qui se grave profondément dans l'intelligence et la mémoire.

La lecture de l'Ancien Testament, par laquelle il convient de commencer, doit être complétée par celle des *Antiquitates Judaïcæ* de Josèphe et de sa *Réponse à Appien*[1]. C'est le moment de lire les histoires des peuples de l'Orient, des Grecs et des Romains, pour connaître ce qui s'est passé avant Jésus-Christ et se faire une idée de l'état du monde à l'époque de sa naissance. Rome, ses conquêtes et ses institutions présentent un intérêt spécial. Le *de Bello judaïco* de Josèphe[2] et les écrits de Philon[3] peuvent être lus en même temps que les livres du Nouveau Testament.

Il faut commencer par l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe[4], ses études sur les premiers siècles de notre ère, en ayant sous les yeux une histoire de l'Eglise, qui permette de suivre exactement la succession chronologique des événements.

Les premiers monuments de la littérature chrétienne

1. Ed. Dindorf, Firmin Didot, 2 in-8°.
2. Op. cit.
3. Ed. Mangey, Londres, 1742, 2 in-folio.
4. P. G., t. XX.

sont, après la Bible, les écrits des Pères apostoliques. On doit prendre dans cette série la *Didaché* ou *Doctrine des douze Apôtres*, l'*Epître de saint Clément* aux fidèles de Corinthe, qui est un document de premier ordre, et les *Sept épîtres de saint Ignace*[1], où est nettement attestée l'organisation hiérarchique des communautés chrétiennes primitives.

Les *Deux Apologies* de saint Justin, et son *Dialogue avec le juif Tryphon*, l'*Apologie* d'Athénagore, les *Cinq livres contre les hérésies*[2] de saint Irénée, en particulier le premier et le commencement du troisième, sont à lire ensuite.

Tertullien est excellent pour faire connaître l'esprit de l'Eglise à son époque, ses dogmes et ses institutions. Tout est à lire chez lui. S'il suffit de parcourir son traité de l'*Ame* et ses *Ecrits contre les Valentiniens*, il est nécessaire de revenir plusieurs fois sur son *Apologétique* et sur ses livres des *Prescriptions*, de la *Pénitence*, de l'*Oraison*, du *Baptême*, du *Jeûne* et des *Spectacles*[3].

Le *Pedagogus* et les *Stromata*[4] de Clément d'Alexandrie abondent en renseignements sur les mœurs et sur les idées qui avaient cours parmi les chrétiens, surtout dans la capitale de l'Égypte et dans les Églises qui en pouvaient dépendre. Il ne faut rien négliger de ce qui nous reste d'Origène[5]. Les huit livres *Contra Celsum*, sa *Lettre à Africanus*, sa *Cohortatio ad Martyrium*, son traité *de Oratione*, méritent surtout de fixer l'attention. Le *Dialogue*

1. HARNACK. Patrum Apost. opera. Leipzig, 3 fascicules, 1875-1877.
2. Cf. Supra.
3. Cf. P. L., t. I et II, et éd. REIFFERSCHEID, Vienne, 1890.
4. P. G., t. VIII-IX et éd. DINDORF, Oxford, 1869. 4 in-8°.
5. P. G., XI-XVII, et éd. LOMMATZSCH, Berlin, 1831-48, 25 vol. in-8°. Nouvelle édition KOETSCHAU, Berlin, 1899.

contre Marcion, dont l'attribution est douteuse, sera lu avec fruit. On peut en dire autant de ce que Photius observe sur Origène, et des fragments qu'il cite de son *Apologie* par le saint martyr Pamphile.

Avant d'aborder les œuvres de saint Cyprien, il sera bon de se mettre au courant de sa vie et du récit de son martyre, et de parcourir, avec les dissertations de Dodwel sur son histoire et ses ouvrages, les leçons de Mgr Freppel[1]. Cette préparation à l'étude de chaque Père, qui a été recommandée précédemment, est très utile et souvent indispensable. Il n'y aura qu'à lire une fois les trois livres des *Témoignages contre les Juifs* adressés à Quirinus. Ses lettres et la plupart de ses autres ouvrages demandent à être lus et relus[2].

On lira ensuite ce qui reste de l'*Epître canonique* de saint Denis d'Alexandrie à l'évêque Basilide[3], où l'auteur expose divers points de discipline, *celle* de saint Grégoire le Thaumaturge, qui intéresse la discipline pénitentiaire[4], la biographie de ce même saint Grégoire, écrite par son homonyme, l'évêque de Nysse[5], et enfin les *Actes des Martyrs*[6].

La lecture de l'*Octavius*[7] de Minucius Félix et du traité d'Arnobe *contre les Gentils*[8] précédera celle des *diverses apologies* de saint Athanase, de sa *Correspondance*, et le

1. Paris, 1865, in-8°.
2. Ed. HARTEL, Vienne, 1868.
3. P. G., t. 10, 1271.
4. P. G., t. 10, 1019.
5. P. G. t. 46, 893.
6. Ed. RUINART, Paris, 1689, in-4°.
7. Ed. HALM, Vienne, 1867, in-8°.
8. Ed. REIFFERSCHEID, Vienne, 1875, in-8°.

livre sur la *virginité*[1] qui lui est faussement attribué. Après quoi on peut lire les monuments les plus importants de l'ancienne discipline de l'Eglise, les *Constitutions apostoliques*[2], les *Canons des Apôtres*[3], le *Concile d'Elvire*[4] (300), tous ceux qui se sont tenus dans la suite et les *Lettres authentiques* des Papes[5].

De saint Hilaire de Poitiers, lire ses douze livres sur *la Trinité*, sa lettre sur les *Synodes ou sur la foi des Orientaux* adressée aux évêques de la Gaule ou de la Grande-Bretagne, son mémoire *contre Auxence de Milan* et, en général, tout ce que nous avons de cet illustre docteur[6].

Aborder ensuite les textes historiques du IV[e] ct du V[e] siècle parvenus jusqu'à nous : la *Vie de l'empereur Constantin*[7], par Eusèbe de Césarée ; le *De Mortibus Persecutorum*[8], attribué à Lactance ; les *deux livres de Chronique* de Sulpice Sévère, sa *Vie de saint Martin* et les *trois Lettres*[9] qui la complètent ; les sept livres *des Histoires*[10] de Paul Orose contre les païens, la version corrigée de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, par Rufin d'Aquilée et sa continuation[11] ; l'*Histoire de l'Eglise* de Théodoret[12], celles de Socrate

1. P. G., t. 25-28.
2. P. G., 1, et éd. LAGARDE, Leipzig, 1862, in-8°.
3. MANSI, t. 1, 29.
4. HEFELÉ, *Histoire des conciles*, 130.
5. COUSTANT-SCHŒNEMANN, Pontif Rom., et *a S. Clemente I usque ad S. Leonem M., epistolæ genuinæ*, 1786 ; THIEL, id., *A S. Hilario usque ad S. Hormisdam*, 1868.
6. P. L., t. 9-10, et éd. ZINGERLE, Vienne, 1890, in-8°.
7. P. G., t. 20, 909, et éd. HEINICHEN, 1830.
8. P. L., t. 7, 189, et éd. BRANDT, Vienne, 1897, in-8°.
9. Ed. HALM, Vienne, 1866.
10. Ed. ZANGEMEISTER, Vienne, 1882.
11. P. G., t. 20, 47, et P. L., t. 21, 463.
12. P. G., t. 82, 881, et éd. GAISFORD, Oxford, 1854, in-8°.

le Scolastique[1], de Sozomène[2], d'Evagre[3], de Théodore le Lecteur[4], de Philostorge[5] et de Procope[6].

Il faut alors revenir aux écrits dogmatiques[7]. Les *Catéchèses* de saint Cyrille de Jérusalem, les livres de saint Optat de Milève *contre le donatiste Parménianus*, tous les ouvrages de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, le *Traité* de saint Grégoire de Nysse *contre Eunomius* et ses erreurs, qui est une vigoureuse apologie de son frère saint Basile, les *Lettres* de ce même Père et son *Oraison funèbre de Mélèce d'Antioche*, l'ouvrage de saint Epiphane *contre les hérésies* et son *Ancoratus*, qui est un bon abrégé de la doctrine catholique, la belle *Lettre synodale* écrite par Amphilochius[8], évêque d'Iconium, au nom du concile de Lycaonie, la *Correspondance* de Synesius et en particulier l'*Epitre sur son ordination*, méritent d'être lues en en entier[9].

Il faut en dire autant des quelques *Lettres et Sermons* qui nous restent de saint Pacien[10], évêque de Barcelone, et des écrits de saint Jean Chrysostome. Ces derniers sont néanmoins si nombreux que l'on sera forcé de faire un choix. Un manuel de patrologie permettra de discerner facilement les plus importants, sur lesquels un lecteur intelligent doit plus volontiers s'arrêter. Saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin n'ont pas été moins féconds.

1. P. G., t. 67, 33, et éd. Hussey, Oxford, 1853, 3 in-8°.
2. P. G., t. 67, 843, et éd. Hussey, Oxford, 1810, 3 in-8°.
3. P. G., t. 86 bis, 2415.
4. P. G., t. 86, 165.
5. P. G., t. 65, 459.
6. Ed. Dindorf, Bonn, 1833-38, 3 in-8°.
7. Cf. *supra*.
8. P. G., t. 39, 93.
9. P. G., t. 66.
10. P. L., t. 13, 1051.

Un choix, fait avec clairvoyance, s'impose. Parmi les œuvres de saint Jérôme, les *Lettres*, les divers *opuscules*, les *Commentaires sur les Prophètes* et le livre *des hommes illustres* doivent surtout fixer l'attention. Il faut lire les *Lettres* de saint Ambroise, ses *Traités* particuliers et ses *Oraisons funèbres* ; la *Correspondance* de saint Augustin, ses *ouvrages de polémique*, ce qu'il a écrit sur la grâce, ses livres *De la doctrine chrétienne*, *De la Religion*, *Du culte des morts*, *De la foi et des œuvres*, *Des mœurs de l'Eglise*, *De la virginité*, *Du travail des Moines*, *Du mariage et de la concupiscence*, ses *Confessions*, *La Cité de Dieu*, ses dix traités sur *La première épître de saint Jean*, ses sermons *de Verbis Domini* et *de Verbis Apostoli* et ses *Homélies*. On peut y ajouter les *Actes des Conciles d'Afrique*, sur lesquels l'évêque d'Hippone exerça une influence prépondérante, les *Homélies* de saint Maxime de Turin, de saint Gaudence de Brescia, les *Lettres* et les *Opuscules* de saint Ennodius de Pavie.

Il y a un choix à faire dans saint Cyrille d'Alexandrie : ses *Lettres*, son *Apologie du christianisme contre les livres de l'athée Julien* et ses *Homélies pascales* méritent la préférence. Les *Lettres* de saint Isidore de Péluse, de saint Nil et de saint Paulin de Nole[1] fournissent un excellent sujet de lecture spirituelle. Tout ce que nous avons de Théodoret peut être lu. A la suite de son *Histoire des Moines*, il est bon de lire l'*Histoire lausiaque* de Pallade[2], les *Institutions des Cénobites* et les *Conférences* de Cassien. Saint Prosper relève quelques erreurs échappées à Cassien dans son livre *De la grâce et du libre arbitre contre l'auteur des Conférences*. Les *Actes* du concile d'Orange achèvent d'éclairer cette

1. Ed. HARTEL, Vienne, 1894, in-8°.
2. P. G., t. 34, 995.

question. Le même Jean Cassien a écrit contre l'hérésie de Nestorius sept livres sur l'*Incarnation du Seigneur*.

Les *Epîtres* et les *Discours* de saint Léon le Grand, ceux de saint Pierre Chrysologue[1] et de saint Basile de Séleucie[2] sont très utiles à qui veut étudier la discipline ecclésiastique et les mœurs des chrétiens.

On peut apprendre beaucoup à l'école des moines de Lérins : le *Commonitorium* de Vincent est l'un des meilleurs ouvrages que nous ait légué l'antiquité; la *Vie de saint Honorat*[3], fondateur du monastère de Lérins, écrite par son disciple saint Hilaire d'Arles, et *celle de saint Césaire*[4], due à la plume de Cyprien, évêque de Toulon, et les *Homélies* de saint Césaire d'Arles, présentent un réel intérêt. On trouve dans la *Correspondance* et dans les écrits de Salvien, prêtre de Marseille, le tableau de la décadence de l'Empire romain et de la corruption qui en fut la cause.

Il sera utile de lire en même temps l'*Histoire de la persécution africaine*[5] de Victor de Vite, la *Vie* et les *Œuvres* de saint Fulgence, évêque de Ruspe, les *écrits* de Facundus d'Hermiane[6], en faveur des Trois-Chapitres, et les *Actes* des deux conciles réunis à Carthage en 525 et 535[7]. Les *Actes* des conciles tenus en Gaule pendant les VIe et VIIe siècles[8]; les *Lettres* de saint Sidoine Apollinaire[9], de

1. P. L., t. 52.
2. P. G., t. 85, 9.
3. P. L., t. 50, 1249.
4. P. L., t. 67, 1001, et éd. Krusch, *Passiones Vitæque Sanctorum*, etc., 1896, in-4°, p. 443.
5. Ed. Petschenig, Vienne, 1882, in-8°.
6. P. L., t. 67, 527.
7.
8. F. Maassen, *Concilia ævi merovingici*, Hannov., 1893, in-4°.
9. Ed. Luetjohann, Hannov., 1887, in-4°.

saint Avit[1], et en général des évêques francs de cette même période[2], sont des monuments curieux de la discipline ecclésiastique.

L'intérêt qu'ils présentent n'égale pas néanmoins celui qu'offre le *Registre* du Pape saint Grégoire le Grand. Son *Liber pastoralis*, son précieux commentaire du Livre de Job, connus sous le nom de *Morales*, ses *Homélies* sur Ezéchiel et sur les Evangiles et ses *Dialogues* sont d'une lecture aussi édifiante qu'instructive. Son *Sacramentaire*, avec les notes dont il a été enrichi par le Père Hugues Ménard, est un monument de l'ancienne liturgie romaine, qui mérite une attention toute particulière.

Nul auteur ne fournit sur l'état de l'Eglise, particulièrement en France à cette époque reculée, des renseignements aussi nombreux et fidèles que saint Grégoire de Tours[3], le premier de nos historiens, L'*Historia Francorum*, son livre *In Gloria Martyrum*, celui qu'il a composé pour la *gloire des confesseurs*, ses quatres livres *De virtutibus sancti Martini*, et son *Liber vitæ Patrum* demandent une lecture attentive.

De Cassiodore, on doit lire ses *Lettres* et ses *Institutions des lettres divines et humaines*. La *Correspondance* de saint Colomban, les *Œuvres* du saint abbé Maxime[4], martyrisé par les monothélites, et les *Actes des conciles*, réunis contre ces hérétiques, sont, avec les ouvrages indiqués plus haut, ce que le VIIe siècle nous a légué de plus important.

Il y a beaucoup moins à prendre dans les auteurs de la période suivante. Leurs écrits renferment peu de choses

1. Ed. PEIPER, Hannov., 1883, in-4.
2. Ed. DUEMM, etc., Hannov., 1892, in-4°.
3. Ed. ARNDT-KRUSCH, Hannov., 1884, in-4°.
4. P. G., t. 90-91.

originales. La plupart se sont bornés à recueillir et à publier des passages empruntés à l'Ecriture et aux Pères. Quelques livres seulement doivent être lus.

De saint Isidore de Séville [1], la *Vie des hommes illustres*, en y joignant ce que saint Ildefonse a écrit sur le même sujet ; c'est le complément naturel des travaux analogues de saint Jérôme et de Gennade. Son traité *De ecclesiasticis officiis* ne peut être séparé de celui de Rhaban Maur, *De Institutione clericorum* [2], et de Walafrid Strabon, *De rerum ecclesiasticarum exordiis et incrementis* [3], composés plus tard.

Du vénérable Bède [4], on doit lire l'*Histoire ecclésiastique de la nation anglaise* et la *Vie des cinq abbés de Wearmouth*. Puis, le *Pénitentiel* et les *Canons* d'Egbert [5], évêque d'York, les *Actes des conciles anglais* de cette époque, les vies de saint Wilfrid, par Bède, de saint Boniface, par le moine Othon [6], et celle de saint Eloi [7], faussement attribuée à saint Ouen, les *Formules* de Marculf [8] et le *Liber diurnus* [9] des Pontifes Romains. Ces deux derniers ouvrages sont d'une grande importance pour l'étude de la discipline ecclésiastique alors en vigueur.

L'hérésie des iconoclastes a provoqué la publication d'un certain nombre d'ouvrages qu'il importe de connaître : les *Actes du septième concile œcuménique* (787), du *Concile*

1. P. L., t. 83, 108.
2. P. L., t. 107, 297.
3. P. L., t. 114, 919.
4. P. L., t. 95, 23, et t. 94, 713.
5. P. L., t. 89, 377.
6. P. L., t. 89, 633.
7. P. L., t. 87, 479.
8. P. L., t. 87, 693, et éd. ZEUMER, in *Mon. Germ. Legg.*, V.
9. P. L., t. 105, 21, et éd. SICKEL, Vienne, 1889, in-8°.

de Francfort (794), les *Libri Carolini*, que Charlemagne envoya au Pape Hadrien Ier [1], le traité sur le *Culte des images*, écrit par Jonas d'Orléans contre Claude de Turin [2], la *Réponse* que fit Dungal, moine de Saint-Denis, *aux sentences erronées* du même personnage [3], et le livre d'Agobard de Lyon *contre ceux qui adorent les images des Saints* [4].

La littérature historique de cette période présente quelques ouvrages intéressants : le *Chronicon paschale* [5], la *Chronographie* de Théophane, qui s'arrête au IXe siècle [6], la *Vie de Charlemagne*, écrite par Eginhard [7], celle de *Louis le Débonnaire* [8], celle de *Wala* [9], abbé de Corbie, par saint Paschase Radbert, les quatre livres de Nithardus *sur la dissension entre Louis le Débonnaire et ses fils* [10], les *Annales de saint Bertin* [11] et les autres *Annales* de la période carolingienne [12], les écrits de saint Euloge, archevêque de Tolède [13] les *Annales* et l'*Histoire de l'église de Rheims*, de Flodoard [14], la *Chronique* [15] de Luitprand, diacre de Pavie, qui est bonne pour le IXe et le Xe siècle.

1. P. L., t. 98, 999.
2. P. L., t. 106, 305.
3. P. L., t. 105, 447.
4. P. L., t. 104, 199.
5. P. G., t. 92, 69.
6. P. G., t. 108, 63.
7. P. L., t. 97, 25.
8. P. L., t. 104, 927.
9. P. L., t. 120, 1557.
10. P. L., t. 116, 45, et éd. HOLDER, Fribourg, 1882, in-8°.
11. P. L., t. 115, 1377, et t. 125, 1203, et éd. DEHAISNES, Paris, 1871, in-8°.
12. BOUQUET, *Historiens des Gaules*, t. VI-X, et PERTZ, *Scriptores...*, t. I, Hannov., 1886.
13. P. L., t. 115, 731.
14. P. L., t. 135, 423.
15. P. L., t. 136, 967.

Les *divers écrits* d'Alcuin contre Elipand de Tolède et Félix d'Urgel[1], la *longue lettre* de Heterius et de l'abbé Beatus au même Elipand[2] et les *trois livres* de saint Paulin d'Aquilée[3] contre le même hérétique, renseignent complètement sur l'adoptianisme, qui fut condamné au concile de Francfort.

L'opuscule de Rhaban Maurr sur les *Chorévêques*[4], tout ce qui est sorti de la plume de Hincmar[5], les *Lettres* de Loup[6], abbé de Ferrière, le *Capitulaire* de Théodulfe[7], évêque d'Orléans, celui de Hatto, évêque de Bâle, les *écrits* de Rathier, évêque de Vérone, et de Atton, évêque de Verceil[8], complètent la liste des ouvrages à lire sur cette période.

Les *actes* des divers conciles du IX[e] siècle, les ouvrages de Photius[9], le livre de Ratramn, moine de Corbie, *contre les objections des Grecs*[10], celui d'Æneas, évêque de Paris, *contre les Grecs*[11], et *quelques opuscules* du cardinal Humbert[12] sur le même sujet donnent toutes les indications néce saires à qui veut se mettre au courant des origines du schisme des Grecs.

Doivent être lus : l'opusculede saint Paschase Radbert *sur l'enfantement de la Vierge*[13], son livre *du corps et du sang*

1. P. L., t. 101, 87.
2. P. L., t. 96, 893.
3. P. L., t. 99, 343.
4. P. L., t. 110, 1195.
5. P. L., t. 125-126.
6. P. L., t. 119, 431 et éd. Des devises du Dézert, Paris, 1888, in-8°.
7. P. L., t. 105, 191.
8. P. L., t. 186.
9. P. L., t. 101-104.
10. P. G., t. 121, 223.
11. P. L., t. 121, 685.
12. P. L., t. 143, 912.
13. P. L., t. 120, 13165.

du Seigneur[1], ceux de Ratramn et de Haimon d'Halberstadt[2] sur le même sujet, les *Conférences* de saint Odon[3], abbé de Cluny, où l'on trouve quelques témoignages intéressants relatifs à l'Eucharistie, les deux *premières lettres* de saint Fulbert de Chartres[4], le traité *du corps et du sang du Seigneur* de Lanfranc[5] contre les erreurs de Bérenger et sa correspondance, le livre composé par Durand[6], abbé de Troarn, *sur le même sujet,* pour réfuter la même hérésie, la *Lettre* de Pierre le Vénérable[7] *contre la secte des Pétrobussiens* et les *écrits* que Alger[8], écolâtre de Liège, opposa à ces mêmes hérétiques.

Les conciles, qui eurent à s'occuper de la déposition d'Arnulf[9]. fils naturel de l'empereur Lothaire et archevêque de Rheims, méritent une attention spéciale, et, en particulier, celui de Rheims. La *Vie* et les *Lettres* de saint Abbon de Fleury[10], la *Correspondance* de Gerbert[11], sont fort utiles pour apprécier les événements des Xe et XIe siècles. Il faut à ces ouvrages ajouter les *Œuvres de saint Anselme,* sa *Vie*[12], par Eadmer, l'*Historia novorum* de ce même religieux ou *Histoire des archevêques Lanfranc, Anselme et Radulphus*[13],

1. P. L., t. 120, 1267.
2. P. L., t. 118, 815.
3. P. L., t. 133, 517.
4. P. L., t. 141, 189.
5. P. L., t. 150, 407, 515.
6. P. L., t. 149, 1375.
7. P. L., t. 189, 179.
8. P. L., t. 180, 739.
9. P. L., t. 139, 1539.
10. P. L., t. 139, 417.
11. P. L., t. 139, 201, et éd. J. Havet, Paris, 1889, in-8°.
12. P. L., t. 158-159.
13. P. L., t. 170, 345.

les *Lettres* d'Yves de Chartres[1] et de Hildebert de Lavardin[2], tous les *écrits* de saint Bernard[3], et en particulier sa *Correspondance* et ses *Opuscules*, les *Lettres* de l'abbé Suger et son récit des *Choses qui se sont passées sous son administration*[4], le livre de Guibert de Nogent[5] *sur les reliques* et son *autobiographie*, le traité de Hugues de Saint-Victor sur les *Sacrements de la foi chrétienne* et ses *principaux opuscules théologiques*[6], *ceux* de Pothon, moine de Prum, le traité de Hugues, archevêque de Rouen, *contre les hérétiques de son temps*[7], où il parle de l'Eglise et de ses ministres, les *Lettres* et les *ouvrages* de Jean de Salisbury[8].

Cette période du Moyen-Age compte de nombreux historiens ou chroniqueurs. Sont à lire : l'*Histoire* de Raoul Glaber[9], la *Chronique* de saint Bénigne de Dijon[10], *celle* de saint Riquier, par le moine Hariulfe[11], les *Chroniques* de saint Denis ou *Grandes chroniques*[12], *celle* de Sigebert de Gembloux[13], l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital[14], les cinq livres d'Aimoin *De gestis Francorum*[15], le *De gestis*

1. P. L., t. 162, 11, et éd. Sackur, *Mon. Germ.* Libelli de Lite, t. II, p. 640.
2 P. L , t. 171, 135, et éd. Sackur, *loc. cit.*, 667.
3. P. L., t. 182-185.
4. P. L., t. 186, 1347 et 1211, et éd. Lecoy de La Marche, Paris, 1867, in-8°.
5. P. L., t. 156, 667 et 837.
6. P. L., t. 176.
7. P. L., t. 199, 1255.
8. P. L., t. 199, 1.
9. P. L., t. 162, 611, et éd. Prou, Paris, 1886, in-8°.
10. P. L., t. 162, 755, et éd. Bougaud, Dijon, 1876, in-8°.
11. P. L., t. 174, 1213, et éd. F. Lot, Paris, 1894, in-8°.
12. Ed. Bellaguet, Paris, 1839-56, 6 in-4°.
13. Ed. Bethmann, ap. *Pertz Mon. scr.* VI, 300.
14. P. L., t. 188 et, éd. L. Delisle, Paris, 1838-55, 5 in-8°.
15. Bouquet, t. III, p. 21.

Regum Anglorum de Guillaume de Malmesbury[1], la *Grande chronique* de Mathieu Paris[2], et la *Chronique* de Guillaume de Nangis[3].

Les documents originaux sur cette partie de l'histoire du Moyen-Age sont très nombreux. On ne saurait faire entrer dans un plan de lecture tous ceux qui se recommandent par leur importance. Cela est encore plus vrai des sources historiques de la période suivante et de l'époque moderne. Aussi Mabillon se borne-t-il à donner quelques rares indications : ce sont les *Vies des Papes d'Avignon*, publiées par Baluze[4], les *Actes des principaux conciles*, et quelques ouvrages qui ont aujourd'hui perdu beaucoup de leur valeur. Nous ne tenterons pas de suppléer au silence de notre illustre guide. Les lecteurs trouveront dans la bibliographie qui complète ce volume une liste d'ouvrages à lire ou à consulter sur ces derniers siècles de l'histoire de l'Eglise.

Plusieurs trouveront difficile et même impossible la tâche proposée dans ce chapitre par Mabillon. Mais il a eu soin de faire observer lui-même que ce plan ne s'adressait pas indifféremment à tous les lecteurs. Les hommes d'une certains trempe intellectuelle sont seuls capables de le réaliser dans son entier. Les autres peuvent choisir les lectures qui conviennent le mieux à leur capacité et à leur goût; le grand nombre des ouvrages proposés les met à l'aise. Ce qui dépasse les forces d'un individu peut aisément être exécuté par un groupe. Pourquoi des hommes

1. P. L., t. 127, 375.
2. Ed. LUARD, Londres, 1872-83, 7 in-8°.
3. Ed. GERAUD, Paris, 1843, 2 in-8°.
4. Paris, 1693, 2 in-8°.

rapprochés les uns des autres ne se partageraient-ils pas la besogne? Il leur serait facile de mettre en commun le fruit de leurs lectures. Ils auraient pour leurs entretiens un sujet fécond et intéressant. Nous en parlerons ailleurs.

CHAPITRE IX

De l'étude des manuscrits, des inscriptions et des médailles

Tous les documents que nous a légués l'anquité sont loin d'être publiés. Parmi ceux qui ont vu le jour, il en est un grand nombre qui doivent être soumis à un travail sérieux de vérification.

Les manuscrits, qui les renferment, portent le nom de *livres* ou simplement de *manuscrits*, toutes les fois qu'ils contiennent des œuvres littéraires, historiques, théologiques, liturgiques ou scientifiques, et de *chartes*, lorsqu'ils renferment des pièces émanant de personnages qui avaient droit de dresser des actes publics. La *paléographie* est l'art de déchiffrer ces textes anciens.

Le travailleur qui veut puiser aux sources la science des dogmes, des institutions et de l'histoire de l'Eglise, trouve dans cet art un instrument scientifique très précieux, dont il a fréquemment besoin de faire usage. Car ces connaissances, qui ont pour objet des faits passés, s'appuient sur l'autorité des témoignages. Or, il importe

que ces témoignages soient présentés aussi nombreux que possible ; et la sincérité demande que leurs textes n'aient subi aucune altération. De là une double nécessité : se munir de tous les documents inédits qui ont trait à la question étudiée, et vérifier sur les originaux les documents imprimés dont la lecture semble fausse ou douteuse.

La *bibliographie* fournit les moyens de connaître les sources imprimées ou manuscrites.

Celui qui a sous les yeux un document, soit pour le transcrire, soit pour contrôler la lecture que d'autres en ont faite, doit être à même d'établir un texte d'une manière satisfaisante. Voici les conseils que Mabillon donne à ce sujet. Inutile d'insister sur l'autorité que leur communique son expérience.

1. La tâche est relativement facile, quand on possède l'autographe même de l'auteur d'un document et lorsqu'il en reste une seule copie. Le premier cas est fort rare, et même il ne se rencontre jamais à partir d'une certaine époque. La plupart des chartes sont conservées dans des exemplaires uniques. C'est ce qui arrive pour quelques manuscrits. Mais, le plus souvent on se trouve en présence de plusieurs copies d'un même texte original. Il faut alors rechercher celle qui s'éloigne le moins de l'époque à laquelle vivait son auteur ; on a plus de chance, si toutefois elle est sortie de la plume d'un copiste soigneux, d'avoir un manuscrit qui n'a pas subi d'altération.

2. La forme de l'écriture, l'état du manuscrit et les caractères que présente son contenu permettent de reconnaître assez facilement la date et la provenance d'un document. Les manuels de paléographie et de diplomatique, composés depuis quelque temps d'après une méthode fort

bien comprise, rendent plus pratiques et plus claires, en les complétant et en les modifiant, les règles tracées par Mabillon dans son *De re diplomatica*. Les planches, qu'il est aisé de multiplier grâce à la phototypie, facilitent singulièrement la tache de celui qui veut devenir un paléographe.

3. Il n'est pas toujours sage de s'appuyer uniquement sur l'antiquité d'un manuscrit pour établir avec certitude un texte douteux. L'ignorance, la maladresse et peut-être la mauvaise foi d'un copiste d'une époque reculée ont pu causer des erreurs, qui inspirent une défiance très légitime ; tandis que le travail d'un copiste moins ancien, il est vrai, mais perspicace et consciencieux, peut mériter une entière confiance. Ce dernier a pu reproduire fidèlement un texte très pur, antérieur à celui qu'a utilisé le premier.

4. Celui qui désire s'entourer de toutes les précautions dans le travail délicat que nécessite l'établissement définitif d'un texte, ne doit négliger aucun manuscrit. Des fautes ou des obscurités déparent souvent les meilleurs ; et il n'en est pas de si défectueux qu'on ne puisse en tirer parti. Il est bon de collationner avec soin ces diverses lectures.

5. Une réserve néanmoins est à faire. Des manuscrits assez nombreux, provenant d'une même région, peuvent tous dériver d'un même type, directement ou indirectement reproduit par plusieurs copistes d'époque différente. Inutile, dans ce cas, de les collationer tous ; il suffit d'étudier le codex type, ou à son défaut celui qui le reproduit le plus exactement.

6. Quelques-uns tentent de corriger une lecture douteuse ou fautive, par simple conjecture, et sans recourir

à un manuscrit. Maniée par des esprits très clairvoyants, cette méthode a pu donner certains résultats. Mais il faut en user avec une extrême prudence et n'accepter les solutions même les plus évidentes que si le moindre doute est absolument impossible. Et encore l'évidence est-elle sujette à caution. Car l'esprit humain, très porté à se laisser éblouir par ses propres découvertes et aveugler par certaines préoccupations personnelles, croit aisément à l'évidence de ce qui lui plaît. Les conjectures, dont on se défie, risquent de se voir peu à peu transformées en quasi certitude. Mieux vaut savoir douter et ignorer, que supposer gratuitement. Il est possible d'indiquer en note une conjecture, en la laissant pour ce qu'elle peut valoir.

7. L'orthographe et la signification des mots ont varié suivant les siècles et les pays. On ne doit pas ignorer ces divergences. Il faut dans ce but étudier la *philologie*, qui fait connaître l'évolution subie par une langue. La connaissance des abréviations ou signes conventionnels n'est pas moins nécessaire.

8. Une minutie scrupuleuse est indispensable à qui désire éviter les méprises occasionées par certaines analogies, auxquelles les copistes ont bien pu, du reste, se laisser prendre. Car une lettre suffit pour changer complètement le sens d'un mot ; par exemple : *indiga, indigna ; limine, lumine.*

9. Il est bon de noter soigneusement toutes les variantes qu'offre la lecture des manuscrits, afin de les étudier et de les comparer à loisir ; cette étude permet de faire un choix intelligent.

10. Il faut adopter la lecture qui convient le mieux au sens général de l'auteur ou du passage. Tout le succès que l'on doit attendre de l'étude des manuscrits dépend de ce

choix. Qu'il soit donc fait avec une extrême prudence. Si l'on n'arrive pas à une conclusion certaine, il est nécessaire d'indiquer en note les variantes probables.

Mabillon termine en recommandant la lecture des anciens manuscrits dans le but de préparer des éditions critiques. C'est évidemment un travail peu agréable et souvent pénible ; mais celui qui s'y adonne sert utilement Dieu et l'Eglise. Les protestants d'Allemagne déploient sur ce terrain une activité et une intelligence que devraient imiter les prêtres et les religieux français.

Un grand nombre d'événements ont laissé dans les inscriptions une trace, dont l'historien fait le plus grand cas. Il n'y a pas ici à se préoccuper des fautes d'un copiste. On a toujours l'original sous les yeux. L'*épigraphie* est l'art de lire et d'interpréter les textes ainsi gravés sur la pierre ou le métal. Un manuel donne les règles à suivre. Il existe des recueils complets des inscriptions découvertes jusqu'à ce jour.

Les monnaies et les médailles de l'antiquité forment une classe de documents qui doivent être rangés parmi les sources historiques. La *numismatique* est l'art de déchiffrer les caractères qu'elles portent, de fixer leur date et leur provenance, et de les interpréter.

Mabillon ne dit rien de l'*archéologie*. C'est une science qui mérite une place d'honneur sur la liste des études ecclésiastiques.

CHAPITRE X

De la critique

La *critique* est l'art de discerner la vérité de l'erreur, qui se trouvent si fréquemment confondues dans les documents imprimés ou manuscrits et dans les livres scientifiques et autres. C'est un art fort difficile, qui n'est pas à la portée de tous; il serait fort dangereux de l'exercer sans réserve et hors de propos. « Il ne faut pas critiquer seulement pour critiquer, dit Mabillon, ce qui est une bassesse d'esprit et l'effet d'une mauvaise humeur; mais il faut critiquer pour avancer dans les sciences et pour en aplanir les voies. »

Certaines conditions sont exigées à cet effet; si elles ne sont pas remplies, la critique peut fausser le jugement et conduire à l'erreur.

Ces conditions ne diffèrent point de celles requises pour prononcer un jugement équitable. La critique, en déclarant la vérité ou l'erreur d'un fait ou d'une opinion, remplit, en effet, une fonction analogue à celle d'un juge.

On exige 1° que la chose à juger soit de la compétence de celui qui juge; 2° qu'il mette le plus grand soin à s'ins-

truire de ce dont il s'agit ; 3° qu'il ne prononce que sur des preuves convaincantes ; 4° et qu'il le fasse sans passion et sans idées préconçues.

Chacun de ces points demande une explication.

1. La compétence est requise chez le critique; c'est-à-dire qu'il doit se borner aux questions relevant d'une science dans laquelle il est versé. On ne se représente guère un médecin prononçant avec autorité sur un point d'histoire, ni un historien tranchant une question de mathématique ; car chaque science a ses lois, et elles ne valent rien en dehors de son domaine. Chacun doit donc rester sur le terrain intellectuel qu'il connait et le fouiller avec la méthode qui lui est propre, sans avoir la témérité d'aller employer cette méthode sur un terrain pour lequel elle n'est point faite.

Ce conseil est d'une prudence élémentaire. Et cependant combien peu d'hommes ont la simplicité de le suivre! Mabillon gémit, en particulier, de voir des grammairiens ou philologues se prononcer avec autorité sur des points qui relèvent de la théologie. « La grammaire, dit-il après Godeau, doit s'arrêter dans ses bornes et n'entrer pas dans le sanctuaire des Écritures saintes et des auteurs ecclésiastiques, pour y exercer une dictature souveraine, pour y retrancher ou y ajouter ce qu'il lui plaît, et pour donner ses conjectures et quelquefois ses rêveries comme des oracles que tous les autres doivent suivre. C'est ce qui est arrivé à plusieurs hérétiques du siècle passé. »

2. Il ne suffit pas de connaître une science pour s'adjuger le droit de trancher immédiatement toutes les difficultés qui peuvent surgir dans son domaine. Avant de donner un jugement définitif sur une question, il est nécessaire d'en avoir fait, au préalable, une étude approfondie, ne

négligeant aucun des aspects sous lequel on la peut envisager et discutant l'opinion de tous les auteurs qui en ont traité. Combien ce sage conseil éviterait d'erreurs, si on avait la patience de le mettre en pratique.

3. Après avoir mûrement examiné les difficultés à résoudre et les diverses solutions proposées, il reste, avant de formuler son avis, à considérer attentivement et à peser les raisons capables d'incliner le jugement dans un sens ou dans un autre. Si elles permettent de se faire une opinion certaine, il n'y a qu'à l'embrasser tout simplement. Il faudrait, dans le cas contraire, s'en tenir à une conjecture ou probabilité. On ne saurait avoir trop de réserve, quand son avis doit être communiqué au public; car d'autres le peuvent prendre pour la règle de leur propre jugement. L'émission d'un doute sur un sujet important ne demande pas moins de prudence ; il suffit, en effet, pour déterminer certains esprits à se déclarer contre une opinion, qu'un auteur ait cru pouvoir en douter.

Cette prudence est surtout nécessaire, lorsque les vérités de la foi sont en jeu. On ne saurait faire descendre la religion chrétienne au niveau d'une science ou d'un art humain, où chacun peut, à sa guise, chercher et inventer, supprimer et ajouter. Le rôle de l'historien et du théologien se borne à recueillir et à conserver le dépôt de la tradition, tel que le témoignage de l'Église nous le livre. L'Église enseignante a seule le droit de prononcer et de décider ; nous n'avons, nous, qu'à écouter ses décisions, sans nous ériger en censeurs.

Laissons ici parler notre vénéré maître : « Les voiles sacrés de la foy nous doivent estre en singulière vénération. Il ne s'en faut approcher qu'avec tremblement. Si on y porte la main pour tâcher de tirer un peu le rideau, ce

doit estre avec un extrême respect, de peur d'être accablé, comme téméraire, du poids de la majesté et de la gloire du Dieu vivant. Ces hardis aventuriers, *irruptores*, comme les appelle saint Bernard, au lieu de découvrir la vérité, en sont repoussés bien loin et retombent dans les ténèbres de leur esprit et de leur cœur, où ils ne trouvent que l'erreur et le mensonge. Enfin, il n'y a point de chemin plus court pour perdre la foy que de vouloir trop critiquer la foy même. Il semble que saint Hilaire, evesque de Poitiers, ne pouvoit mieux dépeindre ces faux critiques, que lorsqu'il a dit : *Dum in verbis pugna est, dum in novitatibus quæstio est, dum de ambiguis occasio est, dum de actoribus querela est, dum de studiis certamen est, dum in consensu difficultas est, dum alter alteri anathema esse cœpit, prope jam nemo Christi est. In certo enim doctrinarum vento vagamur, et aut dum docemus perturbamus, aut dum docemur erramus*[1].

« Au contraire, un sage et respectueux critique, qui ne cherche qu'à s'instruire, qui n'a pas moins soin de bien régler son cœur que d'éclairer son esprit, qui ne cherche pas à dire des choses nouvelles, mais à penser et à parler comme nos pères, ce critique modeste tire profit de tout, il s'édifie de tout; et Dieu prend plaisir à lui communiquer ses lumières. »

Ce respect religieux n'est dû qu'à la révélation et à ce qui est de son domaine. Ce serait une profanation que de l'étendre aux faits et aux vérités qui forment l'objet des sciences humaines.

4. Le critique n'a pas d'ennemi plus dangereux que ses passions et ses idées préconçues; elles peuvent faire nier ou révoquer en doute les choses les plus certaines.

1. S. Hilaire, *lib. II, ad Constantium*, n. 5.

L'homme dominé par une passion se jette sur toutes les difficultés qu'il sent lui être favorables. Si le fait qui l'occupe n'en présente aucune d'avouable, il s'arrête à des considérations d'ordre général, qui l'autorisent à douter de tout. « Je sçay bien que ce dérèglement a lieu principalement dans la morale ; mais il ne se rencontre que trop souvent dans les matières de sciences, surtout lorsque par la chaleur de la dispute on est porté à défendre un sentiment où l'on se trouve engagé, ou que la nouveauté d'un système, comme j'ay déjà dit, ingénieusement imaginé, flatte nôtre amour-propre et nôtre vanité. Il y a une infinité d'illusions de cette nature, qui nous jettent dans de mauvais raisonnemens. »

L'usage de l'*argument négatif* suggère à l'auteur des *Etudes monastiques* des réflexions pleines de bon sens. Il y a, dit-il, deux sortes d'arguments négatifs : les uns sont purement négatifs ; les autres sont à la fois négatifs et positifs. Deux exemples permettront de saisir leur différence. Le mot d'*extrême-onction* ne se trouve dans aucun écrivain antérieur au XII[e] siècle ; or, on rencontre ces mots dans la vie de sainte Maure, par Prudence, évêque de Troyes. Il faut conclure qu'ils ont été ajoutés par un copiste. C'est un argument purement négatif. Le suivant est à la fois négatif et positif : nul, avant le Dominicain français Etienne de Bourbon († 1261), n'a soufflé mot de la papesse Jeanne ; d'autre part, les auteurs contemporains et tous ceux qui les ont suivis jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, donnent au Pape Léon IV pour successeur immédiat Benoît III, sans laisser entre ces deux pontifes la moindre place à une papesse quelconque. Qu'en conclure, sinon que la papesse Jeanne est une pure invention ?

Cet argument négatif est surtout utile quand il s'agit

de démolir une fable imaginée par un imposteur; c'est parfois le seul moyen de débarrasser l'histoire de faits supposés et de récits inventés après coup. Mais il ne faut s'en servir qu'avec une grande prudence. Car on ne peut affirmer un silence, et le prendre pour base d'un raisonnement, sans avoir acquis la certitude qu'il en est véritablement ainsi; ce qui suppose la lecture de toutes les sources existantes et l'assurance motivée qu'il ne s'est perdu aucun document dans lequel un écrivain postérieur aurait pu se renseigner. « Il faut estre mesme en quelque façon assuré par quelque bonne raison que rien de ce qui s'est passé en la matière dont il s'agit n'ait échappé à la diligence des écrivains qui nous restent de ces tems-là. »

Cette réserve est particulièrement exigée, quand on veut appliquer ce procédé à des questions importantes. Il est si facile de croire que l'on a tout lu et tout observé. Même dans ce cas le doute est encore raisonnable. Une étude plus approfondie, de nouvelles lectures et une découverte inattendue peuvent faire regretter la précipitation mise à porter un jugement.

La critique doit souvent s'exercer sur l'authenticité d'un ouvrage ou d'un document. Il faut, pour arriver à une conclusion scientifique, consulter les manuscrits, étudier le style du document et le comparer avec celui de l'auteur vrai ou supposé, recueillir le témoignage des écrivains qui l'ont cité, et enfin contrôler les faits attestés par le livre ou le document en question. Si des manuscrits anciens et de bonne provenance portent soit au début soit à la fin le nom de l'auteur, si le style est conforme à celui de ses ouvrages connus avec certitude, si des écrivains contemporains ou peu éloignés de son époque lui attribuent cet ouvrage, et si les faits qu'il rapporte ne sont pas en con-

tradiction avec les données certaînes de l'histoire, aucune hésitation n'est possible. Mais il y aurait lieu de douter, si une ou plusieurs de ces conditions manquaient à cet ouvrage.

L'examen de ces conditions ne peut être fait à la légère. La comparaison du style demande en particulier une attention scrupuleuse, l'absence complète de préjugé et une grande réserve. Car les ouvrages d'un même auteur présentent parfois des inégalités de style déconcertantes; cela vient de ce qu'ils ont été composés à un grand intervalle les uns des autres, qu'ils ne s'adressaient pas au même public ou qu'ils ont été rédigés avec un soin inégal. Les exemples abondent dans les écrits des Pères. Les écrits d'auteurs contemporains ou subissant l'influence d'un même modèle offrent aussi d'étonnantes conformités de style.

Ces quelques réflexions suffisent pour montrer jusqu'à quel point le bon sens est la faculté maîtresse de l'homme d'étude. Il lui donne cette pondération dans le jugement et cette sûreté de coup d'œil que ne remplaceront jamais les facultés les plus brillantes.

CHAPITRE XI

De la manière de prendre les notes

Nul ne peut compter sur sa mémoire d'une manière absolue. Cette faculté est peut-être celle qui a le plus à souffrir des infirmités et de la vieillesse. Avant qu'elles ne se présentent, le temps et la variété des occupations entraînent dans l'oubli un nombre considérable de choses vues ou entendues avec plaisir. Il importe donc de suppléer à cette irrémédiable inconstance des souvenirs au moyen de l'écriture, qui, en fixant le pensée, l'affranchit des injures du temps.

Ce n'est pas seulement le fruit de ses lectures que l'homme d'étude est exposé à voir disparaître peu à peu; les idées qui lui viennent de ses propres réflexions risquent souvent de partager le même sort, s'il ne prend pas ses précautions contre un oubli toujours possible, sinon probable.

Mais comment noter ses pensées et les remarques faites au cours de ses lectures?

Plusieurs méthodes sont à la disposition du travailleur.

Qu'il veille seulement à choisir la plus commode et la plus avantageuse, pour s'épargner dans la suite les ennuis d'un changement toujours préjudiciable. Chacun doit en cela ne perdre de vue ni ses goûts ni les conditions dans lesquelles il travaille. L'expérience se charge de lui approprier complètement la méthode ainsi choisie et de la lui rendre toute personnelle. C'est à cela qu'aboutit forcément toute méthode pratique de prendre des notes.

Les indications suivantes pourront être utiles à qui désire faire un choix judicieux.

1. Mabillon propose l'usage de cahiers, dont chaque feuille a une marge, laissée de préférence du côté de la reliure et suffisante pour recevoir quelques mots. Ce cahier est destiné aux notes que l'on prend au cours de ses lectures : ce sont d'ordinaire les passages les plus importants et les mieux écrits, ceux où la vérité est présentée avec plus de force, et qui produisent sur l'esprit l'impression la plus profonde.

On commence par écrire d'une manière très distincte le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage. Les notes suivent au fur et à mesure que le lecteur les rencontre. Il a soin d'indiquer la page où il les prend et d'écrire en marge un mot ou deux, pouvant lui servir de point de repère. Qu'il ajoute aux textes notés quelques-unes des réflexions que cette lecture lui peut suggérer.

Quand un livre est terminé, il est bon de le revoir pour en saisir le but, les idées principales et leur enchaînement. Cette analyse succincte doit être rédigée à la suite des notes. Ce sera, pour plusieurs ouvrages, la seule chose à écrire. Rien n'est plus capable d'obliger un homme à se rendre compte de ses lectures et à en graver la substance dans son esprit. Les commençants feront bien de ne jamais

omettre ce travail de dissection, au moins pour les livres qui en valent la peine.

Cette manière de recueillir ses notes est surtout faite pour les jeunes gens encore incapables d'extraire d'un livre les pensées ou les faits qui méritent d'être conservés en vue des travaux à venir. Leur inexpérience ne les dispense pas de lire toujours la plume à la main : cette précaution leur est indispensable. Qu'ils prennent seulement cette méthode qui convient à leur âge. Le résumé qu'ils font de toutes leurs lectures les contraint à réfléchir, et les fait pénétrer plus avant dans la pensée de l'auteur ; l'habitude qu'ils prennent de remarquer et de transcrire les passages importants tient en éveil leur attention, développe leur goût et forme leur jugement.

Mais qu'ils se défient d'une première impression ; car, s'ils ont affaire à un auteur qui leur plaise, ils admirent tout, et volontiers ils couvriraient de notes des pages entières. Leur âge est généralement plus accessible aux beautés littéraires qu'à la justesse des pensées, à la vigueur des raisonnements ou à l'importance des faits. Ils trouveront de quoi satisfaire leur goût dans les saints Livres et dans les écrits des Pères et des écrivains ecclésiastiques. Les expressions heureuses abondent sous leur plume ; elles peuvent exercer sur la formation littéraire d'un jeune homme une excellente influence. Qu'il lise et relise dans ce but saint Cyprien, Tertullien, saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome et saint Bernard.

Les débutants feront bien de ne jamais prendre leurs notes sous une première impression ; un jour ou deux de patience, et c'en sera assez pour remettre les choses au point. Qu'ils évitent d'écrire en entier les passages dont ils

sont enthousiasmés ; ce qui est le plus saillant suffit. Qu'ils s'habituent à apprendre par cœur les textes les plus beaux et à s'approprier les plus belles idées. Que, de tèmps à autre, ils montrent à un homme expérimenté leurs cahiers, pour recevoir ses avis et les mettre en pratique. Qu'ils relisent fréquemment ces notes, afin de les mieux graver dans leur mémoire.

Cette même méthode peut convenir aux hommes qui se bornent à lire un nombre restreint d'ouvrages sérieux, sans étendre outre mesure le champ de leurs connaissances. Mais qu'ils se gardent bien d'encombrer leurs cahiers de citations empruntées à des livres sans valeur et sans intérêt; le mieux serait de ne jamais les feuilleter. Les livres qui apprennent quelque chose et méritent confiance sont trop nombreux, pour qu'il y ait à perdre son temps avec des auteurs qui auraient bien fait de ne point écrire.

Les manchettes laissées en marge des cahiers permettent de revoir en quelques instants les idées principales recueillies au cours de longues et patientes lectures. Cela ne suffit pas, il est vrai, pour remédier au défaut d'ordre qui caractérise cette manière de prendre ses notes ; mais on atténue les inconvénients qui en résultent par des renvois aux citations précédentes, qui ont un objet semblable, et surtout par des tables analytiques bien faites, placées à la fin de chaque volume.

Ce système, malgré ses lacunes, est assez pratique toutes les fois qu'on recueille des documents inédits ou qu'on emprunte de longues citations à des ouvrages qu'on n'a pas ordinairement sous la main. Les longues coupures faites dans les journaux et les revues peuvent être classées de la même manière. Il n'y a qu'à les fixer aux pages du cahier soit avec de la colle, soit avec une épingle.

2. Quand l'expérience a rendu un homme capable de discerner les faits et les idées qui ont une importance et de les ramener à quelques notions générales, il fait sagement d'user d'une méthode plus perfectionnée. Qu'il transforme pour cela ses cahiers en un répertoire méthodique, en consacrant une ou plusieurs feuilles à tout un ensemble de mots, qui répondent aux idées générales sous lesquelles il se propose de réunir ses notes. Il lui sera facile d'ajouter les idées nouvelles qui s'offriront à son esprit par la suite. On trouvait dans le commerce, il y a quelques années, des cahiers disposés pour cet usage, avec des indications qui permettaient de s'en servir aisément.

Mais les inconvénients d'un système qui finit par exiger de nombreux cahiers et qui nécessite par conséquent des recherches fastidieuses, sans parler de l'ennui qu'éprouve un travailleur condamné à feuilleter longtemps pour arriver à l'endroit où il lui faut écrire sa note, l'a fait tomber en désuétude. On préfère généralement l'emploi des fiches. C'est, de l'avis de tous ceux qui l'ont expérimentée, la méthode la plus avantageuse.

Les fiches, pour être d'une manipulation commode, doivent offrir une certaine résistance ; on peut alors les classer plus vite et plus facilement. Le papier ordinaire ne suffit pas. Le plus simple est de les acheter. Certains libraires en tiennent à la disposition de leurs clients ; il y en a de toutes dimensions, et d'un prix très abordable. Deux dimensions suffisent ; la première, par exemple, 16×12, pour les notes communes ; la seconde, beaucoup plus grande, pour les notes plus longues. Le papier écolier peut, à la rigueur, remplacer ces dernières.

Celui qui veut en faire un usage vraiment pratique a besoin d'un plan d'étude au moins vaguement tracé, ce

qui lui permet d'établir dans son esprit un cadre avec ses divisions et subdivisions, où il peut classer les idées et les faits qu'il glane pendant ses lectures. C'est une condition indispensable; on s'exposerait, sans elle, à gaspiller un temps précieux et à accumuler des notes qui ne rendront jamais le moindre service.

Ceux qui lisent en vue d'un travail personnel bien déterminé, dont le plan s'élabore peu à peu, sont les mieux partagés; le but qu'ils poursuivent est pour eux un fil conducteur. Mais ce sont là des exceptions. La majorité des lecteurs avance un peu en aveugle, dans les premiers temps du moins. Il leur faut d'abord emprunter un cadre et un but à une direction étrangère. Qu'ils se résignent à des tâtonnements inévitables, jusqu'au jour où la maturité et l'expérience que donnent des lectures choisies et faites avec ordre auront mis dans leur intelligence un esprit de méthode, dont la première œuvre sera un classement plus prompt et plus rationnel des idées et des notes.

On peut, au début, s'en tenir à la théologie dogmatique, à la théologie morale, à la discipline de l'Eglise et à l'histoire, et ramener tout aux divisions et aux subdivisions des manuels que l'on a entre les mains. Libre à chacun de faire la part plus grande à telles parties de la science ecclésiastique et de négliger celles qui ont pour lui moins d'attrait. Après quelque temps de travail dans cette direction, ils verront leurs connaissances se développer; leur intelligence s'orientera peu à peu vers un but plus précis qui deviendra promptement le terme de tous leurs efforts.

Voici quelques indications pratiques sur la manière de prendre des fiches.

L'homme d'étude a besoin tantôt d'une citation littérale, tantôt d'une idée ou d'un fait qu'il exprime librement et aussi brièvement que possible. Les citations doivent être distinguées par un signe certain, des guillemets par exemple. Il faut les prendre telles qu'elles sont dans la source. Si un mot d'explication est nécessaire, on le met entre parenthèse, pour ne pas être exposé plus tard à le confondre avec le texte lui-même. Les passages omis doivent être remplacées par plusieurs points. Ces omissions sont assez pratiques toutes les fois que le travailleur est sûr de trouver facilement l'ouvrage d'où le texte est tiré. Le commencement et la fin du texte, et les mots strictement nécessaires pour en indiquer le sens et la portée, suffisent d'ordinare. Il sera toujours facile de recourir à la source, quand le besoin s'en fera sentir.

Ce procédé, qui permet de gagner du temps, ne saurait être employé pour une citation empruntée soit à un manuscrit, soit à un volume que l'on n'a pas à sa portée. La prudence demande alors de copier intégralement le passage en question. Comme on ne peut écrire que sur un verso de la fiche, il est nécessaire de recourir aux fiches de grand format, lorsque la citation est d'une certaine longueur. Celles-ci peuvent être reliées les unes aux autres et même au besoin devenir un fascicule ou un cahier plus ou moins volumineux.

S'il s'agit d'un fait, d'une idée, d'un raisonnement, d'un emprunt quelconque, ne devant pas être rapportés textuellement, il suffit de le consigner par écrit en termes qui laissent intacte la pensée de l'auteur. On fera bien d'écrire à part sur la même fiche, ou d'une manière distincte, ce que l'on ajoute de soi-même pour compléter ces renseignements et pour conserver le souvenir de l'impres-

sion produite sur le jugement par la lecture du passage cité et de son contexte.

Les notes doivent être concises et complètes, lorsqu'elles sont empruntées à des livres que l'on n'aura plus occasion de revoir. Lorsqu'elles ont une certaine longueur, le grand format s'impose. De la sorte, la simple lecture de la fiche suffit ; il n'y aura plus à recourir au contexte. L'habitude forme assez promptement l'esprit et la plume à cette rédaction précise des notes, qui, dans la suite, économisera la peine et le temps du travailleur. On ne saurait trop se préoccuper, en pareille matière, de cette économie du temps et du travail.

Quand on est assuré d'avoir un ouvrage sous la main au moment voulu, il n'y a pas à couvrir ses fiches de longues notes. Quelques mots suffisent pour établir une très utile référence, qui permet de retrouver en quelques minutes un renseignement indispensable.

La partie supérieure d'une fiche, quel que soit son format, n'est jamais destinée à recevoir une note. Nous verrons tout à l'heure son usage. Qu'on laisse donc en blanc un espace de deux ou trois lignes. Une marge, de préférence sur la gauche, est nécessaire à toutes les grandes fiches.

Une fois la note prise, il faut désigner la source d'où elle est tirée. Cette indication demande une exactitude scrupuleuse et une grande conformité avec les usages admis par l'érudition actuelle. On ne saurait mettre trop de soin pour contracter de bonne heure l'habitude d'une précision irréprochable. Sans quoi, la vérification d'une note et le recours aux sources seraient très difficiles, pour ne pas dire impossibles. Ces indications ont leur place au-dessous de la note elle-même.

On écrit d'abord le nom de l'auteur, avec son prénom ou un *cognonem*, s'il a des homonymes. Au cas où le livre ne porterait aucun nom d'auteur, il est aisé de le trouver au moyen d'un dictionnaire des anonymes. Le titre exact de l'ouvrage, le livre, le chapitre, le volume et la page ou la colonne sont ensuite indiqués. Certains auteurs divisent les pages in-folio en trois ou quatre parties, signalées par les premières lettres de l'alphabet ; d'autres numérotent les lignes par cinq ou par dix. Cela facilite singulièrement les recherches. Il faut en outre noter l'édition de l'ouvrage, l'éditeur, la ville, la date et le format, toutes choses bonnes à connaître et parfois nécessaires à qui veut recourir à la source.

Si un livre appartient à une grande collection, par exemple au recueil des *Acta Sanctorum*, connus sous le nom de Bollandistes, à la *Patrologie de Migne*, aux *Monumenta Germaniæ historica*, au recueil des *Historiens des Gaules* de Dom Bouquet, etc., on doit indiquer exactement le titre de la collection, le volume et la page d'où provient la note. Il faut de même indiquer le tome de la collection, l'année et le fascicule de la revue, quand l'emprunt est fait à un article publié par elle. Les citations de la Bible, de la *Somme* de saint Thomas et du *Corpus juris* ne sont pas astreintes à ces règles.

Cette multiplicité d'indications est, j'en conviens, fastidieuse. Mais, pour en comprendre l'utilité, il suffit de se trouver une seule fois aux prises avec une référence mal indiquée ; l'absence d'une date, d'une page, d'un mot, peut alors exiger quelques heures de recherches inutiles, qu'une précision élémentaire aurait épargnées.

Les citations de manuscrits, cela va sans dire, ne réclament ni nom d'auteur ni lieu d'édition ; il faut seulement

écrire le nom de la bibliothèque, publique ou privée, qui possède cet ouvrage, en y ajoutant sa cote ou numéro d'ordre, et, en cas de besoin, le fonds dont il fait partie; on peut encore renvoyer à la page et au tome du catalogue où il se trouve décrit. Pour les chartes, on indique le nom des archives nationales, départementales, municipales ou privées, la série, la liasse, d'où elles sont tirées et le numéro qu'elles occupent.

Voici un moyen de simplifier le travail : écrire sur un cahier spécial la liste des ouvrages dépouillés avec indications bibliographiques complètes. Comme il sera toujours facile de le retrouver, s'il en est besoin, on se contentera sur les fiches du nom de l'auteur et de l'ouvrage, accompagnés des renvois indispensables; et encore pourra-ton user d'abrévations et de signes conventionnels. Cette liste des ouvrages lus que l'on dresse ainsi peut devenir très utile.

Une appréciation sur la valeur du livre et la confiance qu'il mérite, des renvois aux appréciations données par des hommes compétents et aux meilleures recensions qui en ont pu être données et l'ensemble de réflexions que suggère à un homme intelligent la lecture d'un livre suffisent pour communiquer à ce catalogue un vif intérêt, qui deviendra encore plus personnel si on a soin d'indiquer la date et le lieu où chaque lecture a été faite. L'homme arrivé au terme d'une carrière laborieuse peut, en revoyant cette liste et les notes qui l'accompagnent, parcourir, avec infiniment de bonheur, les diverses étapes de toute sa vie intellectuelle. Cette revue est agréable même à ceux qui n'ont pas atteint la vieillesse.

Les fiches qui renferment des réflexions personnelles doivent porter une marque, grâce à laquelle on puisse

aisément distinguer leur provenance. Le lieu et la date de leur rédaction sont à noter.

Quand une fois la fiche est dressée, elle doit être mise en place. Il faut, au préalable, lui donner un titre. Ce peut être le nom du personnage ou du lieu auxquels se rapporte la citation, ou encore un terme exprimant l'idée principale ou le fait important qui y est indiqué. Il est bon, lorsque la chose est possible, de signaler la date du fait au sommet de la fiche dans le milieu. Le coin de gauche est réservé au titre, qui doit être écrit en caractères plus gros que le texte et souligné d'un trait. Si une même citation nécessite deux titres, on place le second dans le coin de droite. Mieux vaudrait faire une seconde ou même une troisième fiche avec un renvoi à la première, au cas où la citation intéresserait deux ou trois personnages, lieux ou idées.

Les commençants feront bien d'écrire les titres au crayon, car il leur sera quelque temps impossible de les fixer d'une manière définitive. Ils pourront les transcrire à l'encre, plus tard, lorsque le travail et l'expérience auront donné à leurs idées et à leur méthode la fixité nécessaire.

L'homme qui se sert de fiches a besoin de tiroirs ou de boîtes pour classer celles de petit format ; il peut renfermer les autres dans des chemises disposées *ad hoc*. Inutile de les distribuer au fur et à mesure de la rédaction. Il est bon de se réserver pour cette besogne un jour ou deux par mois. On revoit alors les notes recueillies pendant ce temps, ce qui les grave mieux dans la mémoire, et on les met en place. Celles qui ont pour titre un nom de lieu ou de personne se classent suivant l'ordre alphabétique dans les séries topographique ou biographique. Lorsqu'un même nom réunit plusieurs fiches, l'ordre chronologique

détermine leur rang. Les divisions et subdivisions des manuels de théologie, de droit canon ou d'histoire peuvent fournir les cadres d'une classification méthodique pour les autres fiches.

Mais, après un an ou deux, chacun arrive à se créer une classification personnelle qui répond à ses besoins et aux conditions dans lesquelles il travaille. Ici, comme en toutes choses, il n'y a qu'à se mettre résolument à l'œuvre ; l'expérience et le temps se chargent de résoudre les difficultés.

Les coupures de journaux qui ne sont pas trop longues peuvent être collées sur fiches et distribuées de la même manière. Qu'on ait soin d'indiquer exactement leur provenance.

Un mot sur les fiches bibliographiques complétera ces renseignements.

La bibliographie joue un grand rôle dans les études ; il est difficile de ne point recourir à ses services. C'est elle qui indique au travailleur les sources, imprimées ou manuscrites, où il peut trouver les matériaux indispensables. Il existe sur un certain nombre de points des bibliographies toutes préparées. Les unes sont bonnes ; il suffit de les mettre au courant par l'addition des ouvrages parus depuis leur publication ; les autres sont imparfaites, et elles demandent à être complétées avec la liste des travaux négligés par leurs auteurs.

Quand ces secours font défaut, et c'est le cas le plus ordinaire, il est bon de réunir pour son usage personnel des indications bibliographiques aussi nombreuses et variées que possible. Les fiches simplifient cette besogne, qui semble fastidieuse à plusieurs. Les coupures faites dans les catalogues et collées sur fiche, les notes prises

un peu partout et avec toute l'exactitude désirable, peuvent être classées et distribuées conformément à la méthode indiquée plus haut. On forme de la sorte une liste d'ouvrages et d'articles de revue qui sera très vite appréciée. Pour augmenter sa valeur et son intérêt, il suffit de faire suivre les meilleurs travaux d'une brève appréciation, puisée à bonne source.

Le même système peut servir à dresser le catalogue de sa bibliothèque. Tout homme d'étude devrait se faire un point d'honneur de ne jamais placer un livre dans les rayons de sa bibliothèque sans l'avoir lu et apprécié. Quoi de plus simple que d'écrire brièvement sur une fiche et le titre de l'ouvrage et son appréciation? Pourquoi ne point indiquer de la même manière les sujets traités par l'auteur? Ce travail fournirait une occupation immédiate très intéressante. Les fiches contenant ces renseignements formeraient, si elles étaient distribuées avec ordre, un répertoire méthodique des plus précieux. Ce serait même au bout de quelques années une petite encyclopédie, d'autant plus utile qu'elle serait le fruit d'un travail personnel. Elle augmenterait singulièrement l'amour des études.

Celui qui ferait de temps en temps l'inventaire de ce trésor intellectuel et comparerait entre elles ces richesses patiemment amassées trouverait là une source inépuisable de joie pure et de lumière vive. Des horizons nouveaux s'ouvriraient devant son intelligence. Il reviendrait à ses livres, discuterait les opinions des auteurs, se ferait des idées personnelles, qu'il suivrait avec un plaisir extrême.

Mais pour cela il faudrait n'avoir dans sa bibliothèque que des ouvrages de valeur. Car ce travail est impossible avec les œuvres médiocres.

Le lecteur voudra bien me pardonner les additions faites à ce chapitre de Mabillon, dans le but de lui rendre service. J'userai encore de la même liberté pour le même motif.

CHAPITRE XII

Des conférences

L'homme d'étude a besoin, surtout pendant les premières années, d'échanger ses idées avec des amis qui partagent ses goûts. Une causerie intelligente le maintient en haleine ; il y trouve toujours un encouragement et souvent une lumière.

On peut, avec le temps, acquérir la force de marcher seul. Ce n'est pas cependant le cas du plus grand nombre. Combien de travailleurs, annihilés par l'isolement, ont perdu courage ! Il faut aux hommes qui vivent de l'intelligence une société. Aussi les voit-on, poussés par une sorte d'instinct, se rechercher les uns les autres.

Les jeunes gens ne sauraient échapper à cette nécessité. On peut même affirmer que leur avenir dépend, en grande partie, de la facilité qu'ils ont de se ménager ces relations intellectuelles.

Les circonstances les font naître. Il suffit de mettre tous ses soins à les rendre durables et utiles. Pas n'est besoin pour cela d'une organisation savante et compliquée. L'ini-

tiative personnelle, le désir d'augmenter ses connaissances, et une grande liberté d'esprit et de cœur avec des amis estimés ont sur ces réunions une influence beaucoup plus grande que tous les règlements administratifs. L'autorité supérieure doit les faciliter ; il n'entre guère dans son rôle de les provoquer. Ce ne peut être que le résultat de la bonne volonté des individus.

Et encore les hommes capables d'apprécier de pareilles réunions ne sauraient-ils être nombreux. Les esprits sérieux, dominés par un désir ardent de s'instruire, ne seront jamais qu'à l'état d'exceptions. Il faudra s'estimer heureux s'il s'en trouve cinq ou six assez rapprochés les uns des autres pour se réunir aisément. Ce chiffre n'est pas lui-même indispensable. S'il se réduisait à deux, ces deux hommes devraient mettre leurs lumières et leur travail en commun.

Ces conférences exigent de ceux qui les fréquentent, pour leur être profitables, une certaine force intellectuelle, une volonté sincère d'augmenter leur savoir et un grand amour de l'étude. Ils doivent, en outre, se persuader de leur insuffisance personnelle à épuiser seuls toutes les questions, et être disposés, soit à reconnaître leurs erreurs, soit à recevoir la vérité de tous ceux qui peuvent la leur donner. Les esprits faux et obstinés et les bavards seraient un obstacle qu'il est nécessaire d'écarter.

Inutile de soumettre ces conférences à une réglementation minutieuse et à un plan conçu *à priori*. Leur but est éminemment pratique ; elles doivent répondre aux goûts et aux besoins de ceux qui les suivent. Les nécessités courantes en déterminent le sujet.

Ceux qui n'ont pas l'avantage de vivre à côté d'un homme mûri par l'expérience du travail personnel tire-

ront profit des conseils suivants. Ils montrent de quelle manière ces conférences peuvent devenir faciles et profitables. Ces simples indications, qu'il ne faudrait pas appeler une méthode, sont destinées à leur ouvrir la voie. Le temps et le travail, secondés par le bon vouloir de chacun, feront le reste.

1. Deux ou plusieurs jeunes prêtres peuvent se proposer d'étudier ensemble un ouvrage qui mérite cet honneur. Chacun doit en avoir un exemplaire. Tous le lisent. Cette première lecture est suivie d'un examen approfondi et minutieux, auquel tous prennent une part déterminée. L'application à s'acquitter fidèlement de sa tâche n'est pas un motif de ne prêter aucune attention aux remarques diverses que cette étude provoque.

Voici un certain nombre de questions que l'on peut se poser à la lecture d'un ouvrage. Elles indiquent les points de vue auxquels il convient de se placer pour le juger en connaissance de cause. Les membres de la conférence se partagent, suivant leurs goûts, les réponses à donner.

L'auteur est-il connu ? Sa situation, ce que l'on sait de lui, des ouvrages antérieurs lui donnent-ils une compétence spéciale ? Quel but a-t-il poursuivi dans son livre ? Le titre donne-t-il une idée exacte du contenu ? Quel est le plan adopté ?

Quelle est la littérature du sujet ? L'auteur l'a-t-il connue ? Ses opinions sont-elles d'accord avec celles de ses devanciers ? Sur quoi portent les divergences ? L'auteur a-t-il motivé suffisamment ses propres opinions ?

Quelles sont les sources du sujet ? L'auteur les a-t-il connues et critiquées avec justesse ? En a-t-il tiré tout le parti désirable ? A-t-il soumis à un contrôle suffisant chacun des faits acceptés par lui ? L'ordre établi entre les faits

est-il raisonnable? L'auteur n'abuse-t-il pas des conjectures? A-t-il négligé des points importants? N'a-t-il pas généralisé des faits particuliers? Quelle est la valeur littéraire de l'ouvrage ?

Cet examen fait entrer le lecteur dans l'intimité du travail auquel s'est livré un auteur pour préparer, ordonner et composer son ouvrage; il reconstitue la méthode adoptée par lui et il apprécie les résultats obtenus. On devine tout le profit qu'un jeune homme peut tirer d'une semblable lecture; elle lui vaut une longue expérience personnelle. Mais qui aura le courage de la mener à terme? Ce qui est impossible pour un individu devient facile et presque agréable quand plusieurs réunissent leurs efforts.

Chaque membre de la conférence poursuit son enquête la plume à la main. Il la communique à ses confrères, qui ont toute liberté de la discuter. Les avis échangés peuvent modifier certains jugements portés à la légère. Quelqu'un recueille les conclusions auxquelles on s'arrête et il fond, dans une rédaction unique, les diverses communications. Lorsque ce travail est terminé, ces jeunes gens savent que penser d'un ouvrage, et ils ont, sur un ensemble de questions, des idées personnelles. Ils se sont exercés à l'art difficile et important de lire avec intelligence. C'est dire qu'ils ont bien employé quelques journées de lecture et quelques heures de travail.

2. Ils peuvent encore se proposer l'étude d'un document théologique ou historique, par exemple un ou plusieurs conciles, une constitution pontificale, un opuscule d'un Père de l'Eglise ou d'un écrivain du Moyen-Age, ou une vie de Saint. Tous les membres de la conférence se mettent d'abord au courant du texte qu'ils doivent exa-

miner et des difficultés qu'il présente. Sans cette préparation, la conférence serait dénuée d'intérêt; car nul ne s'intéresse à ce qu'il ignore.

L'étude qui doit être entreprise demande un certain nombre d'opérations que tous peuvent faire simultanément ou qu'ils peuvent se partager. Voici les principales: chercher la littérature du sujet, c'est-à-dire la liste des travaux qui s'y rapportent, indiquer ceux dont la lecture est indispensable; les lire ou les consulter; chercher la meilleure édition du document, et, si la chose est possible, contrôler une édition défectueuse, au cas où il n'y en aurait pas de satisfaisante; examiner l'authenticité de la pièce et vérifier soi-même, au besoin, les attributions admises, se gardant bien d'accepter sur parole les opinions d'autrui; étudier la vie de l'auteur et chercher les circonstances au milieu desquelles cette pièce a été publiée, la manière dont elle a été reçue et les résultats qu'elle a pu obtenir; étudier alors le document pour en préciser le sens et pour voir le parti que l'on en peut tirer en théologie, en droit canon ou en histoire. Ce dernier travail sera fait en commun : l'un des membres de la conférence lira le texte par fragment, donnera son opinion, qui sera soumise à une discussion courtoise; chacun émettra son avis. Il aura fallu communiquer et discuter le résultat des opérations précédentes.

Une pareille étude ne peut se terminer en une seule réunion. Elle demande du temps. Menée avec sérieux et persévérance, elle rend à de jeunes travailleurs des services signalés, en stimulant leur ardeur, en provoquant leur initiative, en ouvrant devant eux des horizons nouveaux. Rien ne saurait être plus formateur. Si la conférence est dirigée par un homme ayant de l'acquit et de l'expérience,

il initie promptement aux meilleures méthodes de jeunes esprits avides de savoir et d'étudier.

Il serait à désirer que les prêtres, les religieux ou les laïcs chrétiens, dont les travaux ont mérité l'approbation des hommes compétents, voient se former autour d'eux un cercle de jeunes travailleurs. Des séminaires pratiques pourraient, de la sorte, s'établir et fonctionner dans la plupart des diocèses. La science et la religion en tireraient un égal profit. Il serait si facile d'utiliser ainsi, pour la gloire de Dieu, des forces que, malheureusement, on laisse dormir!

3. L'étude d'une ou de plusieurs questions de théologie, de philosophie, de droit canon, d'histoire ou de liturgie, peut fournir un très utile sujet de conférence. Quelqu'un se charge de traiter la matière proposée, que ses confrères ont soin d'examiner attentivement pour être à même d'ouvrir et d'entretenir une discussion vraiment utile. Les sujets sont très nombreux et variés; on peut, au besoin, recourir aux listes que publient, dans chaque diocèse, les directeurs des conférences ecclésiastiques. Mabillon a donné, à la fin de son traité, un certain nombre de difficultés historiques; le lecteur trouvera dans un appendice celles qui conservent de l'intérêt.

Le premier soin des membres de la conférence sera de bien établir la bibliographie du sujet. Ils précisent ensuite les termes dans lesquels il convient de poser la question. Après avoir recherché les diverses opinions, ils discutent les preuves mises en avant par leurs auteurs et leurs partisans. Les textes empruntés à l'Ecriture sainte ou à la tradition doivent être vérifiés et tous les arguments contrôlés. Cette discussion fait l'objet d'une conférence ou deux.

Si une opinion émise prévaut, l'étude est terminée; il

n'y a plus qu'à confier à un rapporteur la tâche de résumer tout ce travail dans une dissertation dont il sera donné lecture. Lorsque plusieurs questions seront sorties de ces discussions, les membres de la conférence sentiront augmenter leur goût et leur initiative. Les sujets se présenteront comme d'eux-mêmes; ils n'auront plus que l'embarras du choix. D'excellents articles de revue, et peut-être un ouvrage de longue haleine seront le fruit de ce travail fraternel.

4. Ces réunions peuvent fournir le moyen de tenir des confrères au courant de ses propres lectures, de leur épargner la peine de lire plusieurs revues et des livres utiles, et de recevoir, en échange, un service analogue. Pourquoi donc trois ou quatre hommes ne diviseraient-ils pas entre eux une besogne qu'ils ont tous besoin d'accomplir? Chacun, après avoir lu la part qui lui revient, la communiquerait aux autres. Que de temps gagné avec ce procédé charitable! et, j'ajoute, quel charme donné aux relations!

Ce qui est possible pour la lecture courante des revues et des publications récentes peut être mis en pratique dans la préparation d'un travail étendu. Il est facile de se partager un dépouillement de sources et de prendre ses notes suivant une même méthode. Sans travailler à la même œuvre, un homme d'étude, en recueillant, dans un ouvrage qu'il lui faut lire, des renseignements qu'il sait utiles à un ami, le dispense d'une lecture peut-être longue. La communication des fiches ainsi rédigées et la conversation qu'elle entraîne rendraient à elles seules des conférences très intéressantes.

CHAPITRE XIII

De la prédication

« Il n'y a point de fonction plus noble et de plus élevée dans l'Eglise que la prédication de l'Evangile. Notre-Seigneur en a fait presque son unique employ pendant sa vie publique, et ç'a été une des premières choses qu'il a recommandées à ses Apôtres. Ce saint ministère a été, depuis, confié aux évêques, leurs successeurs, qui l'ont communiqué aux autres ecclésiastiques qu'ils en ont jugés capables. »

Cette fonction suppose en ceux qui l'exercent beaucoup de piété, d'humilité, de zèle, de lumière et de talent; avant d'annoncer la parole de Dieu, il faut avoir réuni, par l'étude et la prière, des provisions abondantes de doctrine et de piété; sans quoi un prédicateur donne à ceux qui l'écoutent « des spéculations creuses et des pensées sans solidité ».

Bien mal avisés sont les prédicateurs qui cherchent à paraître « sçavans, eloquens et habiles ». En se piquant de bel esprit, ils parlent pour eux-mêmes, non pour leurs auditeurs; ou plutôt ils ne parlent ni pour eux

ni pour leur auditoire, car rien ne déconsidère un prêtre autant que la préoccupation de transformer la chaire en piédestal pour sa personnalité. Le monde apprécie sévèrement cette tendance regrettable.

Mabillon ne trace pas au prédicateur une ligne de conduite. Mais les avis qu'il lui donne portent tous la marque de son bon sens et de sa piété.

1. Le prêtre qui reçoit la mission de prêcher doit l'accepter avec crainte et tremblement. N'abusera-t-il pas, en effet, de la confiance qui lui est témoignée ? Ses fautes ne rendront-elles pas inutile sa parole ? Ce ministère demande des grâces abondantes et peu communes ; on s'expose à ne pas les recevoir de la libéralité divine en s'y ingérant de soi-même. Il convient de porter en chaire un profond sentiment de son indignité.

2. La science n'est pas moins nécessaire que la vertu. La connaissance de la théologie scolastique ne dispensera jamais le prédicateur, qui veut toucher les âmes de méditer longuement les saintes Ecritures et de lire les Pères de l'Eglise. Saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Grégoire le Grand et saint Bernard sont par excellence les Docteurs de la prédication. Il faut, avant d'enseigner les fidèles, connaître à fond la doctrine et la morale chrétienne. Comment pourrait-on, sans cela, l'exposer avec clarté et intérêt ? Plus un prêtre possède sa religion et les sciences qui la peuvent éclairer, plus il saura la mettre à la portée de son auditoire et la faire entrer dans les esprits les moins élevés. La force est un élément de l'éloquence ; elle donne l'autorité. Personne ne la possède dans sa plénitude. C'est assurer le succès de sa prédication que d'accroître sa force sacerdotale par la continuation de l'étude.

3. Mieux vaut exposer clairement aux chrétiens les

obligations de la morale évangélique que de les amuser avec des pensées ingénieuses et des phrases spirituellement composées.

4. Un sermon se prépare avec le cœur plus qu'avec la tête. Le prédicateur qui désire toucher son auditoire a besoin d'être touché lui-même. Une méditation prolongée de la vérité qu'il expose et une oraison fervente crée dans son âme une émotion qui est forcément communicative. Si elle le domine, il n'a pas besoin de chercher les mots ni les phrases à effet. L'éloquence jaillit sans apprêt de son cœur.

5. L'à-propos est l'une des qualités maîtresses du dispensateur de la parole divine. Il s'acquiert par la connaissance des hommes et des choses. Le prêtre doit savoir les dispositions de ceux qui l'écoutent, leur niveau intellectuel et moral, les passions qui les dominent, les vérités qui ont sur eux plus de prise, les pensées et les images les plus propres à leur rendre la doctrine acceptable ; il lui faut, pour cela, vivre dans l'intimité de son auditoire et lui parler le langage qui convient le mieux à son état d'âme. Trop souvent le prédicateur débite, devant une réunion de fidèles, un discours écrit dans le cabinet pour des auditeurs imaginaires. Comment cette parole pourrait-elle entrer dans les cœurs et porter des fruits ? Que le ministre de la parole divine pénètre dans la vie réelle de ceux qu'il doit évangéliser, et que, sans altérer la doctrine de l'Eglise, il lui donne l'expression actuelle, simple, vivante, dont elle a besoin pour être véritablement apostolique. C'est, avec l'amour de Dieu et des âmes, le secret de l'éloquence des Saints.

Que le prédicateur « s'abaisse autant qu'il faut pour se faire entendre, sans rien perdre néanmoins de la dignité

de la parole de Dieu, qui est plus honoré par un discours simple, pourvu qu'il soit clair, propre et et énergique, que ceux qui sont si figurés, si fleuris et si composés. Il faut donc s'abaisser sans se ravaler, comme le Verbe divin s'est humilié pour nous sans rien perdre de sa dignité. C'est ce que pratiquait admirablement bien saint Chrysostome, lequel négligeait les questions obscures et difficiles, pour ne s'attacher qu'à celles qui estoient de la portée de ses auditeurs. En un mot, il faut préférer ce qui peut instruire à ce qui peut plaire; faire toujours céder les pensées des hommes aux oracles de Dieu, et, méprisant tout ce qui ressent tant soit peu l'éloquence affectée, ne s'occuper que du soin d'enseigner et de faire aimer la vérité ».

Les formes de convention, dans lesquelles trop de prédicateurs embarrassent leurs idées, compromettent souvent le bien qu'ils pourraient faire. Une allure plus libre, inspirée par le désir de rendre la vérité plus intelligible et plus intéressante, leur coûterait moins de peine et donnerait des résultats plus sérieux.

On devrait montrer le même empressement à instruire les pauvres gens de la campagne et les ouvriers des villes qu'à prêcher devant les auditoires brillants d'une église bien fréquentée. Un bon catéchisme ou une exposition simple de l'Evangile est presque toujours préférable à un sermon d'apparence savante et de composition soignée. Un bon catéchisme coûte, en règle générale, plus de peine qu'on ne se le figure. C'est encore le meilleur moyen d'éclairer les fidèles et d'exercer sur eux une influence salutaire.

Le prédicateur doit emprunter ses sujets à la doctrine et à la morale religieuses; il combat, de la sorte, avec suc-

cès l'ignorance de la religion, qui est, en elle-même, un mal regrettable et la source d'une multitude de désordres. C'est, au reste, la science de la religion que le peuple attend du prêtre. Celui-ci se trompe étrangement, lorsqu'il croit l'intéresser en soutenant du haut de la chaire chrétienne des thèses de philosophie ou de science pure.

Le plan d'étude que Mabillon trace est une préparation éloignée, qui rend au prédicateur des services incontestables. Mais il ne saurait lui tenir lieu de préparation immédiate. Le prêtre doit donc, en dehors du vaste cadre des études ecclésiastiques qu'il continue durant toute sa vie, se faire un cadre plus restreint avec les sujets qu'il traite du haut de la chaire. Leur ensemble est déterminé par les statuts de la plupart des diocèses. Le Catéchisme du Concile de Trente, les catéchismes étendus ou les conférences de certains diocèses, un guide du prédicateur bien choisi donnent aux débutants une distribution méthodique des matières à enseigner et des indications qui peuvent leur épargner des hésitations et des recherches. Le développement de leurs connaissances théologiques et historiques leur permettra de parler sur chaque question avec compétence et intérêt, et de les traiter d'une manière souvent neuve et toujours originale.

Que les jeunes prêtres n'introduisent jamais dans leur bibliothèque les recueils de sermons tout faits. Ce sont les auxiliaires de la paresse et des nids de lieux communs. On perd, en général, son argent à les acheter et son temps à les lire et à les apprendre.

CHAPITRE XIV

De la composition des livres

L'homme qui étudie développe son intelligence et fait d'amples provisions de vérités. Son but est de s'instruire et, par ce moyen, d'augmenter dans son cœur l'amour de la vérité et de Dieu qui en est la source. Il n'a pas le droit de renfermer son instruction dans une possession égoïste. La science, digne de ce nom, imite son original, la Sagesse incréée, qui cherche à se répandre autour d'elle. Une science cachée et un trésor inconnu sont également inutiles ; l'Ecriture le déclare [1].

Celui qui désire faire part au public de ses connaissances a besoin d'une grande discrétion. Il est si facile de perdre son temps avec des publications inutiles ; pourquoi écrire des livres qui n'apprennent rien de nouveau ?

Il est bon, avant de se mettre à l'œuvre, d'examiner s'il reste quelque chose à dire sur telle question. Lorsque les auteurs qui ont précédé ont tout dit, que les divers aspects sous lesquels on peut l'envisager ont été fouillés, qu'aucune erreur n'a été émise, et qu'il ne subsiste plus

1. Eccl., t. 20, 32.

aucun doute, le silence s'impose. Si tel n'est point l'état de la question, il est prudent de voir si l'on peut, avec son savoir et ses moyens, écrire avec profit et apprendre quelque chose à son temps. C'est à l'oubli de cet examen qu'il faut attribuer tant de productions oiseuses ou faibles, qui encombrent les catalogues et les bibliothèques, et qui occasionnent à leurs lecteurs une perte d'argent et de temps.

La maladie d'écrire pour ne rien dire sévit principalement en poésie et en littérature. Cet art est cependant utile et agréable ; il sait faire aimer les vertus et la vérité. Mais il a horreur du médiocre ; ce n'est pas un jeu d'enfants, et peu d'hommes sont capables d'y réussir ; aussi vaut-il mieux employer ailleurs son temps que de le perdre à devenir un méchant poète et un pauvre littérateur.

Ses dispositions, son talent, les lectures qu'il a faites, une nécessité qui s'impose, une occasion qui se présente, l'exemple et les encouragements d'un ami, et d'autres circonstances encore déterminent un homme à entreprendre un travail qu'il prévoit utile au bien de l'Eglise et de la société.

Qu'il évite alors la précipitation. On ne peut composer un ouvrage avant de s'être donné une préparation littéraire et scientifique, au moins suffisante, et rendu maître du sujet à traiter. Cet acquit demande du temps pour mûrir dans l'intelligence.

La prudence interdit d'embrasser une tâche au-dessus de ses forces intellectuelles et de la science que l'on est à même d'acquérir. Celui qui passe outre consume de la peine en pure perte. Son œuvre sera, pour le public, une déception ou une cause d'erreur.

Comme personne n'est juge en sa propre cause, il est

bon de prendre l'avis d'un maître ou d'un ami expérimenté. De longues et patientes études peuvent donner à un homme la conscience de ses propres forces ; son jugement peut alors lui suffire.

Quand une résolution est prise et que l'on est au courant du sujet, il n'y a qu'à dresser un plan et à distribuer dans un ordre provisoire les matériaux réunis jusqu'à ce jour. Cet essai établit de l'ordre dans les idées ; il permet de voir les parties faibles. Après quoi on se munit des renseignements nécessaires, on examine chaque détail. Le plan sort de cette étude plus clair et plus rationnel. C'est le moment de rédiger son travail.

Celui qui veut composer un livre doit, en outre, posséder l'art d'écrire. Qu'il ait surtout le tact de choisir le style qui convient le mieux au sujet dont il s'occupe. Le respect dû à la vérité et au public exige d'un auteur qu'il écrive sa langue le plus exactement possible.

La clarté, la propriété des termes, la bonne distribution des matières et la concision sont les qualités littéraires auxquelles il faut de préférence s'appliquer.

Le titre d'un livre doit exprimer nettement le but de l'auteur ; celui-ci fera bien de ne jamais le perdre de vue pendant la rédaction. C'est le meilleur moyen de ne pas s'égarer dans des hors-d'œuvre.

Lorsqu'un ouvrage est terminé, la prudence veut que l'auteur communique son manuscrit à un homme compétent, qui le jugera avec calme et impartialité ; ses avis seront toujours pris en considération. Après quoi, il faut laisser le travail dormir avant de le soumettre à une dernière revision.

APPENDICE PREMIER

Mabillon a donné une *liste des principales difficultés qui se rencontrent dans la lecture des conciles, des Pères et de l'histoire ecclésiastique.* Il la destinait à ceux qui, manquant soit de connaissances, soit d'initiative, ne savaient trop quel sujet aborder dans leurs conférences. Les propositions suivantes sont tirées de cette liste. Elles seront utiles aux hommes qui cherchent des questions à éclaircir.

PREMIER SIÈCLE

A-t-on toujours cru, dans l'Eglise, que la sainte Vierge est montée au ciel en corps et en âme ?

Peut-on distinguer sainte Marie-Magdeleine de Marie, sœur de Lazare, et de la pécheresse de l'Evangile ?

Quel est le sort par lequel saint Mathias a été choisi ? Peut-on s'en servir dans les élections ecclésiastiques ?

Quel droit ont eu jadis les peuples dans les élections épiscopales ?

Que penser du blâme infligé par saint Paul à saint Pierre ?

Les Apôtres ont-ils baptisé *in nomine Christi*? Cette forme serait-elle suffisante ?

Etait-ce pour donner la confirmation aux fidèles que les Apôtres allèrent en Samarie? Ce sacrement ne peut-il être conféré que par l'Evêque? S'est-on toujours servi du saint Chrême pour l'administrer ?

Les diacres ont-ils été établis pour servir à l'autel, ou simplement pour servir les pauvres à table? Les diacres n'ont-ils pas voulu dire la messe ?

Saint Jacques est-il allé en Espagne? Saint Jacques le Mineur peut-il être identifié avec le frère du Sauveur, premier évêque de Jérusalem ?

Saint Pierre est-il allé à Rome? Combien de temps y est-il resté? Y a-t-il souffert le martyre? Que penser de l'apostolicité des Églises de France? En quoi consiste la primauté de saint Pierre? Quelle était, primitivement, l'étendue du patriarcat de Rome ?

L'épître de saint Barnabé est-elle authentique? Quelle est son autorité ?

Les Apôtres sont-ils les auteurs du Symbole qui porte leur nom? Quelle est l'histoire de cette formule ?

Avons-nous quelque liturgie remontant aux Apôtres ?

Quand et où furent rédigés les canons et les constitutions apostoliques? Quelle est leur autorité ?

Que penser des oracles sybillins ?

Les Esséniens de Josèphe et les Thérapeutes de Philon étaient-ils juifs ou chrétiens? Etaient-ils religieux? Y a-t-il eu des ascètes païens? Faut-il les considérer comme les ancêtres des moines ?

La supériorité des évêques sur les prêtres est-elle de droit divin ?

Les ecclésiastiques ont-ils été de tout temps astreints au célibat? La coutume orientale différait-elle sur ce point de la coutume occidentale? Quels étaient les clercs obligés au célibat ?

Comment les évêques sont-ils solidairement évêques de

l'Eglise entière ? A quelle époque remonte l'institution des métropoles ? Quels étaient les droits des Patriarches et des Métropolitains ?

Quel est l'auteur des Décrétales antérieures à saint Sirice ?

Faut-il distinguer saint Clet de saint Anaclet ? Saint Lin et saint Clet ont-ils effectivement succédé à saint Pierre ?

Quelle est l'origine des *Recognitiones* ? Les actes du martyre de saint Clément sont-ils authentiques ?

DEUXIÈME SIÈCLE

Quelles sont les épîtres authentiques de saint Ignace ?

L'âme de Trajan a-t-elle été délivrée des flammes de l'enfer par les prières de saint Grégoire le Grand ? Quelle est l'origine de cette légende ?

Marcion admettait-il plusieurs dieux ? Vers quelle époque a-t-il commencé à enseigner ses erreurs ?

Montan a-t-il erré sur le dogme de la Trinité ? Ses partisans pratiquaient-ils des jeûnes différents de ceux des catholiques ? Quelle était la mesure de l'abstinence, les jours de jeûne ? En quoi consistait le jeûne du Carême ? Quelle était sa durée ? Quel jour commençait-il ? Quand ont commencé les jeûnes des Quatre-Temps et des Vigiles ? A quelle heure était-il permis de manger les jours de jeûne ? Quelle est l'histoire de la collation ? Qu'appelait-on jeûnes de *superposition* ?

Quel fut l'objet de la controverse paschale entre les Romains et les Asiatiques ? Saint Anicet et saint Polycarpe se sont-ils retirés de la communion l'un de l'autre ? Quels sont les conciles réunis à cette occasion ? Est-ce un point de foi ou de discipline ? Le pape saint Victor a-t-il excommunié les Asiatiques ? Le règlement du Concile de Nicée sur la Pâques a-t-il été accepté par l'Eglise universelle ? Pourquoi donner au Patriarche d'Alexandrie le soin de désigner tous les ans le jour de Pâques, et au Pape le

soin de le publier ? Quelle fut la coutume des Bretons ? Etaient-ils en cela hérétiques ou schismatiques ?

Saint Justin a-t-il cru que l'homme pouvait se sauver avec le secours de sa seule raison ? Son langage est-il bien net au sujet de la divinité du Verbe ? A-t-il cru au commerce charnel des Anges avec les femmes avant le déluge ? Pensait-il qu'il y eût à unir les observances judaïques au christianisme ?

Que dire de la doctrine de saint Irénée sur le Verbe ? A-t-il dit que la chute du démon fut postérieure à la tentation d'Ève et que le diable ait ignoré sa condamnation avant l'Incarnation ? A-t-il erré sur l'immortalité de l'âme ? Est-il tombé dans l'erreur des millénaires ? A-t-il cru que Jésus-Christ ignorait le jour du jugement et qu'il est allé prêcher aux enfers entre sa mort et sa résurrection ? Qu'a-t-il pensé du salut des juifs et des gentils qui avaient cru en Jésus-Christ ?

Clément d'Alexandrie a-t-il erré sur la divinité du Verbe ? A-t-il dit que Jésus-Christ n'avait souffert ni la faim, ni la soif, ni les autres douleurs ? A-t-il dit qu'il n'était pas beau ? Peut-on soutenir un pareil sentiment ? A-t-il cru que le Sauveur n'avait prêché qu'un an ? Qu'il était descendu aux enfers avec les Apôtres prêcher la foi aux gentils et y convertir ceux qui avaient bien vécu selon les lois de la raison ? Que la philosophie pouvait, sans la grâce, conduire l'homme à Jésus-Christ et le justifier ? A-t-il nié la transmission du péché d'Adam ? A-t-il cru que les Anges avaient péché par incontinence ?

Que sait-on du montanisme de Tertullien ? Pourquoi a-t-il quitté la communion catholique ? A-t-il erré sur la divinité du Verbe ? Quel était son sentiment sur l'Eucharistie, sur la confirmation et sur l'époque où l'on conférait le baptême ? Les anciens croyaient-ils que tout le monde pût baptiser dans le cas de nécessité ?

Que sait-on d'Hégésippe et de saint Hippolyte et de leurs œuvres ?

Quand commença la première persécution ? Quelles furent les suivantes ? Quels crimes imputait-on aux chrétiens ? Quel était

le prétexte légal des persécutions? La fuite était-elle permise? Les soldats chrétiens pouvaient-ils participer à toutes les fêtes militaires?

Quand a-t-on commencé à célébrer les fêtes des Martyrs et à honorer leurs reliques et leurs tombeaux? Quels ont été et quels sont les droits des évêques pour l'institution des fêtes?

TROISIÈME SIÈCLE

Saint Alexandre, évêque de Jérusalem, est-il le premier qui ait été transféré d'un siège à un autre? Est-il le premier exemple d'un coadjuteur donné à un évêque?

Quelles difficultés suscitèrent à l'Eglise les chrétiens qui avaient failli durant la persécution de Dèce?

Quel pouvoir avaient les diacres qui allaient dans les prisons visiter les confesseurs et leur porter l'absolution? Cette absolution était-elle sacramentelle? A-t-on jamais cru qu'un simple fidèle pût, en cas de nécessité, confesser et absoudre?

Novatien et ses disciples refusaient-ils à l'Eglise le pouvoir de recevoir les *lapsi*?

Quelles furent les lois de la pénitence publique?

Les clercs y étaient-ils soumis?

Praxéas est-il le premier qui ait confondu dans la Trinité les personnes divines? Sabellius n'a-t-il été que le continuateur de cette hérésie?

Quelle fut la nature du différend qui exista entre saint Etienne et saint Cyprien? Ce dernier persista-t-il dans son sentiment? Quel jugement saint Augustin a-t-il porté sur lui? A-t-on rebaptisé depuis le concile de Nicée? Saint Basile a-t-il persisté dans le parti de saint Cyprien?

Etait-il permis aux premiers chrétiens d'assister aux spectacles et aux jeux publics, et de jurer par le salut de l'empereur?

La mutilation que s'infligea Origène était-elle un empêche-

ment canonique à son ordination ? Les livres d'Origène ont-ils été corrompus ? A-t-il eu sur la divinité du Verbe, sur la grâce et sur l'Eucharistie une doctrine juste ? Ses défenseurs peuvent-ils passer pour hérétiques ?

Saint Denis d'Alexandrie est-il un précurseur de l'arianisme ?

Peut-on affirmer que les persécutions ont fait peu de victimes ?

QUATRIÈME SIÈCLE

Saint Lucien, prêtre d'Antioche, a-t-il préparé l'hérésie arienne ?

Comment la croix apparut-elle à Constantin ?

Le récit de l'invention de la sainte croix est-il authentique ?

L'empereur Constantin a-t-il été baptisé à Rome ou à Nicomédie ?

Quelle est l'origine de la secte des donatistes ?

Combien y eut-il d'évêques au concile d'Arles ? Est-ce le *concilium plenarium* dont parle saint Augustin ? Quel est le sens de ces paroles, dans la lettre des évêques au pape Silvestre : *Placuit ergo, præsente Spiritu Sancto*, etc. ? Ce passage n'est-il pas interpolé ? Que signifie le canon XV, où il est question de la coutume que les diacres avaient prise d'offrir ?

Qui a convoqué le premier concile de Nicée ? A-t-il été présidé par les légats du Pape ?

Eusèbe de Césarée doit-il passer pour arien ? L'a-t-on reconnu pour saint ?

Le jugement porté par le concile de Tyr contre saint Athanase était-il légitime ? Ce saint pouvait-il en appeler à l'empereur ? En a-t-il effectivement appelé au pape Jules ? En quelle qualité ce dernier a-t-il jugé ? L'a-t-il fait en concile ?

Saint Athanase eut-il raison de reconnaître l'évêque Sidère, ordonné contre l'usage et par un seul évêque ? Voyait-on là une

cause de nullité ? Y avait-il en Egypte d'autre métropolitain que l'évêque d'Alexandrie ? Saint Athanase est-il l'auteur de la *Vie de saint Antoine* et du *Dialogue contre Marcion* ?

Lucifer de Cagliari a-t-il erré ? Est-il mort dans le schisme ?

Qui a convoqué le concile de Sardique ? Qui l'a présidé ? Est-ce un concile œcuménique ? A quelle époque ses canons ont-ils été reçus ? L'ont-ils été partout ? A-t-il fait quelque règlement doctrinal ? A-t-il donné quelque nouveau droit d'appel au Saint-Siège ? Quel était alors l'usage de ces appels ?

Combien y a-t-il eu de conciles à Sirmium, et combien y a-t-on rédigé de formules de foi ? A laquelle de ces formules ont souscrit Libère et Osius ? Ce dernier s'est-il rétracté avant de mourir ?

Peut-on affirmer que les Pères du concile de Rimini soient tombés dans l'erreur ? N'ont-ils pas été simplement victimes d'une surprise ?

Est-il permis de déférer les hérétiques au bras séculier ? L'Eglise a-t-elle approuvé la peine de mort prononcée contre eux à l'occasion des Ithaciens ? Quel fut le sentiment de saint Augustin à l'occasion des donatistes ? Quelle a été la pratique de l'Eglise en pareilles circonstances ?

Peut-on accuser Marcel d'Ancyre d'avoir soutenu l'erreur de Photin ?

Saint Hilaire a-t-il cru que l'âme d'Adam ait été créée avant son corps et que nos âmes soient corporelles ? Que Moyse ne soit pas mort ? Que Jésus-Christ ait été incapable de souffrir ? Que la divinité de Jésus-Christ ait abandonné son corps pendant les trois jours de sa mort ? Que la sainte Vierge serait soumise au jugement dernier ?

Saint Basile a-t-il cru qu'il fût licite de réitérer le baptême ? Les ariens ont-ils toujours rebaptisé ?

Diodore de Tarse a-t-il donné lieu aux erreurs de Nestorius ?

Le septième livre d'Optat de Milève est-il authentique ? Y a-t-il quelques propositions contre la transmission du péché originel ?

Mélèce d'Antioche était-il hérétique ou schismatique ? Peut-on blâmer les évêques d'Orient de luî avoir donné un successeur ? Quelle fut la nature du schisme d'Antioche ?

Saint Jean Chrysostome a-t-il erré sur le péché originel, sur la nécessité de la grâce, sur la confession et l'absolution dans la pénitence ? A-t-il nié la possibilité de la vision intuitive de Dieu et cru que la vision béatifique serait différée jusqu'après le jugement dernier ? Quel droit avait saint Jean Chrysostome de juger l'évêque d'Éphèse ? Les patriarches d'Orient avaient-ils le droit de le juger ? En apppela-t-il au Pape ?

Peut-on blâmer saint Epiphane d'avoir conféré les Ordres hors de son diocèse ? Que penser de sa conduite à l'endroit de saint Jean Chrysostome ? A-t-il rejeté l'invocation des Saints, le purgatoire ? Est-il exact dans ses livres contre les hérésies ? Quelles sont ses principales erreurs ?

Qui a convoqué le deuxième concile œcuménique ? Qui l'a présidé ? Combien y a-t-on fait de canons ? Y a-t-on donné à l'évêque de Constantinople juridiction sur les trois exarques d'Héraclée, de Césarée et d'Éphèse ? Quand l'Eglise Romaine a-t-elle reçu ce canon ? Quand l'évêque de Jérusalem a-t-il reçu une juridiction patriarcale ? Quand le *Filioque* a-t-il été ajouté au symbole de Constantinople ?

Nectaire, patriarche de Constantinople, a-t-il supprimé la pénitence publique ou privée ? L'usage des indulgences se rattache-t-il à un fait de cette nature ? Y avait-il alors une obligation de confesser les péchés intérieurs ? A quelle époque remonte l'usage de la confession des péchés véniels et des confessions générales ?

Saint Ambroise a-t-il été ordonné *per saltum* ? Ces ordinations étaient-elles usitées autrefois ? Que faut-il en penser ? Saint Ambroise a-t-il cru que les Anges aient douté de la résurrection de Notre-Seigneur, qu'il n'était pas permis aux chrétiens de porter les armes, que le baptême *in nomine Christi* était valide, que le lavement des pieds, usité à Milan après la baptême, effaçait le péché originel ? A-t-il condamné les secondes noces ? A-t-il cru qu'il y avait des péchés irrémissibles ?

La psalmodie à deux chœurs a-t-elle commencé au IVe siècle ? Que signifie *chanter avec antienne* ? Quel est l'auteur de la doxologie *Gloria Patri* ? Quand a commencé l'usage de la psalmodie quotidienne dans les églises ?

L'obligation de réciter le bréviaire hors du chœur est-elle ancienne ?

Quelle est l'origine de la vie monastique ? Saint Pakhôme est-il l'instituteur de la vie cénobitique ? Les communautés cénobitiques sont-elles plus anciennes que les communautés cléricales ? N'est-il pas certain, d'après les vers que saint Grégoire de Nazianze a composés sur la vertu, que la psalmodie alternative était usitée, à cette époque, dans les monastères de femmes aussi bien que dans ceux d'hommes ?

CINQUIÈME SIÈCLE

Le pape saint Innocent a-t-il cru qu'il fallait réordonner les hérétiques ? Les sentiments ont-ils varié sur ce point ? Est-ce une question de foi ou de discipline ? Que penser de ce qui eut lieu pour Ebbon, archevêque de Reims, au IXe siècle ?

Qu'était le *fermentum* dont il est question dans une lettre d'Innocent à *Décentius* ? Se servait-on de pain levé à Rome ? L'usage du pain azyme était-il général dans les premiers siècles ?

Qu'a voulu régler le concile de Turin entre les évêques de Vienne et d'Arles ? Quel droit donna le pape Zosime à l'évêque d'Arles ? Ce droit était-il accordé à l'évêque Patrocle ou à son siège ? Fit-on bien en acceptant que Proculus de Marseille jouît des prérogatives de métropolitain et que, après sa mort, ces prérogatives revinssent à l'évêque d'Aix ?

Saint Jérôme a-t-il cru que les peines des chrétiens damnés ne seraient pas éternelles ? Saint Augustin a-t-il écrit contre lui son livre *De fide et operibus* ? Quel sentiment saint Jérôme avait-il

de l'autorité du Pape dans ses deux lettres à saint Damase ? A-t-il reçu des coups de verges pour avoir lu Virgile ? Sa réponse à Rufin et sa lettre à *Magnus* ne présentent-elles pas quelque contradiction sur cette question des classiques ? Que penser de son ordination ? A-t-il jamais dit la messe ? Que croire des centaures dont il parle dans la *Vie de saint Paul ermite* ?

Saint Paulin est-il le premier prêtre ordonné sans titre ? S'est-il vendu pour délivrer de sa captivité le fils d'une veuve ?

Quel est l'auteur du recueil des témoignages du libre arbitre et de la grâce attribuée au pape Célestin ?

Saint Augustin a-t-il cru que la communion fût aussi nécessaire au salut que le baptême ? que la circoncision effaçait le péché originel dans l'ancienne alliance, comme le baptême dans la nouvelle ? a-t-il soutenu le premier que tout mensonge est un péché ?

Y a-t-il eu des hérétiques prédestinatiens ?

L'Afrique était-elle la seule contrée où, à l'exception de l'évêque de Carthage, le plus ancien des évêques remplît les fonctions de Primat, sans avoir égard aux Métropoles civiles ? Quel était le privilège de l'évêque de Thessalonique en Macédoine ? Les ordinations n'appartenaient-elles pas aux Métropolitains, ou aux évêques les plus rapprochés, ou aux Patriarches dans l'Orient ? La discipline sur ce point était-elle uniforme ? Y avait-il des provinces qui ne reconnaissaient ni primat ni patriarche ? Les anglicans ont-ils, de nos jours, raison de croire que tel était le cas de leur Église ?

L'Afrique était-elle la seule contrée où les prêtres ne prêchassent point devant les évêques ? Est-il vrai qu'à Rome les évêques et les prêtres ne prêchaient point, comme l'affirme Sozomène ?

Baptisait-on les petits enfants au V[e] siècle ? Que pensait-on de ceux qui différaient leur baptême ? Les princes ont-ils contraint les juifs à recevoir ce sacrement ?

Socrate était-il novatien ? Peut-on accepter ce qu'il dit du jeûne quadragésimal ? La dispense de l'abstinence entraîne-t-elle la dispense du jeûne ?

Théodoret a-t-il favorisé le nestorianisme? A-t-il cru à la présence réelle et à la procession de l'Esprit-Saint?

Quel rôle joua Théodose dans le brigandage d'Ephèse?

Les légats du Pape saint Léon ont-ils présidé le concile de Chalcédoine! Ce concile a-t-il été transféré d'Ephèse à Chalcédoine par l'Empereur sans le consentement du Pape? Les Pères ont-ils reçu la lettre de saint Léon comme une règle de foi? Ont-ils condamné Dioscore comme hérétique? A-t-on bien fait d'obliger Théodoret à anathématiser Nestorius et ses erreurs? Eutychès a-t-il appelé du concile au Pape? Quel droit confère à l'évêque de Constantinople le 28e canon de ce concile? Le Pape l'a-t-il reconnu? A-t-il été appliqué en Orient?

Quelle est la nature du différend qui éclata entre saint Léon et saint Hilaire d'Arles?

Quel est l'auteur du symbole *Quicumque*?

Quelles sont l'origine et l'autorité du décret attribué au pape Gélase sur les livres canoniques et eéclésiastiques?

Accace de Constantinople a-t-il été justement condamné? Euphémius et Macédonius II, évêques de la même ville, ont-ils été hérétiques ou schismatiques?

L'usage de célébrer la fête des Confesseurs remonte-t-il à cette époque?

La coutume d'enterrer les fidèles dans les églises est-elle antérieure au Ve siècle? Y enterrait-on indifféremment tous ceux qui le désiraient? Les évêques étaient-ils enterrés sous l'autel, comme saint Ambroise l'insinue dans son épître XXII? Quels étaient les cimetières dans les premiers siècles?

Que régla le concile de Fréjus au sujet de l'abbaye de Lérins? Ce règlement était-il un privilège ou l'application du droit commun des monastères? Ce droit n'a-t-il pas été communiqué depuis aux monastères de France? Quelle était sur ce point la discipline des monastères d'Afrique? Quelle était l'exemption de quelques-uns de ces monastères, confirmée dans deux conciles de Carthage du VIe siècle? Peut-on voir dans ces faits l'origine des exemptions?

Qu'étaient les lettres *formatæ, tractatoriæ, communicatoriæ* et autres, usitées dans les premiers siècles?

SIXIÈME SIÈCLE

Ennodius de Pavie est-il le premier qui ait donné le titre de Pape aux évêques de Rome, à l'exclusion de tout autre? Saint Avit de Vienne est-il le premier qui ait appelé le Pape *universalis ecclesiæ præsul* (ép. XXVII)? Quelle était sa pensée sur l'abus des excommunications? Quelle était celle du cinquième concile d'Orléans? Pourquoi saint Avit ne voulait-il pas que l'on consacrât aux usages catholiques les temples et les vases sacrés des hérétiques?

Que doit-on penser des Actes des Martyrs d'Agaune et de la fondation de ce monastère? Le *laus perennis*, ou office divin continu, y a-t-il été en usage? Cette coutume existait-elle ailleurs?

De quel droit Théodoric, roi des Ostrogoths, se mêla-t-il de l'affaire du pape Symmaque? Pourquoi le concile de Rome lui dit-il : *Romanæ sedis antistes a nemine judicatur*? Est-ce la première fois qu'on se servit de cette maxime?

Le *Trisagion* a-t-il été chanté pour la première fois à Constantinople sous Théodose le Jeune? Pourquoi Pierre le Foulon y fit-il une addition?

Serait-ce une hérésie de dire que Jésus-Christ a pu ignorer quelque chose dans sa nature humaine?

Quelle est l'origine des œuvres du pseudo-Denys?

Saint Benoît a-t-il innové en donnant aux moines le droit d'élire leur abbé? N'était-ce pas le droit commun des monastères avant lui? Est-il le premier qui ait établi pour ses religieux une forme de profession et qui les ait astreints à l'observation d'une règle particulière? Disait-on la messe tous les jours dans les monastères? Y avait-ils plusieurs prêtres? Les abbés étaient-ils

généralement honorés du sacerdoce? Saint Benoît n'était-il que diacre? Pourquoi envoya-t-il l'Eucharistie à un religieux défunt? Sa règle fait-elle mention de la *messe* et de la *communion* dans le sens que nous donnons à ces mots?

Comment apprécier le rôle joué par le pape Vigile dans l'affaire des Trois Chapitres?

Pourquoi saint Grégoire le Grand ne voulait-il pas que l'évêque de Constantinople prît le titre d'*universel*? Etait-ce une innovation? Quand les papes ont-ils commencé à se nommer *Ecclesiæ catholicæ episcopus*? Les évêques, les métropolitains et les patriarches ne prenaient-ils pas le même titre? Ne pourrait-on pas expliquer cet usage? Quelle différence saint Grégoire met-il entre *excommunicare* et *anathematizare*? Quelles étaient les fonctions des défenseurs dont il parle souvent dans ses lettres? Quel sentiment manifeste-t-il au sujet du culte des images dans sa lettre à Serenus, évêque de Marseille? Quels privilèges a-t-il accordés aux monastères? Peut-on révoquer en doute l'authenticité de ses Dialogues? Pourquoi les a-t-il écrits? De quelle popularité ont-ils joui?

L'usage du *pallium* est-il antérieur à saint Grégoire? Le donnait-on alors à tous les métropolitains? Pourquoi saint Grégoire l'envoya-t-il à Syagrius, évêque d'Autun? Les Patriarches le donnaient-ils chacun dans leur patriarcat?

En quel sens saint Grégoire appelle-t-il cardinaux les prêtres titulaires de Rome?

A-t-on raison de dire que l'on a commencé au VI[e] siècle à introduire du relâchement dans la discipline? Saint Grégoire et les saints évêques, ses contemporains, ne se sont-ils pas, au contraire, montrés fort zélés? N'a-t-on pas avant cette époque commencé à écrire la vie et les miracles des Saints et à les présenter comme une preuve de la divinité de la religion?

SEPTIÈME SIÈCLE

Que doit-on penser des termes dans lesquels saint Colomban écrivit sa quatrième lettre au Pape Boniface IV? Ce saint avait-il le droit de suivre en France dans la célébration de la Pâque la coutume bretonne? En quelle année s'est réuni le concile des évêques de France relatif à cette question? Quelle a été l'occasion du concile de Mâcon, célébré sur les instances du moine Agrestius, après la mort de saint Colomban?

Frédégaire et le moine Jonas avaient-ils raison de parler de Brunehault avec tant de sévérité? Frédégaire s'est-il en cela inspiré de Jonas, ou Jonas de Frédégaire? Ne lui attribuent-il point des crimes commis par Frédégonde?

L'usage des interdits remonte-t-il aux premiers siècles? L'exemple donné par la vie de saint Eloi n'est-il pas l'un des plus anciens?

Connaît-on un exemple de confession générale antérieur à celui qui est mentionné par le même document?

Qui a convoqué le sixième concile œcuménique? Honorius y fut-il condamné? Peut-on disculper ce pape de la faute d'hérésie?

Pourquoi et comment l'évêque Potamius fut-il déposé au dixième concile de Tolède? La sentence portée contre lui était-elle motivée?

Wamba, roi des Wisigoths, fut-il déposé par le douzième concile de Tolède? Fut-il obligé de garder le vœu de religion qu'il était censé avoir fait, en recevant l'habit monastique *in articulo mortis*?

HUITIÈME SIÈCLE

Est-il certain que les Français ont eu recours au pape Zacharie pour élever Pépin sur le trône, au détriment de Childéric? Ne cherchaient-ils pas à donner un prétexte à ce changement, en semblant s'appuyer sur l'autorité du Pape?

Le pape Etienne II a-t-il cru à la validité du baptême administré avec du vin?

Qu'ont réglé les Pères du concile de Francfort au sujet du décret du second concile de Nicée relatif aux saintes images? Quel était leur sentiment? Quel est l'auteur des livres Carolins? A quelle époque fut reçu en France le second concile de Nicée? Les iconoclastes n'admettaient-ils pas la présence réelle? Félix d'Urgel et Elipand de Tolède étaient-ils nestoriens?

NEUVIÈME SIÈCLE

Pour quel motif Léon III blâma-t-il l'addition du *Filioque* au symbole de Nicée?

Que penser de la déposition de Louis le Débonnaire par les évêques et par les grands de l'Empire?

Paschase Radbert a-t-il innové au sujet de la doctrine eucharistique? Quels furent ses adversaires? Quel rôle joua Ratramn?

Quelles erreurs soutint Gotescalc? Pourquoi Hincmar écrivit-il son livre *De non trina Deitate*? Quelle difficulté y eut-il entre l'Eglise de Lyon et Hincmar de Reims? Que penser de la conduite de ce dernier dans l'affaire de son neveu Hincmar de Laon, et dans celle de Rothade, évêque de Soissons?

Quelles objections soulevaient les Grecs contre les Latins au sujet du schisme de Photius? Qui a convoqué le huitième concile général? Qui l'a présidé? Fut-il d'abord reçu pour œcuménique? Photius est-il mort dans le schisme? Ce schisme s'éteignit-il avec lui jusqu'à Michel Cérulaire?

Quels ouvrages et quelles erreurs peut-on attribuer à Jean Scot?

DIXIÈME SIÈCLE

Ce siècle mérite-t-il tous les reproches qui lui sont faits? Y a-t-on innové quelque chose touchant le dogme ou la discipline?

Que penser de l'élection du pape Formose? Avait-on le droit de l'exhumer après sa mort?

Atton de Verceil fut-il zélé pour la discipline ecclésiastique? Quel est son sentiment sur les devoirs des sujets envers les princes?

Que penser de la déposition de Jean XII et du choix de son successeur Léon VIII? De l'élection de Benoît V et de Grégoire V?

La déposition de l'archevêque de Reims, Arnoul, était-elle légitime? Que penser du concile de Reims, tenu à cette occasion?

ONZIÈME SIÈCLE

Pour quel motif les papes ont-ils excommunié les rois Robert et Philippe? L'usage de la formule *regnante Christo* remonte-t-il à cette époque?

Le privilège des insignes pontificaux a-t-il été concédé aux abbés dès cette époque?

Quelle fut l'hérésie soutenue par Bérenger? Combien signa-t-il de professions de foi? Est-il mort dans le sein de l'Eglise? Eusèbe, évêque d'Angers, partagea-t-il ses erreurs?

Saint Grégoire VII eut-il le droit de traiter les empereurs comme il le fit? Est-il le premier pape qui ait revendiqué le droit de déposer les princes? L'excommunication de Henri IV était-elle justifiée?

En quoi consistait la querelle des investitures? Intéressait-elle le dogme ou la discipline? Quand prit-elle fin?

DOUZIÈME SIÈCLE

L'abbé Rupert a-t-il erré au sujet de la transubstantiation?

Saint Bernard a-t-il cru que les âmes des Bienheureux ne jouis-

saient pas de la vision béatifique avant le jugement dernier? Prêchait-il en latin ou en français?

Le concile de Latran, sous Innocent II, est-il le premier qui ait réservé au Pape l'absolution de certaines fautes? Cet usage des cas réservés ne serait-il pas plus ancien?

Abélard et Gilbert de la Porrée peuvent-ils passer pour hérétiques?

Que se passa-t-il au concile de Reims? Les cardinaux avaient-ils le droit de rejeter le symbole préparé par les évêques de France?

A quelle époque remonte l'institution des cardinaux? Le droit exclusif d'élire des papes leur a-t-il été réservé sous Alexandre III? Quand ont-ils commencé à signer avant les évêques?

La forme actuelle de canonisation ne remonte-t-elle pas à cette époque? Comment procédait-on jadis?

La plupart des hérésies du XIIe siècle ne se rattachent-elles pas au manichéisme?

TREIZIÈME SIÈCLE ET SUIVANTS

Quelles sont les origines de la scolastique?

Quand a commencé l'usage de donner aux malades le saint viatique avant l'extrême-onction? D'où est venu ce changement?

Quel pouvoir le dernier concile de Latran a-t-il donné aux papes sur le temporel des rois? Quel est le sens du canon *Omnis utriusque sexus*?

Que penser de la déposition de l'empereur Frédéric par Innocent IV?

Qu'a décidé le second concile de Lyon au sujet de la régale?

L'Eglise eut-elle raison de livrer les Albigeois au bras séculier? La guerre qui leur fut faite était-elle juste? Que penser de l'Inquisition?

L'institution du Rosaire n'est-elle pas antérieure à cett époque?

L'abolition des Templiers fut-elle juste et motivée?

Jean XXII a-t-il cru et enseigné la dilation de la vision béatifique?

Quelle fut l'origine du grand schisme? De quel côté se trouvait le droit? Comment se termina-t-il? Les évêques ont-ils le droit de déposer un pape?

Les annates sont-elles légitimes? Quand ont-elles commencé? Que dire de la Pragmatique Sanction et du Concordat de Léon X?

APPENDICE II

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES[1]

GÉNÉRALITÉS

SOMM. — Encyclopédies. — Méthodologie. — Revues. — Bibliographie rétrospective et courante.

Vacant. Dictionnaire de théologie catholique, contenant l'exposé des doctrines de la théol. cath., leurs preuves et leur histoire. Letouzey, depuis 1899, 3 fascicules parus. — **Smith and Wace.** A Dictionary of christian Biography, Literature, Sects and Doctrine. Londres, 1877-87, 4 vols. in-8°. — * *The International Theological Library.* Edimbourg, 8 in-8° parus. — **Wetzer** und **Welte.** Kirchenlexion oder Encyklopædie der katholischen. Theo-

1. Il ne faudrait point chercher dans ces notes ce que l'auteur n'y a pas voulu mettre : une bibliographie complète des sciences ecclésiastiques. Notre but était beaucoup plus modeste : fournir aux débutants, principalement sur les études plus recommandées par Mabillon, les renseignements bibliographiques nécessaires pour commencer. La pratique des auteurs les mettra vite à même de se passer de nos notes. Rien ne vaut, sur ce point, l'expérience personnelle.

logie, 2e éd. Herder, depuis 1880, 12 in-4°. — * *Grundriss der theologischen Wissenschaften*. Fribourg, 14 in-8° parus.

Encyclique au Clergé de France, sept. 1899. — **Hogan**, PSS., Clerical Studies. Lecoffre, 1898, in-8°.

Revue du Clergé français. Letouzey, depuis 1897, bi-mensuelle. — *Ami du Clergé*. Langres, 3e série depuis 1899, hebdomadaire. — *Études religieuses*. Paris, bi-mensuelle. — *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*. Paris, depuis 1896. Paraît tous les deux mois.

Stein. Manuel de bibliographie générale. Paris, 1898, in-8°. — **U. Chevalier**. Répertoire des sources historiques du Moyen-Age. Paris, 2 in-4°; Bio-bibliographie, 1877-88, avec un supp.; Topo-bibliographie, 1894 ssq., 3 fascic. parus. — **H. Potthast.** Bibliotheca historica medii-aevi. 2e éd., Berlin, 1895-96, 2 in-4°. — **Hurter**. Nomenclator litterarius theologiæ catholicæ, temp. medii-aevi ab a. 1109-1563. Oeniponte, Wagner, 1899, in-8°; Nomenc. lit. recentioris theol. cath., ibid., 1892-95, 3 in-8°. — *Congrès bibliographique international*. Compte rendu. Paris, 1900, 2 in-8°.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Paris, mensuel. — *Bulletin critique*, Fontemoing, le 5, 15 et 25 de chaque mois. — *Theologischer Jahresbericht*. Brunswick, annuel.

EXÉGÈSE

I. — GÉNÉRALITÉS

SOMM. — Encyclopédies. — Introductions génér. — Canon. — Textes. — Concordances. — Introductions spéc. — Exégèse. — Méthodologie. — Revues. — Bibliographie.

Dictionnaire de la Bible, publié sous la direction de M. Vigouroux. Letouzey. Depuis 1891, in-8°. Parus, tome I et II (A-D), tome III, fasc. 1.

A. Cornely. Introductio generalis, sive de utriusque testamenti canonis, textûs, interpretatûs historia, 2e éd. Lethielleux, in-8°. — **Trochon-Lesêtre.** Introduction à l'étude de l'Écriture sainte. Lethielleux, 1890, 3 in-8°. — **C. Chauvin.** Leçons d'introduction générale, théologique, historique et critique aux divines Écritures. Lethielleux, 1899, in-8°. — **Briggs.** General introduction to the study of Holy Scriptures. New-York, 1890, in-8°.

A. Loisy. Histoire du canon de l'A. T. Letouzey, 1890, in-8°; Histoire du canon du N. T. Maisonneuve, 1891, in-8°; Histoire critique du texte et des versions de la Bible. Amiens, 1892, in-8°. — **S. Berger.** Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen-Age. Hachette, 1893, in-8°.

Vigouroux. La sainte Bible polyglotte en quatre langues. Chernoviz, depuis 1898, 3 fasc. parus. — **P. Sabbathier.** Bibliorum sacrorum versio vetus italica et caeteræ... quaecumque reperiri potuerunt. Didot, 1751, 3 in-folio. — **C. Fillion.** Biblia sacra juxta Vulgatæ..., 3e éd. Letouzey, in-8°. — **Crampon.** La sainte Bible traduite en français sur les textes originaux avec introd. et notes et la Vulg. lat. en regard. Desclée, 2 volumes parus.

Peultier. Concordantiarum univ. Script. Thesaurus ea methodo qua P. de Raze disposuit... Lethielleux, in-4°. — **S. Mandelkern.** V. T. Concordantiæ hebraicæ atque chaldaicæ. Leipzig, 1896, in-4°. — **Hatch-Redpath.** A Concordance to the LXX and the other greek versions of the Old Testament. Oxford, 1892-97. — **Moulton-Geden.** A Concordance to the greek Testament, according to the texts of Westcott-Hort, Tischendorf and the english Revisers. 2e éd., Edimbourg, 1899, in-4°.

R. Cornely. Introductio specialis in historicos V. T. libros. Introd. spec. in didac. et proph. V. T. libros. Intr. spec. in singulos N. T. libros. Lethielleux, 3 in-8°. — **Bacuez-Vigouroux.** Manuel biblique. 10e éd. Chernoviz, 1899, 4 in-12.

C. Fillion. La sainte Bible commentée d'après la Vulg. et les textes originaux. Letouzey, 8 in-8°, — **Cornely-Knabenbauer-Hummelauer.** Cursus Scripturæ Sacræ. Lethielleux, série de

in-8°. — **Trochon-Vigouroux.** La sainte Bible avec commentaires... par divers auteurs, 2e éd. Lethielleux, 28 gr. in-8°. — **Lagrange.** Commentaire complet de l'Écriture sainte. Annoncé *Revue biblique*, juillet 1900. — * *The International Critical Commentary*.-Edimbourg, 12 vol. parus.

Encyclique *Providentissimus Deus*. — **Brucker**, S. J. Questions actuelles d'Écriture sainte. Lethielleux, in-12. — **Margival.** Richard Simon et la critique biblique au XVIIe siècle. Paris, 1900, in-8°.

Revue biblique internationale. Lethielleux, puis Lecoffre, trimestrielle, in-8°. *Biblische Studien.* Herder. Paraît par fascicules.

Indications bibliographiques au bas de chaque article du *Dictionnaire de la Bible.* — *Congrès bibliographique international* (1898); tome I, p. 1-19. Rapport sur les travaux de critique et d'exégèse biblique depuis dix ans par le chanoine Mangenot.

Recensions critiques de la *Revue biblique.* — Chronique biblique de la *Revue d'Hist. et de Litt. relig.*, par J. Simon (A. Loisy). Partie exégétique du Théolog. Jahresbericht.

II. — ANCIEN TESTAMENT

SOMM. — Hist. des religions. — Hist. d'Orient. — Langue hébraïque. — Textes : hébreu, Septante. — Exégèse, histoire littéraire, apocryphes.

Histoire d'Israël. — Géographie. — Religion et archéologie de l'A. T.

A. de Broglie. Problèmes et conclusions de l'histoire des religions. Paris, 1885, in-12. — * **Chantepie de La Saussaye.** Lehrbuch der Relegionsgeschichte. 2e éd., Mohr, 1897, 2 in-8°. — *Le Museon et la Revue des Religions.* Louvain. Tous les deux mois, in-8°.

Lenormant et Babelon. Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques. 9e éd., Paris, 1881-86, in-8°. — **Maspero.** Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique. Hachette, 3 in-8°. — *Journal Asiatique*, publié par la société

Asiatique. Leroux, mensuel, in-8°. — *Collect. Quantin* : **Babelon**. Archéologie orientale; **Maspero**. Archéologie égyptienne.

A. Chabot. Grammaire hébraïque élémentaire, 3e éd., Herder, 1889, in-12. — **S. Preiswerk**. Grammaire hébraïque, 4e éd. Lyon, 1884, in-8°. — **Léopold**. Lexicon hebraicum. Chernoviz, in-18. — **Schloegl**. De re metrica veterum Hebraeorum. Vienne. 1898, in-8°. — **Buhl**. Gesenius Hebraisches und aramaisches Handvoerterbuch. Leipzig, 1895, in-8°.

Hooght-Theile. Biblia hebraica ad opt. ed. accur. recensa. 3e ed. ster. Tauchnitz, 1898, in-8°. — **Baer-Delitzsch**. Biblia hebraica : textum masorethicum accuratissime expressit, e fontibus Masoræ varie illustravit, notis criticis confirmavit... Tauchnitz, 14 fascic. in-8°. Depuis 1869. — **Haupt**. The books sacred of the Old Testament. Leipzig, 12 in-8° parus.

Loch. V.T. græce juxta LXX interpretes, Textum ex cod. vatic. edidit... Ratisbonne, 1886, in-8°. — **H. Swete**. The Old Testament in greek according te the LXX. Cambridge, 1887-94, 3 in-8°.

Fillion, **R. Cornely**, **Trochon-Vigouroux**, **Lagrange**, *op. cit.* — * **Nowack**. Hand commentar zum Alten Testament. Gottingue. Depuis 1896, série in-8°.

Cornely, **Vigouroux**, *op. cit.* — **Driver**. An introduction to the literature of the Old Testament. 7e éd. Edimbourg, 1899, in-8°. — **Cornill**. Einleitung in das Alte Testament, 4e éd. Fribourg, 1899, in-8°.

Von Huegel. La méthode historique et les documents de l'Hexateuque. Picard, 1898, broch. in-8°. — **Lagrange**. Les sources du Pentateuque. *Revue biblique*, janvier 1897. — **Briggs**. The higher criticism of the Hexateuch. New-York, 1897, in-8°.

R. Flament. Les Psaumes traduits en français sur le texte hébreu..., 2e éd. Bloud, 1898, in-8°. — **H. Lesêtre**. Le livre des Psaumes. Lethielleux, 1897, gr. in-8°. — **Touzard**. L'original hébreu de l'Ecclésiastique. *Revue biblique*, 1897, avril et octobre; 1898, janvier; 1900, janvier.

Schürer. Gesch. des jud. Volkes, etc. tome III, cf. infra. —

Herriot. Philon le Juif. Essai sur l'école juive d'Alexandrie. Paris, Hachette, 1898, in-8°. — **Fabricius.** Codex pseudepigraphicus V. T., 1722-41. — **Kautzsch.** Die Pseudepigraphen des Alten Testaments. Fribourg, 1900, in-8°.

Pelt. Histoire de l'Ancien Testament. 2e éd. Lecoffre, 2 in-12, 1899. — * **Piepenbring.** Histoire du peuple d'Israël. Paris, 1898, in-8°. — **Vigouroux.** La Bible et les découvertes modernes, 6e éd., Berche, 1896, 4 in-12. — **Schürer.** Geschichte des jud. Volkes im Zeitalter I. C., 3e éd., Leipzig, 1898, 3 in-8°; cf. *Revue du Clergé français*, 15 déc. 1898. — **Th. Reinach.** Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au judaïsme, réunis, traduits et annotés. Leroux, 1895, in-8°.

V. Guérin. Description géographique, historique et archéologique de la Palestine. Paris, 1874, 4 in-8°. — **Fillion.** Atlas géographique de la Bible. Briguet, 1890, in-4°. — **Legendre.** Carte de la Palestine ancienne et moderne. Letouzey, 1894.

* **Smend.** Lehrbuch des alttestamentlichen Religionsgeschichte. 2e éd., Mohr, 1899, in-8°. — **Van Hoonacker.** Le sacerdoce lévitique dans la loi et dans l'histoire des Hébreux. Louvain, 1899, in-8°. — **J.-M. Zunz.** Die Gottendientsliche Vortraege der Juden. 2e éd., Francfort, 1892.

Meignan. L'Ancien Testament dans ses rapports avec le Nouveau et la critique moderne. Série in-8°. — **De Broglie.** Questions bibliques. Lecoffre, 1897, in-12. — **Loisy.** L'espérance messianique d'après E. Renan. (*Revue d'Hist. et de Litt. relig.*, III, n° 5. — **Touzard.** Doctrine de l'immortalité chez les Hébreux. *Revue biblique*, avril 1898.

W. Nowack. Lehrbuch der hebraïschen Archæologie. Fribourg, 2 in-8°. — **Trochon**, *op. cit.* Introd., tome II. — **Vigouroux**, *op. cit.* — Les notices du *Dictionnaire de la Bible.*

III. — NOUVEAU TESTAMENT

SOMM. — La langue du N. T. — Textes. — Exégèse, Harmonies des Ev. — Hist. litt. : synoptiques, saint Jean, apocryphes. — Hist. et géogr. du N. T. — Théologie du N. T.

Combe. Grammaire grecque du N. T. Fischbacher, 1894, in-8°. — **E. Robinson**. Greek and English Lexicon of New Testament. Edimbourg, in-8°. — **Nestle**. Einfuehrung in das Griechische Neue Testament. 2e éd. Gottingue, 1899, in-8°. — **M. R. Vincent**. — A history of the textual criticism of the New Testament. Londres, 1899, in-16.

Nestle. Novum Testamentum græce cum apparatu critico ex editionibus et libris mss. collecto, edit. stereot. 2a Fischbacher, 1900, in-16. — **Westcott-Hort**. The New Testament in the original Greek, with an Introduction by Ph. Schaff. 3e éd. New-York, 1883, 2 gr. in-8. — **Wordsworth-White**. Novum Testamentum Domini J. C. latine, secundum editionem S. Hieronymi. Ad codicum mss. fidem recensuit. etc. Oxford, 1891-98, in-4°.

Cornely-Knabenbauer. Cursus Script. etc. N. T. *Pars 1a*. Libri historici, 5 in-8° parus, **Knabenbauer**; *Pars II*. Didactica, 3 vol. parus. **Cornely**. — * **H. J. Holtzmann**. Hand-Commentar zum Neuen Testament. Fribourg, 4 in-8°.

Loisy. Les Évangiles synoptiques, traduct. et commentaire. Picard, 1894, 3 fascic. in-8°. — **Schanz**. Commentar ueber das Evangelium des hl. Matthaeus; C. u. das Ev. des hl. Markus; C. u. das Ev. des hl. Lucas; — C. u. das Ev. des hl. Johannes. Herder, 4 in-8°. — **Felten**. Die Apostelgeschichte uebersetzt und erklaert. Herder, in-8°.

Bruneau. Harmony of the Gospels, New-York, 1898, in-12. — **Azibert**. Synopsis Evangeliorum historica. Albi, 1899. in-12.

Cornely. Historica et critica introductio in N. T. Lethielleux, 1886, in-8°. — **Fillion**. Introd. générale aux Evangiles. Lethielleux, 1889, grand in-8°. — **G. Salmon**. A historical introduc-

tion to the study of the books of the N. T. Londres, 1889, in-8°. — * **H. J. Holtzmann.** Lehrbuch der historisch-kritischen einleitung in das Neue Testament. Fribourg, 3e éd., in-8°.

Batiffol. Six leçons sur les Evangiles. 2e éd. Lecoffre, 1897, in-12. — *Revue biblique* : **Sémeria.** La question synoptique, octobre 1892. **Lagrange.** Les sources du troisième Evangile (janvier et octobre 1895, janvier 1896). **Batiffol.** Les Logia du papyrus de Benhesa, oct. 1897. **Rose.** L'Eglise primitive a-t-elle lu plus de quatre Evangiles, oct. 1898. — *Dictionnaire de la Bible*, art. *Evangile, VII*, par le chanoine **Mangenot.** — **Rose.** La critique nouvelle et les actes des Apôtres. *Rev. bibl.*, 1898, p. 325.

Ach. Camerlynck. De quarti Evangelii auctore dissertatio. Louvain. Pars prior : Traditio, 1899, in-8°. Pars posterior : Interna quarti Evangelii indoles, 1900. — **J. Desprès.** L'Evangile de S. Jean. *Revue du Clergé français*, 15 nov. 1899. — *Revue biblique*; **Van Hoonacker.** L'auteur du IVe évang., avr. 1900. **Rose.** Les Aloges asiates et les Aloges romains, oct. 1897. **Labourt.** De la valeur du témoignage de S. Irénée dans la question johannine. Janvier 1898.

Tischendorf. Evangelia apocrypha. Leipzig, 1876, in-8°. — **Lipsius-Bonnet.** Acta Apost. apocrypha. Leipzig, 1898, in-8°, tome I ; tome II, fasc. 1. — **Tischendorf.** Apocalypses apocryphæ. Leipzig, 1866, in-8°. — **Batiffol.** Notices dans *Dictionnaire de la Bible.* — **Duchesne.** Les anciens recueils de légendes apostoliques. *Congrès scient. de Bruxelles*, 1894, V.

Le Camus. La vie de N.-S. Jésus-Christ, 5e éd., Oudin, 1896, 3 in-12. — **Fouard.** La vie de N.-S. Jésus-Christ, 6e éd., Lecoffre, 2 in-8°; S. Pierre et les premières années du christianisme, ibid., 4e éd., in-8°; S. Paul, ses missions, ibid., 4e éd., in-8°. — **G. Semeria.** Vinticinque anni di storia del Cristianesimo nascente. Rome, 1900, in-8°. — **Mac Giffert.** A history of christianity in the apostolic Age. Edimbourg, 1897, in-8°. — **Vigouroux.** Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes. 2e éd. Berche, 1896, in-12.

Ramsay. The historical geography of Asia Minor. Londres, 1890, in-8°.

***Stevens.** The theology of the New Testament. Edimbourg, 1899, in-8°. — **Jacquier**. La Doctrine des douze Apôtres et ses enseignements. Paris, 1891, in-8°. — *Revue biblique*, **Batiffol,** L'Eglise naissante : octobre 1899; avril et octobre 1895; juillet 1896. **Méritan**. L'Ecclesiologie de l'Ep. aux Ephés. Juillet 1898. **Rose**. Etudes évangéliques, avril et juillet 1899, avril 1900, etc.

LITTÉRATURES ET HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUES

Généralités

SOMM. — Philologie classique. — Méthodologie. — Collections et revues. — Bibliographie.

S. Reinach. Manuel de philologie classique. 2e éd., Hachette, 1883, 2 in-8°. — **I. Müller**. Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaft, série de vol. in-8°, 9 vol. parus. Munich, 1886 et suiv.

M. Bonnet. La Philologie classique. Six conférences sur l'objet et la méthode des études supérieures... Paris, 1892, in-12. — **Langlois-Seignobos.** Introduction aux études historiques. 2e éd., Hachette, 1899, in-16. — **Bernheim.** Lehrbuch der historischen Methode. Leipzig, 1894, in-8°. — **De Smedt.** Principes de la critique historique. Paris, 1887, in-12.

Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire Ecclésiastique, série de manuels in-12. Lecoffre, depuis 1897, 4 vol. parus. — *Revue d'Histoire Eclésiastique*. Louvain, depuis 1900. Trimestrielle. — *Revue des Questions historiques*. Paris, trimestrielle.

De Smedt. Introductio ad historiam ecclesiasticam critice tractandam. Louvain, 1876, in-8°. — **Langlois**. Manuel de bibliographie historique. Paris, 1896, in-12

Littératures chrétiennes

I. — GÉNÉRALITÉS

SOMM. — Collections de textes. — Hist. littéraire. — Bibliographie.

Gebhard-Harnack. Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlicher Litteratur. Coll. in-8°. Leipzig, 1re série 1883-97. 15 vol.; depuis 1897, nouvelle série. — **Arm. Robinson.** Texts and Studies, contributions to biblical and patristic literature. Série in-8°. Cambridge, 6 vol. parus. — **H. Hurter.** SS. Patrum opuscula selecta. Inspruck, 1re série 1868-85, 48 vol. in-16; 2e série, depuis 1884. — **G. Krüger.** Sammlung ausgewahlter kirchen. Und dogmengeschichtl. Quellenschriften. — Série in-8°. Depuis 1890, 12 vol. parus.

Lenain de Tillemont. Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles. Paris, 1693-1712, 16 vol. in-4° — **Dom Ceillier.** Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques, 2e éd. Paris, 1858-69. 17 vol. in-4°. — **D. Tassin.** Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur. Bruxelles, 1770. — **O Bardenhewer.** Les Pères de l'Église, leur vie et leurs œuvres. Édition franç., par **P. Godet** et **C. Verschaffel.** Paris, 1898-99, 3 in-8°. — **Fessler-Jungmann.** Institutiones Patrologiæ, 2e éd. Inspruck, 1890-96, 3 in-8°. — **A. Harnack.** Geschichte des altchristlicher Literatur bis Eusebius. Leipzig, depuis 1893. 3 vol. in-8°. Parus : I et II, 1. — **Krüger.** Gesch. der altchrist. Lit. in den ersten drei Jahrhunderten. 2e éd. Fribourg, 1899, in-8°.

E.-C. Richardson. The ante Nicene Fathers. Bibliographical Synopsis. Buffalo, 1887, in-8°. — **Alb. Ehrhard.** Die altchristliche Litteratur und ihre Erforschung seit 1880. 2 in-8°. I Strasbourg, 1894 (1880-84); II, Fribourg, 1900 (1884-99). — **P. Savi.** Delle scoperte e dei progressi realizzati nell' antica litteratura cristiania, durante l'ultimo decennio. Sienne, 1893, in-8°. —

P. Lejay. Ancienne Philologie chrétienne. Recensions périodiques dans la *Rev. d'Hist. et de Litt. Relig.*

II. — LITTÉRATURE GRECQUE

SOMM. — Gramm. grecque. — Lexicographie. — Métrique. — Paléographie. — Epigraphie. — Critique textuelle. — Collections de textes. — Hist. littéraire. — Détails.

Croiset-Petitjean. Grammaire grecque, 3e éd. Hachette, 1896, in-8°. — **Bamberg-Cucuel.** Règles fondamentales de la syntaxe grecque, 3e éd. Paris, in-12. — **A. Rose.** Die Griechen und ihre Sprache seit der zeit Konstantins des Grosser. Leipzig, 1899, in-8o.

A. Bailly. Dictionnaire grec-français. Hachette, 1899, in-4°. — **Du Cange.** Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis. Lyon, 1688, 2 in-f°. — **Sophoclès.** Greek Lexicon of the Roman and Bysantine Periods. New-York, 1887, in-4°.

P. Masqueray. Traité de métrique grecque. Paris, 1898, in-12. — **H. Bornecque.** Précis de prosodie et de métrique grecque et latine. Paris, 1900, in-18. — **E. Bouvy.** Poètes et mélodes. Nîmes, 1886, in-8°. — **G. Meyer.** Der accent. Satzschluss in der griech. prosa vom IV bis XVI Jahrhunderts Gottingue, 1891, in-8°.

Gardthausen-Cucuel. — Éléments de paléographie grecque. Paris, in-12, traduit de l'allemand. — **Thompson.** Handbook of greek and latin palaeography. Londres, 1893. — *Palaeographical Society's Publications.* Londres, 1873 et suiv., fascic. in-f°, fac-similés de mss grecs et latins. — **Homont.** Fac-similés des manuscrits grecs datés de la Bibl. Nat. Paris, 2 in-f°.

S. Reinach. Traité d'épigraphie grecque. Paris, 1886. — **Ch. Michel.** Recueil d'inscriptions grecques (pour l'enseignement). Paris, 1900, in-8°. — *Corpus des inscriptions grecques chrétiennes. Europe et Asie Mineure.* Public. entrepr. par l'École d'Athènes (1899).

Madvig. Adversaria critica. Copenhague, 1871-74, 3 in-8°. —

Cobet. Variæ lectiones, 2e éd. Leyde, 1893, in-8°. — **Nestle.** Einfuehr. in d. Griech. N. T., *op. cit.*

Migne. Patrologia graeca *græce et latine.* Paris, 1857-86. 165 vol. in-8°. Patrologia græca, *latine tantum edita.* Paris, 1856-67, 85 in-8°. — **J.-B. Pearson.** Conspectus auctorum quorum nomina indicibus Patrologiæ græco-lat. a J.-P. Migne editæ continentur. Cambridge, 1882, gr. in-8°. — *Griechischen christl. Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderter...* Corpus des écr. eccl. grecs., entrepris par l'Ac. de Berlin. Depuis 1897, 3 vol. in-8° parus. — **Niebuhr-Bekker,** etc. Corpus scriptorum historiæ Byzantinæ. Bonn, 1828-79, 49 vol. in-8°. — **Pitra.** Juris Ecclesiastici Græcorum historia et monumenta. Rome, 2 in-4°, 1864-68.

A. et M. Croiset. Histoire de la littérature grecque. Fontemoing, 1900, 5 vol. in-8°. Princip. le t. V. — **W. Christ.** Geschichte der griechischen Litteratur bis auf die zeit Justinians. 2e éd. Munich, 1890. in-8°. — **A. Fabricius-Harles.** Bibliotheca græca sive notitia script. vet. Græc.. Hambourg, 1790-1809, 12 vol. in-4° (avec index, 1838). — **Engelmann-Preuss.** Bibliotheca scriptorum classicorum græca, 8e éd., Leipzig, 1880, in-8°.

Batiffol. Anciennes littératures chrétiennes : La littérature grecque, 2e éd., Lecoffre, 1898, in-12. — **Krumbacher-Ehrhard.** Geschichte der byzantinischen Litteratur von Justinian bis zum Ende des ostrœmischen Reiches (527-1453), 2e éd., Munich, 1897, in-8°. — *Byzantinische-Zeitschrift,* Leipzig, depuis 1892. Trim. Sous la direction de **K. Krumbacher.**

Funk. Opera Patrum apostolicorum. Tubingue, 2 in-8°. I, 2e éd., 1856; II, 1881. — **Gebhardt-Harnack-Zahn.** Patrum apostolicorum opera. Leipzig, 1876-77, 3 fascic. in-8°. — **Harnack, etc.** *Op. cit.* ; Editio tertia minor, Leipzig, 1899, in-8°. **Lightfoot-Harmer.** The Apostolic Fathers. Londres, 1898-1900, 5 vol. in-8°.

Ladeuze. L'épître de Barnabé, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique,* I, 1 et 2, 1900. — **Knopfe.** Das erste Clemens brief unter-

sucht und herausgeben. Leipzig, 1899, in-8°. — **De Lagarde.** Clementis Romani Recognitiones syriace. Londres, 1861, in-8°; Clementina, Leipzig, 1865, in-8°. — **E. Jacquier.** La doctrine des douze Apôtres, etc., *op. cit.* — **Harnack.** Die Quellen d. Apost. Kirchenordnung. *Texte Un. Unters*, II, 5. — **Lagarde.** Didascalia Apostolorum syriace. Leipzig, 1854, in-8°, et mieux dans Analecta Ante-Nicena de **Bunsen.** Londres, 1854, II, p. 45. — **Lagarde.** Constitutiones Apostolorum. Leipzig, 1862, in-8°. — **Funk.** Die Apostolischen Konstitutionem, eine litterar-historische Untersuchung. Rottenbourg, 1891, in-8°. — **Rahmani.** Testamentum Domini. Leipzig, 1899, in-4°. (cf. **G. Morin** dans *Revue Bénédictine*, 1900, janvier).

Duchesne. Origines chrétiennes, p. 186 : Le pasteur d'Hermas. — **Baumgaertner.** Die Einheit des Hermas. Fribourg, 1887, in-8°. — **Funk.** Die Echtheit der Ignatius Briefe, Tubingue, 1883, in-8o. — ***J. Réville.** Etudes sur les origines de l'épicopat; la valeur du témoignage d'Ignace d'Antioche. Paris, 1891, in-8°.

Otto. Corpus apologetarum christianorum sæc. II, 2e éd. Iena. 1851-81, 9 in-8°. (Cf. *Patr. Gr.*, VI, 1705 : **Nolte.** Conjecturæ et emendationes.) — **Harnack.** Die Ueberlieferung der griechisch. Apol. des II Jahr. in der alten Kirche und im Mittel. (*Texte u. Unt.* I, 1-2 et **Gebhardt,** *ibid.*, I, 3, et l'édit. de celui-ci, *ibid. IV, fasc. 1, 2, 3.*) — **Rendel Harris.** The Apology of Aristides. Londres, 1891, in-8°. — **Seeberg.** Der Apologet Aristides. Leipzig, 1894. — **Krueger.** Die Apologieen Justins des Martyrers. Fribourg, 1891. — ***Aubé.** S. Justin, philosophe et martyr. Paris, 1875, in-8°. — **Flemming.** Zur Beurteilung des Christentums Justins. Leipzig, 1893, in-8°. — **Ciasca.** Tatiani Evang. harmonicæ arabice. Rome, 1888, in-4° ; Cf. **Martin,** dans *Rev. des Quest. hist.*, 1888, p. 5-50. — **Arnould.** De Apologia Athenagoræ. Paris, 1899, in-8°.

Harvey. Edition de S. Irénée. Cambridge, 1857. — **Massuet.** Dissertationes, dans *Patr. Græc.*, VII. — **Dom Cabrol.** La doctrine de S. Irénée dans *Science catholique*, 1891, p. 97, 241,

304. — **Cruice**. Edition des Philosophumena. Paris, 1860, in-8°. — **Bonwetsch-Achelis**. Hippolytus Werke. I. Exegetische Schriften, dans le *Corpus* de Berlin. — **Doellinger**. Hippol. und Callixtus. Ratisbonne, 1853, in-8°. — **Achelis**. Die Canones Hippolyt. Leipzig, 1891 ; Cf. **Duchesne** dans *Bull. crit.*, 1891, p. 41.

Dindorf, éd. de Clément d'Alexandrie. Oxford, 1869, 4 vol. in-8°. — **Barnard**. Clemens of Alexandria. *Quis dives salvetur*. Cambridge, 1897, in-8°. — **E. de Faye**. Clément d'Alexandrie. Paris, 1898, in-8°. — **Koetschau**. Origenes Werke I. dans le *Corpus* de Berlin. Leipzig, 1898. — **Klostermann**. Dieueberlieferung der Jeremia-homilien des Origenes. Leipzig, 1897, in-8°. — **G. Mercati**. Un palimpsesto ambrosiano dei salmi esapli. Turin, 1896, in-8°. — **P. Lagrange**. Origène, la critique textuelle et la tradition topographique dans *Revue biblique*, IV, p. 501 et V, p. 87. — **E. Freppel**. Origène, 2e éd., Paris, 1875, 2 in-8°. — **Bonwetsch**. Methodus von Olympius, I, éd. Leipzig, 1891, in-8°.

Heinichen. Eusebii Pamph. scripta historica. Leipzig, 1868-70, 3 in-8°. — **Viteau**. De Eusebii duplici opusculo : de Martyribus Palæstinæ. Paris, 1893, in-8°. — **Faulhaber**. Die griech. Apologet... I, Eusebius. Wurzbourg, 1896.

Moelher. Athanase le Grand et l'Eglise de son temps, trad. fr., par **J. Cohen**. Paris, 1841, 3 vol. in-8°. — **Fialon**. S. Athanase. Paris, 1877, in-8°. — **Dom Butler**. The Lausiac history of Palladius. Londres, 1898, in-8°. — **H. de Romestin**. Ed. des Catéchèses de Cyrille de Jérus. Londres, 1887, in-12. — **Gonnet**. De S. Cyrilli Hieros. archiepiscopi catechesibus. Paris, 1876, in-8°. — **P. Allard**. S. Basile. Paris, 1899, in-12. — **Benoît**. S. Grégoire de Nazianze, 2e éd. Paris, 1885, 2 in-8°.

Collet-Lupton. Edit. incompl. de Denys l'Aréopagite. Londres, 1869, in-8°. — **Stiglmayr**. Das Aufkommen der pseudo-Dionysischen Schriften. Feldkorch, 1895. Travaux promis dans les *Forschungen* de Erhard, par **Koch** et **Stiglmayr**. — **Turmel**. L'Angélologie depuis le faux D. l'Ar. dans *Rev. d'Hist. et de Litt. Relig.*, 1899, p. 217 et seq.

Savile. Edit. de S. Jean Chrysostome. Eton, 1612, 8 vol. in-f°. — **A. Puech**. Un réformateur de la société chrétienne au IVe s. S. Jean Chrysostome et les mœurs de son temps. Paris, 1891, in-8°; S. Jean Chrysostome. Paris, 1900, in-12.

A. Güldenpenning. Die Kirchengeschiste des Theodoret von Kyrros, eine Untersuchung ihrer Quellen. Halle, 1889, in-8°. — **P. Batiffol**. Quæstiones philostorgianæ. Paris, 1891. — **Duchesne**. De Macario magnete et scriptis ejus. Paris, 1877, in-4°. — **Ermoni**. De Leontio Byzantino et de ejus doctrina christologica. Paris, 1895, in-8°. — **E. Bouvy**. De S. Isidoro Pel. libri III. Nîmes, 1885, in-8°.

Christ-Paranikas. Anthologia græca carminum christianorum. Leipzig, 1871, in-8°. — **Pitra**. Anal. sacra Spicil. Solesmensi parata. Paris, 1876, in-4°. I, *Textes hymnographiques*. — **E. Bouvy**. Poètes et mélodes, etc., *op. cit.*

Ahrens-Krüger. Die sogenannte Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor. Leipzig, 1899, in-8°. — **Grundlehner**. Joannes Damascenus. Utrecht, 1876, in-8°. — **Langen**. Johannes von Damaskus, 1879.

Photii constantinopolitani patriarchæ operum Pars prima exegetica. In Amphilochi. Photii Prolegomena. I, Paris, Garnier, 1899, in-8°. — **Hergenroether**. Photius, 1869. — **Jager**. Histoire de Photius, patriarche de Constantinople. Paris, 1844.

A. Ehrhard. Die Legendensammlung des Symeon Metaphrastes, dans *Festschrift des deut. Camposanto in Rom*. Fribourg, 1896, in-8°; cf. ég. *Anal. Bolland.*, XVI, 314-29. Les ménologes grecs.

III. — LITTÉRATURE LATINE

Somm. — Gramm. lat. — Lexicographie. — Métrique. — Paléographie. — Diplomatique. — Epigraphie. — Critique textuelle. — Collections de textes. — Hist. littér. — Détails.

Madvig. Lateinische Sprachlehre, 4e édit. Brunswick, in-8° (traduite par Theil, sur la 3e édit.). Paris, in-8° et in-4°, 1885.

— **Riemann**. Syntaxe latine. Paris, 3e édit., revue par **F. Lejay**, 1894, in-12 ; Eléments de grammaire latine, 3e année, Paris, in-12°. — **Berger**. Stylistique latine, traduite par **M. Bonnet** et **F. Gache**. Paris, 1850, in-12°. — **M. Bonnet.** Le latin de Grégoire de Tours. Paris, 1890, in-8°. — **Ch. Thurot.** Notices et extraits de divers manuscrits latins, pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales du Moyen-Age. (*Notices et extraits des mss de la Bibl. impér.*, etc., XXII, IIe partie, 1868.)

Quicherat-Daveluy. Dictionnaire latin-français, 53e édit., entièrement refondu par **Chatelain**. Hachette, Paris, grand in-8°. — **Freund-Theïle**. Grand dictionnaire latin. Paris, Didot, 1885, 2 in-4°. — **Forcellini-De Wit.** Totius latinitatis lexicon. Prati, 1858-75, 6 in-4°. — **Du Cange.** Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, édit. **Favre.** Paris, 1882-87, 10 vol. in-4°.

Bornecque. Op. cit. — **L. Havet**. La prose métrique de Symmaque et les origines du Cursus. Paris, 1892, in-8°. — **L. Couture**. Cursus ou rythme prosaïque dans la liturgie, du IIIe siècle à la Renaissance (*Revue des Quest. Hist.*), 1892, I, p. 253-61. — **N. Valois**. De arte scribendi epistolas apud Gallios medii ævi scriptores velrethores. Paris, 1880, in-8°. Cf. aussi *Bibl. Ecol. des Chartes*, 1881, pp. 161 et 257. — **Gaston Paris.** Lettre à Léon Gautier, *Bibl. de l'Ecol. des Chartes*, 1866, p. 579 seq.

Reusens. Eléments de paléographie. Louvain, 1899, in-8°. — **Prou**. Manuel de paléogr. latine et française, du VIe au XVIIe siècle. Paris, 1890, in-12. — **Wattenbach.** Anleitung zur lateinischen Palaeographie, 45e édit. Leipzig, 1886, in-8°. — **A. Capelli.** Lexic. abbreviaturarum quæ in lapidibus, codicibus et chartis præsertim medii ævi, occurrunt. Milan, 1899, in-12. — *Monumenta palaeographica sacra.* Turin, 1899, grand in-4°. — *Album paléographique,* par la Société de l'Ec. des Chartes. Paris, 1887, in-f°.

A. Giry. Manuel de diplomatique. Paris, 1894, grand in-8°. — **K. Zeumer.** Formulæ merowingici et karolini ævi. Hanovre, 1886, in-4°. *Mon. Germ. Hist.* Leg. sect. V. — **Th. E. Von**

Sickel. Liber diurnus romanorum pontificum, ex unico codice Vaticano. Vienne, 1889, in-8°.

Cagnat. Cours d'épigraphie latine, 3e édit. Paris, 1898, in-8°. — **Le Blant**. Manuel d'épigraphie chrétienne, d'après les marbres de la Gaule. Paris, 1869, in-12 ; L'épigraphie chrét. en Gaule et dans l'Afr. romaine. Paris, 1890, broch., in-8°. — **O. Marruchi**, dans : Eléments d'archéologie chrétienne, I, Notions générales (3e partie). Paris, 1899, in-8°. — **Rossi**. Inscriptiones christ. urbis Romæ, VII sæculo antiquiores. Rome, 1857-88, 3 in-f°. — **Le Blant**. Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle. Paris, 1856-92, 3 in-4°. — **Hubner**. Inscrip. Hispan. christianæ. Berlin, 1871, in-4° ; Inscr. Britann. christ. Berlin, 1876, in-4°. — **F. X. Kraus**. Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande. Fribourg, 1890-99, 2 vol. parus.

Madvig. Adversaria critica. Copenhague, 1871-74, 3 vol in-8°. — **Lindsay-Waltzing**. Introduction à la critique des textes latins, basée sur le texte de Plaute (traduit de l'anglais). Paris, 1898, in-16. — **Hagen**. Gradus ad criticen. Leipzig, 1879, in-8°.

K. Halm. Initia librorum, P. L. Vienne, 1865, in-8°. — **K. Halm**. Verzeichniss d. aelteren Handschr. latein. Kirchenvaeter in d. Bibl. d. Schweiz. Vienne, 1865, in-8° — **Reifferscheid**. Bibliotheca P. L. Italica. Vienne, 1865-72, 2 in-8° en 9 fasc. — **Zangemeister**. Bericht ueber die im Auftrage der Kirchenvaeter commission unternom. Durchforsch d. Biblioth. Englands. Vienne, 1877, in-8°. — **H. Schenkl**. Biblioth. P. L. Britannica. Vienne, 1892, 2 in-8°. — **G. Von Hartel**. Bibl. P. L. Hispanensis. Vienne, 1887-88, 2 in-8°. — **R. Beer**. Handschriftenschaetze Spaniens. Vienne, 1894, in-8°.

Migne. Patrologia Latina. Paris, 1844-64, 221 grand in-8° et 4 vol. de tables. — *Corpus scriptorum ecclesiastorum latinorum* edit. consilio et impensis. Acad. litt. Caes. Vindobonensis. En cours de publication depuis 1866. Vienne, série de in-8° dont 38 parus. — *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque*

Nationale, etc. — *Monumenta Germaniæ historica* inde ab anno Christi D usque ad ann. MD... Edidit Societas aperiendis fontibus rerum Germ. medii aevi. Hannovre, depuis 1826. Série in-4°. 5 sections.

Teuffel-Schwabe. Geschichte der roemischen Litteratur, 5e édit. Leipzig, 1890, 2 in-8°, trad. franç. par **Bonnard** et **Pierson** sur la 3e édit. allemande. Paris, 1883, 3 in-8°. —**Baehr.** Geschichte der roemischen Literatur, 2e aufl., IV. *Die christlichen Dichter und Geschichteschreiber*, Karlsruhe, 1873, in-4°. — **R. Pichon.** Histoire de la littérature latine, 2e édit. Paris, 1898, in-12. — **Fabricius.** Bibliotheca latina, Venetiæ. 1728, 2 in-4° ; Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis. Patavii, 1754, 6 in-4°.

Ebert. Histoire générale de la littérature du Moyen-Age en Occident, traduit de l'allemand sur la 1re édit., par Aymeric et Condamin. Paris, 1883-89, 3 in-8o. — **P. Lejay.** Anciennes littératures chrétiennes : littérature latine (*en préparation*). Chez Lecoffre. — **Manitius.** Geschichte der christlich-lateinischen Poesie bis zur mitte des achten Jahr. Stuttgart, 1891, in-8°. — *Histoire littéraire de la France.*

Henry. Des origines de la littérature latine chrétienne et de ses caractères jusqu'au temps de saint Jérôme. Montpellier, 1891, in-8°. — **G. Boissier.** La fin du paganisme, 3e éd. Paris, 2 in-16.

Fr. Wilhem. De M. Felicis Octavio et Tertulliani Apologetico. Breslau, 1887, in-8°. — **Jungmann.** Etude critique sur le *De Aleatoribus*, par les membres du séminaire d'hist. ecclés. de Louvain. Ibid., 1891. in-8°. — **Freppel.** Tertullien, 2e éd., Paris, 1872, 2 in-8°. — **D. Cabrol.** Tertullien selon M. Courdaveaux. Paris, 1891, in-8o. — **Condamin.** De Tertulliano christianæ linguæ artifice. Paris, 1877, in-8°.

Mercati. D'alcuni nuovi sussidi per la critica del testo di S. Cipriano. Rome, 1899, in-4°. — **Freppel.** S. Cyprien et l'Égl. d'Afrique au IIIe siècle. 3e éd. Paris, 1890, in-8°. — **Le Provost.** Etude philol. et litt. sur S. Cyprien. Paris, 1889, in-8°. — **Dombart.** Éd. de Commodien, *Corpus* de Vienne, XV. — **Hanssen.**

De arte metrica Commodiani. Strasbourg, 1881, in-8°. — **E. Freppel**. Commodien, Arnobe, Lactance... Paris, 1893, in-8°. — **A. Roericht**. De Clemente Alex. Arnobi in irridendo gentilium cultu deorum auctore. Hambourg, 1893, in-8°. — **Ch. Leuillier**. Études sur Lactance. Caen, 1846, in-8° ; De variis Lactantis F. contra philos. aggressionibus. Beauvais, 1846, in-8°.

Zingerle. Hilarii episcopi Pict. tract. super Psalmos. *Corpus* de Vienne, XXIII. — **Gamurrini**. Hilarii tract. de myster. et hymni... ex cod. Arretino deprompsit G... Rome, 1887, in-4°. — **D. Cabrol**. Le ms. d'Arezzo. Ecrits inédits de saint Hilaire. Paris, 1888, in-8°. — **D. Parisot**. Hymnographie Poitevine : saint Hilaire. Ligugé, 1898, in-8°. – **Barbier**. Vie de S. Hilaire. Tours, 1887, in-18.

Koffmane. De Mario Victorino, philosopho christiano. Breslau, 1880, in-8°. — **Schütz**. S. Zenonis ep. Veron. doctrina christiana. Leipzig, 1854, in-8°. — **Everat**. De D. M. Ausonii operibus et genere dicendi. Paris, 1885, in-8°. — **Rossi**. Sur les inscr. et les poésies de S. Damase dans *Bull. d'archéol. chrét.*, IV, p. 7-31.

Ihm. Studia Ambrosiana, Leipzig, 1890, in-8°. — **De Broglie**. S. Ambroise. Paris, 1899, in-12. — **Thamin**. S. Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle. Paris, 1895, in-8°. — **Kellner**. Der hl. Ambrosius as Ehrklaerer des Alt. testaments. Ratisbonne, 1898, in-8°. — **Dreves**. Aurelius Ambrosius, der vater des Kirchengesang. Eine hymnologische Studie. Fribourg, 1898, in-8°. — **Ferrari**, etc. Ambrosiana. Scritti varii publicati nel xv centenario dalla morte de S. Ambrosio. Milan, 1897, in-4°.

J. Bergmann. A. Prudentii Clementis Psychomachia rerum et verborum copia explicata. Upsal, 1897, in-8°. — **Dressel**. Éd. de Prudence. Leipzig, 1860, in-8°. — **A. Puech**. Prudence, étude sur la poésie latine chrétienne au IVe siècle. Paris, 1888, in-8°. — **Châtelain**. Notice sur les manuscrits de S. Paulin de Nole, suivie d'observations sur le texte. Paris, 1880, in-8°. — **G. de Hartel**. Éd. de P. de N., t. XXIX et XXX du *Corpus* de Vienne, 1894. — **Lagrange**. Hist. de S. Paulin de Nole, 2e éd. Paris,

1882, 2 in-12. — **Halm**. Edit. de Sulpice Sévère, t. I du *Corpus* de Vienne, 1866. — **Lecoy de la Marche**. Saint Martin. Tours, 1881, in-8°. — **Goelzer**. Grammaticæ in S. Severum observationes. Paris, 1883. in-8°.

R. P. Largent. S. Jérôme, 3e éd., Paris, 1899, in-12. — **Hoberg**. De S. Hieronymi ratione interpretandi. Bonn, 1886, in-8°. — **S. Berger**. Hist. de la Vulgate, *op. cit.* — **Roehrich**. Essai sur S. Jérôme exégète. Genève, 1891, in-8°. — **Luebeck**. Hieron. quos noverit scriptores et ex quibus hauserit. Leipzig, 1872, in-8. — **Paucker**. De latinitate B. Hieronymi, 2e éd. Berlin, 1889, in-8°. — **Richardson**. Hieronymus, Liber de viris illustribus. Leipzig, 1896, in-8° *(Texte und Untersuch*, XIV, 1). — **A. Bernouilli**. Der Schriftsteller Katalog des Hieronymus. Fribourg, 1895, in-8°.

Tillemont. Histoire de S. Augustin (t. XIII des Mémoires). — **Poujoulat**. Histoire de S. Augustin, sa vie, ses œuvres, son siècle, influence de son génie. Paris, 1845-46, 3 in-8°. — **H.-A. Naville**. S. Augustin. Étude sur le développement de sa pensée, jusqu'à l'époque de son ordination. Genève, 1872, in-8°. — **Tr. Woerter**. Die Geinstenser ·ickelung des hl. August. bis zur seiner Taufe. Paderborn, 1892, in-8. — **J.-F. Nourrisson**. La philosophie de S. Augustin, 2e éd. Paris, 1869, 2 in-8°. — **Grandgeorge**. S. Augustin et le Néoplatonisme. Paris, 1896, in-8°. — **E. Melzer**. Augustini atque Cartesii placeta de mentis humanæ sui cognitione quomodo inter se congruant a seseque differant. Bonn, 1860, in-8°. — **G. Loesche**. De Augustino Plotinizante in doctrina de Deo disserenda. Iéna, 1880, in-8°. — **Ferraz**. De la psychologie de S. Augustin, 2e éd. Paris, 1869. — **H.-J. Bertmann**. Qua ratione Aug. notiones philosophiæ græcæ ad dogmata anthropologica describenda adhibuerit. Erlangen, 1877, in-8°. — **A. Ritschl**. Expositio doctrinæ Augustini de creatione mundi, peccato, gratiâ. .Halle, 1843, in-8°. — **O Rottmanner**. Der Augustinismus. Eine dogmengeschichtliche Studie. Munich, 1892, n-8°. — **A. Degert**. Quid ad mores ingeniaque Afrorum cognoscenda conferant Sti Augustini ser-

mones. Paris, 1894, in-8°. — **Recejac**. De mendacio quid sensuerit Augustinus. Paris, 1899, in-8°.

E. Méjean. Paul Orose et son apologétique contre les païens. Strasbourg, 1862, in-8°. — **A. Mellier**. De vita et scriptis S. Eucherii Lugdun episc. Lyon, 1878, in-8°. — **Poirel**. De utroque commonitorio Lirinensi dissertatio. Nancy, 1895, in-8°.

Amelli. S. Leone Magno e l'Oriente. Mont-Cassin, 1890, in-8°. — **Bertani**. Vita di S. Leone Magno. Monza, 1880-81, 3 in-12. — **Dapper**. Hl. Petrus Chrysologus... Cologne, 1867, in-8° — **R. de la Broise**. Mamerti Claudiani vita ejusque doctrina de anima hominis. Paris, 1890, in-8°. — **Châtelain**. Etude sur Sidoine Apollinaire. Paris, 1875, in-8°. — **Mueller**. De Apollinaris Sidonii latinitate. Halle, 1888, in-8°. — **J. Rocafort**. De Paulini Pellæi vita et carmina. Bordeaux, 1890, in-8°. — **Richardson**. Hieronymus... et Gennadius. *Op. cit.* — **U. Chevalier**. Œuvres complètes de S. Avite. Lyon, 1890, in-8°; cf. ég. *Univ. Cath.*, 1890, p. S. 17 : Introduction aux œuvres de S. A. — **A. Charaux**. S. Avite, évêque de Vienne, sa vie, ses œuvres. Paris, 1876, in-8°. — **G. Morin**. Mes principes et ma méthode pour la future édition de S. Césaire (*Revue Bénédictine*, 1893, p. 62-77). — **A. Malnory**. S. Césaire, évêque d'Arles. Paris, 1895, in-8°. — **P. Lejay**. S. Césaire, évêque d'Arles. Paris, 1897, in-8°.

Schoenfelder. De Victore Vitensi episcopo. Breslau, 1899, in-8°. — **Roux**. Le Pape Gélase Ier. Paris, 1880, in-8° — **C. Tanzi**. La cronologia degli scritti di magno Felice Ennodio. Trieste, 1889, in-8°. — **Magani**. Ennodio. Pavie, 1886, 3 in-8°. — **L. Traube**. Textgeschichte der Regula. S. Benedicti. Munich, 1898, in-4°.

Bourquard. De Boetio christiano viro, philosopho ac theologo. Paris, 1877, in-8°. — **Bednarz**. De universo orationis colore et syntaxi Boethii. Breslau, 1883, in-8 ; de syntaxi Boethii, Striegau, 1892, in-4°. — **G. Boissier**. Le Christianisme de Boèce. Paris, 1889, in-4°. — **Olleris**. Cassiodore, conservateur

des livres de l'antiquité latine. Paris, 1841, in-8°. — **Franz.** Cassiodorus senator. Breslau, 1872, in-8°.

L. Duchesne. Vigile et Pélage, étude sur l'histoire de l'Église romaine au milieu du VIe s. (*Rev. des Quest. hist.*, 1884, p. 369.) — **D. Chamard.** Les Papes du VIe s. et le deuxième Conc. de Const., réponse à M. l'abbé Duchesne. (Ibid., 1885, p. 540). — **Duchesne.** Réponse (Ibid. p. 579.)

A. Lecoy de La Marche. De l'autorité de Grégoire de Tours. Paris, 1861, in-8°. — **G. Monod.** Études critiques sur les sources de l'hist. mérovingienne, I. Paris, 1872. — **M. Bonnet.** Le latin de Grégoire de Tours. *Op. cit.* — **F. Hamelin.** De vita et operibus V. Fortunati Piet. episcopi. Rennes, 1873, in-8°. — **Ch. Nisard.** Le poète Fortunat. Paris, 1890, in-8°.

E. Clausier. Saint Grégoire le Grand, pape et docteur de l'Église. Paris, 1886-91. in-8°. — **Pingaud.** La politique de S. Grégoire le Grand. Paris, 1875, in-8°. — **L. Wiese.** Die Sprache des Dialoge des Papstes Gregor... Halle, 1899, in-8°.

Caspari. Éd. du *De Correctione rusticorum* de S. Martin de Braga. Christiana, 1883, in-8°. — **H. Dressel.** De Isidori Originum fontibus. Turin, 1879, in-8°. — **Menandez Pelayo.** S. Isidore et l'importance de son rôle dans l'histoire intellectuelle de l'Espagne. (Dans *Annales de philos. chrét.*, 1882, p. 258.)

K. Werner. Beda der Ehrwürdige und seine zeit, 1875 ; Alcuin und sein Jahrhundert, 2e éd., 1881. — **E.-F. Monier.** Alcuin et Charlemagne, 1864. — **Bars Mullinger.** The schools of Charles the Great and the restoration in the IXth cent. Londres, 1877, in-8°. — **P.-A. Lapotre.** De Anastasio bibliothecario. Paris, 1884, in-8°. — **P. Piper.** Die schriften Notkers und seine Schule. 1882-83, 3 in-8°. — **Ch. Cuissard.** Theodulfe, év. d'Orléans. Orléans, 1892, in-8°. — **Monchemeier.** Amalar von Metz, sein Leben und seine Schriften. Munster, 1893, in-8° ; cf. **G Morin.** — **Picavet.** Gerbert. Un pape philosophe. Paris, 1897, in-8°. — **Charma.** Notice biographique, littéraire et philos. sur Lanfranc. Paris, 1850, in-8°. — **Ragey.** Histoire de S. Anselme. Paris, 1890, 2 in-8°. — **B. Hauréau.**

Les œuvres de Hugues de S.-Victor, essai critique. Paris. 1877, in-8°. — **Hamelin**. Essai sur la vie et les œuvres d'Alcuin. Paris, 1873, in-8°.

Janauschek. Xenia Bernardina. Vienne, 1891, 4 in-8°. — **Vacandard**. Histoire de S. Bernard. Paris, 2 in-12. — **B. Haureau**. Des poèmes latins attribués à S. Bernard. Paris, 1890, in-8°. — **Prévot**. Étude sur Richard de Saint-Victor. Paris, 1870, in-8°.

IV. — LITTÉRATURES ORIENTALES

Somm. — Litt. syriaque, arménienne.

R. Duval. Anciennes littératures chrétiennes : II. La littérature syriaque. Paris, 1899, in-12. — **Wright**. A short history of syriac literature. — **Assemani**. Bibliotheca orientalis. Rome, 1719-28, 4 in-f°. — **Graffin**. Cursus Patrologiæ Syriacæ : I, **J. Parisot**. Aphraates opera. Paris, 1892, in-4°.

F. Neve. L'Arménie chrétienne et sa littérature. Paris, 1886, in-8°. — **A. Carrière**. Moïse de Khoren et les généalogies patriarcales. Paris, 1891, in-12 ; Nouvelles sources de Moïse de Khoren. Vienne, 1893-94, 2 in-8° ; Les sanctuaires de l'Arménie païenne, d'après Agathange et Moïse de Khoren. Paris, 1899, broch. in-4°.

Histoire. — Institutions. — Archéologie.

I. — HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Somm. — Manuels. — Hist. Rom. — Persécutions. — Les Papes. — Episcopat. — Ep. mérov. — Ep. carol. — Saint-Empire. — Orient. — Saint Louis, etc. — Réforme. — Coll. de textes.

Funk-Hemmer. Histoire de l'Église, 2e éd. Paris, 1895, 2 in-16. — **Kraus**. Histoire de l'Église, trad. de l'allemand par

Godet et **Verschaffel**, 4e éd. Paris, 1897, 3 in-8°. — **A. Hauck**. Kirchengeschichte Deutschlands. Leipzig, 1887-96, 3 vol. in-8°. — **Hergenrother-Bellet**. Histoire de l'Église. Paris, 1880-94, 8 in-8°. — **Lavisse-Rambaud**. Histoire générale, du IVe s. à nos jours. Paris, 1894-98, 11 vol. in-8°.

Hertzberg. Histoire de la Grèce sous la domination romaine, traduit sous la direct. deM. **Bouché-Leclerq**. Paris, 3 in-8°. — **P. de Juleville**. Histoire de la Grèce sous la domination romaine, 2e éd. Paris, in-16. — **Mommsen**. Histoire romaine, trad. par **Alexandre**, **Cagnat** et **Toutain**. Paris, 1863-89, 11 vol. in-8°. — **Tillemont**. Histoire des empereurs. Paris, 1770-72, 6 vol. in-4°. — **Champagny**. Études sur l'empire romain. Paris, 12 vol. in-8°, 5e éd.

P. Allard. Histoire des persécutions. Paris, 2e éd., 1885-90, 5 vol.; Le Christianisme et l'empire romain de Néron à Théodore, 3e éd. Paris, 1899, in-16 ; Julien l'Apostat, I, Paris, 1899, in-8°. — **Aubé**. Histoire des persécutions de l'Église. Paris, 1875-86, 3 vol. in-8°. — **Neumann**. Die Rœmische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian. Leipzig, 1890, I. — **Le Blant**. Les persécuteurs et les martyrs aux premiers siècles de notre ère. Paris, 1893, in-8°. — **Weiss**. Christen verfolgungen. Geschichte ihrer Ursachen un Rœmerreiche. Munich, 1899, in-8°. — **De Broglie**. L'Eglise et l'empire romain au IVe siècle. Paris, 1856-59, 4 in-8° ; cf. **Dom Guéranger**. Essai sur le naturalisme contemporain. Paris, 1858, in-8°.

Duchesne. Le Liber Pontificalis. Texte, introduction et commentaire. Paris, 1886-92, 2 in-4° ; Les premiers temps de l'Etat pontifical. Paris, 1898, in-8°. — **Cruice**. Histoire de l'Église de Rome de 192 à 224. Paris, 1856, in-8°. — **Ranke**. Histoire des Papes.

Lapôtre. L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne : I, Le pape Jean VIII. Paris, 1895, in-8°. — **Gosselin**. Le pouvoir des Papes au Moyen-Age. Paris, 1845, in-8°. — **F. Rocquain**. La Papauté au Moyen-Age. Paris, 1881, in-8° ; La Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther. Paris, 1893-97, 3 in-8°.

— **U. Robert.** Histoire du pape Calixte II. Paris, 1891, in-8°. — **De l'Epinois.** Le gouvernement des Papes et les révolutions dans les Etats de l'Eglise. Paris, 1865, in-8°. — **N. Valois.** La France et le grand schisme d'Occident. Paris, 1896, 2 in-8°. — **Salembier.** Le grand schisme d'Occident. Paris, 1900, in-12. — **L. Mirot.** La politique pontificale et le retour du Saint-Siège à Rome en 1376. Paris, 1894, in-8°. — **Pastor.** Histoire des Papes depuis la fin du Moyen-Age, traduit de l'allemand par **Furcy-Reynaud.** Paris, 1888 seq. 6 vol. in-8° parus.

Duchesne. Les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule. Paris, 1894-99, 2 in-8°. — *Gallia Christiana.* Edit. **Haureau.** Paris, 1715-1875. 16 in-f°. — **D. Chamard.** Les Eglises du monde romain, notamment celles des Gaules pendant les trois premiers siècles. Paris, 1877, in-8°. — **Bellet.** Les origines des Églises de France. Paris, 1898, in-8°. — **D. G. Morin.** Saint Lazare et saint Maximin. Recherches nouvelles sur plusieurs personnes de la tradition provençale, Paris, 1897, in-8°; Un martyrologe d'Arles, antérieur à la tradition de Provence. *Rev. d'Hist. et de Litt. Relig.*, 1898, p. 10-24. — **F. Savio.** Gli antiqui Vescovi d'Italia dalle origine al 1300, descritti per regioni : Il Piemonte. Turin, 1899, in-8°. — **Gams.** Series episcoporum Ecclesiae catholicae quotquot notuerunt. Ratisbonne, 1872, in-4°. — **Eubel.** Hierarchia catholica medii ævi.

G. Monod. Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne. Paris, 1872-85, 2 in-8°. — **G. Kurth.** Histoire poétique des Mérovingiens. Paris, 1893, in-8°. — **W. Junghans.** Histoire critique de Childerich et de Chlodovech. Paris, 1879, in-8°, trad. de l'all. — **J. Havet.** Questions mérovingiennes. Paris, 1891, in-8°.

G. Monod. Étude critique sur les sources de l'histoire carolingienne. Paris, 1898, in-8°, 1re partie. — **Ketterer.** Karl der Gross und die Kirche. Munich, 1898, in-8°. — **F. Lot.** Les derniers Carolingiens, 954-991. Paris, 1891, in-8°.

Bryce. Le Saint-Empire romain germanique. Paris, 1890, in-8°. — **J. Zeller.** Fondation de l'empire germanique. Otton

le Grand et les Ottonides. Paris, 1873, in-8°; l'Empire germanique et l'Église au Moyen-Age. Paris, 1876, in-8°; l'Empire germanique sous les Hohenstaufen. Paris, 1881, in-8° ; l'Empereur Frédéric II et la chute de l'Empire germanique au Moyen-Age. Paris, 1885, in-8°.

J.-B. Bury. A history of the later roman Empire from Arcadius to Irene. Londres, 1889, 2 vol. in-8°. — **Ch. Diehl**. Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne (568-751). Paris, 1888, in-8°. — **A. Gasquet**. L'Empire byzantin et la monarchie franque. Paris, 1888, in-8°. — **L. Brehier**. Le schisme oriental du XIe s. Paris, 1899, in-8°.

R. Roericht. Bertraege zur Geschichte der Kreuzzuege. Berlin, 1876, 2 vol. in-8° ; Geschichte des Kœnigreichs Jerusalem 1160-1291. Innsbruck, 1898, in-8°. — **G. Dodu**. Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem. Paris, 1894, in-8°. — Les publications de la *Société de l'Orient Latin*; et les *Historiens des Croisades*, édités par l'Ac. des Inscr. — **Gams**. Die Kirchengesch. von Spanien. Regensburg 1863-74, 2 in-8°.

H. Wallon. Saint Louis et son temps. Paris, 1875, 2 in-8°. — **Boutaric**. Saint Louis et Alphonse de Poitiers. Paris, 1870, in-8°. — **E. Berger**. Saint Louis et Innocent IV. Paris, 1893, in-8° ; Histoire de Blanche de Castille. Paris, 1895, in-8° — **Boutaric**. La France sous Philippe le Bel. Paris, 1861, in-8°

Dœllinger. La Réforme, son développement intérieur et les résultats qu'elle a produits au sein de la société luthérienne. Paris, 1847-51, 3 in-8°, trad. de l'allemand par **Perrot-Unger**. — **Janssen**. Gesch. des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters, 1879-88, 6 vol. in-8°, trad. par **Paris** sous le titre : l'Allemagne et la Réforme, 2 vol. parus, 1889-92. — **Zeller**. La Réforme, Jean Huss et Martin Luther. Paris, 1891, in-8°. — **De Meaux**. La Réforme et la politique française en Europe, jusqu'à la paix de Westphalie. Paris, 1889, 2 in-8°.

Muratori. Rerum Italicarum scriptores ab anno D ad MD. Milan, 1723-51, 25 vol. in-f° et 3 de suppl. — **D. Bouquet**. Recueil des historiens des Gaules et de la France jusqu'en 1328.

Paris, 1738-1833, in-f°, t. I-XIX ; continué par l'Ac. des Inscr., Paris, 1840-76, t. XX-XXIII, in-f°. — *Monumenta Germaniæ*, op. cit. ; *Archiv. der Gesellschaft* für aeltere deutsche Geschichtskunde, 12 vol., 1820-74 ; *Neues Archiv. d. G. f. a. d. G.* depuis 1876. — *Fontes rerum austriacarum*. Vienne, 1848-90, 48 vol. in-8° — *Rerum Britannicarum medii ævi scriptores*. Londres, 1858-91, 97 vol. in-8°.

II. — HAGIOGRAPHIE. MONASTICA

SOMM. — Les Bollandistes, etc. — Acta martyrum, martyrologes. — Vies des Saints. — Monastica. — Ordres religieux.

Acta Sanctorum quotquot toto orbe coluntur... edidit **J. Bollandus**, etc., etc. Edition nouvelle. Paris-Bruxelles, 1867-94, 63 vol. (Tome II Nov. pars I.) — *Analecta Bollandiana*... Paris-Bruxelles, depuis 1882, gr. in-8o, trimest. 18 vol. parus. — *Bibliotheca hagiographica latina antiquæ et mediæ ætatis*, ed. Socii Bollandiani. Bruxelles, depuis 1898, 4 fasc. parus. Comprendra 2 vol. in-8° ; *Catal. cod. hagiogr. Bibl. reg. Bruxellensis*, éd. Bolland. *Pars I Codices lat. membr.* Bruxelles, 1886-89, 2 in-8o ; *Cat. cod. hag. Bibl. Nat. Paris*, éd. Boll. Paris-Bruxelles, 1889-93, 3 in-8o ; *Biblioth. hag. græca* seu elenchus Vit. Sanct. græce typis impressarum. Bruxelles, 1895, in-8o ; *Cat. cod. græc. bibl., Nat. Paris*. Paris-Bruxelles, 1896 ; *Cat. cod. hag. græc. Bibl. Vatic*... Bruxelles, 1899. in-8o.

Ruinart. Acta martyrum sincera et selecta, éd. **B. Galura**. Aug. Vindel. 1802, 3 in-12. — **Le Blant**. Les Actes des Martyrs, supplém. à D. Ruinart. Paris, 1882, in-4. — **A. Dufourcq**. Etude sur les Gesta martyrum romains. Paris, 1900, in-8. — **K. Neumann** dans : Der Rœmische Staat..., *op. cit.* Appendice : Zur Kritik der Acta Sanctorum. — **Le Bourgeois**. Les Martyrs de Rome d'après l'histoire et l'archéol. chrétienne. Paris, 1894, in-8°, t. I.

Duchesne-Rossi. Martyrologium Hieronymianum. *Acta sanct.* t. II de novembre. — **Georgi**. Martyr. Adonis. Rome, 1745, in-f°. — **Rosweyde** et **Du Sollier**. Martyr. Parv. Roman.; Adonis; Usuardi. *Patr. Lat.* CXXIII-CXXIV. — **De Smedt**. *Introd. ad hist.* etc., p. 111-197. — **Ehrhard**. Die Legendensammlung, etc., *op. cit.*

B. Krusch. Vitæ sanct. generis regii. *Monum. Germ. Script. rer. Mer.* II; Passiones Vitæque sanctorum ævi merovingici et antiquiorum. *Ibid. Script. rer. Merov.* III (cf. Duchesne, passim : *Bulletin Critique, 1898-99; Mélanges Julien Havet,* etc.) et *Anal. Boll.*, pass. — **Marignan**. Le culte des saints sous les Mérovingiens. Paris, 1899, in-8.

A Baillet. Les Vies des Saints... avec l'histoire de leur culte, éd. nouv. Paris, 1739, 10 in-4. — **Giry-Guérin**. Vies des saints de l'Anc. et du Nouv. Test. (Les Petits Bollandistes), 7e éd. Paris, 1880, 17 in-8 ; cf. **Dom Piolin**. Supplément aux Petits Bollandistes, ibid., 3 in-8. — *Les Saints*. Collection de monographies. Lecoffre : une quinzaine de vol. in-12 parus.

D. Besse. Les Moines d'Orient. Paris-Poitiers, 1900, in-8°; Le Monachisme africain. Ibid., in-8°. — **D. C. Butler**. The Lausiac history, etc., *op. cit.* — **Ladeuze**. Etude sur le cénobitisme pakhomien. Paris, 1898, in-8°. — **Bulteau**. Essai de l'histoire monastique en Orient. Paris, 1678, in-12.

Holstenius. Codex Regularum. 3 in-8°. — **Bulteau**. Abrégé de l'histoire de l'Ordre de Saint-Benoît. Paris, 1684, 2 in-8°. — **Mabillon**. Annales ordinis S. Benedicti. Lucques, 1739-45, 6 in-f°. — **L. Delisle**. Les rouleaux des morts, du IXe au XVe siècle. Paris, 1866, in-8°.

Revue Bénédictine. — *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner Orden.*

L. Wadding. Annales Minorum. Rome, 1731-1860. 24 in-f°. — **Quétif-Echard**. Scriptores Ord. Praedicatorum. Paris, 1719. 2 vol. in-f°.

III. — CHRONOLOGIE — GÉOGRAPHIE

B.-M. Lersch. Einleitung in die Chronologie, 2e éd. Fribourg, 1899, 2 in-8. — **Giry.** Manuel de diplom., *op. cit.* ; livre II. Chronologie technique. — **D. Clément.** L'art de vérifier les dates, 3e éd., Paris, 1783-87, 3 in-f°. — **Reusens.** Eléments de chronologie. Louvain (sous presse).

Vidal-Lablache. Atlas général. Histoire et géographie. Paris, 1895, petit in-f°. — **Schrader.** Atlas de géographie historique. 167 cartes. Paris, in-f°. — **Homo.** Lexique de topographie romaine. Paris, 1900, in-12. — **Desjardins.** Géographie historique et administrative de la Gaule romaine. Paris, 1876-93, 4 in-8.— — **A. Longnon.** Géographie de la Gaule au VIe s. Paris, 1788, in-4 ; Atlas historique de la France. Paris, 1889, seq., in-8. — **Græsse.** Orbis latinus Dresde, 1861.

IV. — INSTITUTIONS CIVILES

Somm. — Inst. Romaines. — Mérov. — Carol. — Capét. — Le droit au M.-A. — La science. — La civilisation.

Bouché-Leclercq. Manuel des institutions romaines. Paris, 1886, in-8. — **Mommsen-Marquardt.** Manuel des antiquités romaines, trad. de l'all. Paris, 16 vol. in-8. — **Fustel de Coulanges.** La cité antique. Paris, in-12, 16e éd. — **P. Allard.** Les esclaves chrétiens, 3e éd. Paris, 1898, 2 in-12. — **Mispoulet.** Les institutions politiques des Romains. Paris, 1882-83, 2 in-8. — **C. Jullian.** Gallia. Paris, 1892, in-8.

Daremberg-Saglio. Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. Paris, in-4°. En cours de publ. Parus : I, 1 et 2 ; II, 1 et 2. — **Cagnat-Goyau.** Lexique des antiquités romaines. Paris, 1896, in-8°. — **Rich.** Dict. des ant. rom. et grecques, 3e éd. Paris, 1883, in-12.

J. Tardif. Etudes sur les institutions politiques et adm. de la

France, période mérovingienne. Paris, 1882, in-8. — **P. Viollet.** Histoire des instit. pol. et adm. de la France. Paris, 1890, in-8, t. I. — **Marignan.** Etudes sur la civilisation française. I, La société mérovingienne ; II, Le culte des Saints sous les Mérovingiens. Paris, 1899, 2 in-8. — **Prou.** La Gaule mérovingienne. Paris, 1898, in-8.

Lehuerou. Histoire des institutions carlovingiennes. Paris, 1843, in-8. — **P. Viollet.** Hist. des inst. pol. et ad. de la France (op. cit.), t. II, 1898, in-8. — **A. Longnon.** Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon. *Introduction.* Paris, 1895, in-8.

G. Kurth. Les origines de la civilisation moderne. Paris, 1898, in-8°. — **Flach.** Les origines de l'ancienne France. Paris, 1886-93, 2 in-8. — **L. Gautier.** La chevalerie, 2e éd. Paris, 1890, in-4. — **E. Semichon.** La paix et la trêve de Dieu, 2e éd. Paris, 1869, in-8. — **Lamprecht.** Etude sur l'état écon. de la France pendant la première période du M.-A. Paris, 1889, in-8°.

A. Luchaire. Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs. Paris, 1892, in-8 ; Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens (947-1180), 2e éd. Paris, 1897 ; Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs. Paris, 1890, in-8.

Savigny. Histoire du droit romain au Moyen-Age, trad. de l'all. par **Guénoux.** Paris, 1839, 6 in-8. — **P. Viollet.** Précis de l'hist. du droit français, 2e éd. Paris, 1893, in-8.

A. Clerval. Les écoles de Chartres au Moyen-Age. Paris, 1895, in-8. — **Douais.** Essai sur l'organisation des études dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, au XIIIe et au XIVe s. Paris, 1884. in-8. — **Denifle.** Die Universitaeten des Mittelalter bis 1400. Berlin, 1885, in-8 ; Les Universités françaises au M.-A. Paris, 1892, in-8. — **Denifle-Châtelain.** Chartularium Universitatis Parisiensis. Paris, depuis 1886, 4 in-4 ; Auctorium Chartularii Univ. Paris, in-4. — **Th. Gottlieb.** Ueber mittelalterliche Bibliotheken. Leipzig, 1890, in-8. — **Berthelot.** La chimie au Moyen-Age. Paris, 1893, seq. 3 in-4.

Lectures historiques. Hachette, 6 in-16.

P. Lacroix. Les arts, les mœurs, les usages, la vie militaire et religieuse, les sciences et les lettres au Moyen-Age. Paris, 1868-76, 4 in-4°. — **A. Lecoy de La Marche.** La chaire française au Moyen-Age, spécial. au XIII° siècle, 2e éd. Paris, 1886, in-8°; La société au XIII° siècle. Paris, 1880, in-12. — **Prévôt.** L'Eglise et les campagnes au M.-A. Paris, 1892, in-8° — **E. Berger.** Thomæ Cantipratensis *Bonum universale de apibus* quid illustrandis sæc. XIII moribus conferat. Paris, 1895, in-8°. — **A. Graf.** Miti, leggende e superstizioni del medio evo. Turin, 1892-93, 3 in-8°.

V. — DROIT ET INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES

SOMM. — Sources. — Manuels. — Conciles. — Lettres et bulles pontificales. — Le Pseudo-Isidore. — Collections. — Travaux sur la discipline.

Ad. Tardif. Histoire des sources du droit canonique. Paris, 1887, in-8°. — **Maassen.** Gesch. der Quellen und der Literatur des canon. Rechts, t. I. Gratz, 1870, in-8°; Bibliotheca latina juris canonici manuscripta. Vienne, 1866-67, 3 fasc. — **F. von Schulte.** Gesch. der Quellen und Literatur des can. Rechts von Gratian bis auf die Gegenwart. Stuttgart, 1875-83, 3 in-8°.

Walter-Roquemont. Manuel du droit ecclésiastique de toutes les confessions chrétiennes, trad. de l'all. Paris, 1840, in-8°. — **Richter-Dove.** Lehrbuch des Katholisch. und Evang. Kirchenrechts. Leipzig, 1884, in-8°. — **Von Scherer.** Handbuch des Krichenrechtes. Gratz, 1886-98, 2 vol. in-8°. — **Thomassin.** Vetus et nova Ecclesiæ disciplina. Paris, 1688, 3 vol. in-f°. — **P. de Marca.** De Concordia Sacerdotii et Imperii. Paris, 1641, in-4°.

Mansi. Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio. Venise, 1759-98, 31 vol. in-f°; cf. **R. P. Quentin.** J.-D. Mansi et les grandes collections conciliaires. Paris, 1900, in-8°. — **Lauchert.** Die Kanones der wichtigsten altkirchlichen Concilien nebst den apostolischen Kanones. Fribourg, 1898, in-12.

— **Maassen**. Concilia aevi merovingici. *Mon Germ. Legum sectio III*. — *Mon. Conc. Gener. Sæc. XV*. I. Concil. Basileense. Vienne, 1857, entrepris par l'Ac. de Vienne. — **Theiner**. Acta genuina SS. aecum. Conc. Tridentini, 1874, 2 in-4°. — *Collectio Lacensis*. Acta et decreta sacrorum conciliorum recentiorum (1682-1870). Fribourg, 1870, seq., 6 vol. in-4°.

Sirmond. Concilia antiqua Galliæ. Paris, 1629, 3 in-f° et 2 de supp. — **Schannat**. Concilia Germaniæ, 1749-90, 1851-52, 11 vol. in-f°. — **D'Aguirre**. Collectio maxima Conciliorum omnium Hispaniæ. Ed. nov., Rome, 1753, 4 in-f°. — **Wilkins**. Concilia magnæ Britanniæ et Hiberniæ. Londres, 1737, 4 in-f°. — **De Ram**. Synodicum Belgicum. Malines, 1828 s. 4 vol. in-4°.

Héfèlé-Delarc. Histoire des Conciles. Paris, 1869-76, 11 vol. in-8°, trad. sur la 1re éd. de l'allemand. — **Salmon**. Traité de l'étude des Conciles et de leurs collections. Nouv. éd., Paris, 1725, in-4°. — **Quentin**. Op. cit. — **Pitra**. Des canons et des collections canoniques de l'Eglise grecque. Paris, 1858, in-8°.

C. Cocquelines. Bullarum, privilegiorum ac diplomatum Rom. Pont. amplissima collectio. Rome, 1733-56, 28 vol. in-f°. — **Coustant-Schœnemann**. Pont. Rom. Epistolæ genuinæ, t. I. Gottingue, 1796, in-4°. — **Thiel**. Epistolæ Rom. Pont. a S. Hilario usque ad Hormisdam. I. Braunsberg, 1868, in-4°. — **Lœwenfeld**. Acta Pont. Rom. inedita. Leipzig, 1886, in-8°. — **Pflugk-Hartung**. Acta Pont. Rom. inedita, 97-1197. 3 vol., 1880-86. — **Rodenberg**. Epistolae saec. XIII e regestis Pont. Rom. selectæ. Berlin, 1883, in-4°. *Mon. Germ.* — *Acta Sanctæ Sedis* publiés à Rome depuis 1865.

Jaffé-Wattenbach. Regesta Pontificum Romanorum ad ann. 1198. 2a ed. ausp. Wattenbach; curant. Kaltenbrunner, Ewald et Lœwenfeld. Berlin, 1881 et s., 2 in-4°. — **Potthast**. Regesta Pont. Rom., 1198-1305. Berlin, 1874-75, 2 in-4°. — *Les Registres des Papes*, publ. entreprise par l'Ecole de Rome. Paris, coll. in-4°. Parus : Innocent IV, Boniface VIII, Benoît XI, Nicolas IV, Grégoire IX, etc., etc.

P. Hinschius. — Decretales Pseudo-Isidorianæ et Capitula Angilramni. Leipzig, 1863, in-8°. — **Knut.** De fontibus et consilio Pseudo-Isid. collectionis. Gottingue, 1832. — **P. Simson.** Die Enstehung der Pseudo-Isidorischen Falschungen in Le Mans, Leipzig, 1886, in-8°. — **P. Fournier.** De l'origine des fausses décrétales (*Nouv. Rev. hist. de droit franç. et étr.*, XI, 70, XII, 103; et *Congrès scient. des Cath. Paris*, II, 403. — **J. Havet.** Questions mérov. *op. cit.* — **Lurz.** Ueber die Heimath Pseudo-Isidors. Munich, 1898.

Friedberg. Corpus juris canonici. Leipzig, 1879-81, 2 vol. in-4°. — **Günther.** Ed. de l'Avellana, t. XXXV du *Corpus* de Vienne.

P. Fournier. De l'étude des collections canoniques, IX-XII[e] s. *Congrès Cath. de Bruxelles*; La collection en 74 titres, etc. *Mélanges de l'école de Rome*, t. XIV; Les collections canoniques attribuées à Yves de Chartres. Paris, 1897, in-8°; Mémoire sur Yves de Chartres et le droit canonique. Paris, 1898, in-8°; Deux controverses sur les origines du décret de Gratien. *Rev. d'Hist. et de Litt. relig.*, III, 47, 253. — **Friedberg.** Die Canones-Sammlungen zwisch. Gratian und Bernhard von Pavia. Leipzig, 1897, in-8°. — **P. Fabre.** Etude sur le *Liber Censuum* de l'Eglise Romaine. Paris, 1892, in-8° et son éd. *op. cit.* — **Sickel.** Ed. du *Liber Diurnus, op. cit.*

Jérôme. La question métropolitaine dans l'église franque au temps de Charlemagne. Paris, 1897, in-8°. — **A. Schrœder.** Entwicklung des Archid. bis zum 11 Jahrh. 1890. — **Imbart de La Tour.** Les élections épiscopales dans l'église de France du X[e] au XII[e] s. Paris, 1891, in-8°; De ecclesiis rusticanis ætate carolingica. Bordeaux, 1890, in-8°; Les paroisses rurales du IV[e] au IX[e] s. Paris, 1900, in-8°. — **P. Fournier.** Les officialités au Moyen-Age, 1180-1328. Paris, 1880, in-8°. — **V. Mortet.** Maurice de Sully, évêque de Paris (1160-1196). Etude sur l'administration épiscopale pendant la seconde moitié du XII[e] s. Paris, 1890, in-8°.

VI. — LITURGIE

SOMM. — Manuels divers. — Liturgie générale. — Lit. primitive. — Lit. grecque. — Lit. latine. — Bréviaire. — Hymnographie.

Duchesne. Origines du culte chrétien; Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne, 2e éd. Paris, 1898, in-8°. — **D. Cabrol**. Le livre de la prière antique. Paris, 1900, in-12. — **Thalofer-Ebner**. Handbuch der Katholisch Liturgie, 2e éd. Fribourg, 4 fascic. in-8o. — **E. Martène**. De antiquis Ecclesiæ ritibus, éd. 2a. Anvers, 1736-38, 4 in-f°. — **D. Guéranger**. Institutions liturgiques, 2e éd. Paris, 1880-85, 4 in-8°

U. Chevalier. La renaissance des études liturgiques, 2 brochures in-8°. Fribourg, 1898, et Montpellier, 1899. — **A. Ebner**. Ueber die gegenwaertigen Aufgaben und die ziele der liturgisch-historisch. Forschung. *Congr. de Fribourg*, I.

Zaccaria. Onomasticon Rituale selectum. Faventiæ, 1787, in-4°. — **Macri**. Hierolexicon sive sacrum dictionarium... Venise, 1712, in-8°.

D. Cl. de Vert. Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Eglise, 2e éd. Paris, 1709-13, 4 in-8°. — **Krazer**. De apostolicis necnon antiquis Ecclesiae occidentalis Liturgiis. ... Aug. Vindelic., 1786, in-8°. — **P. Le Brun**. Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe suivant les anciens auteurs, nouv. éd. Paris, 1777-78, 8 in-8°. — **Grandcolas**. Les anciennes liturgies, etc., 2e éd. Paris, 1704, 4 in-8°.

Probst. Liturgie der drei ersten Jahr. Munster, 1870, in-8°. — **Warren**. Liturgy and ritual of the antenicene church. Edimbourg, in-8°. — **Ad. Skene**. The Lord's supper and the pascal ritual. Edimbourg, 1891, in-8. — **Cabrol**. Les églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IVe s.; Etude sur la *Peregri natio Silviae*. Paris, 1895, in-8; Les origines de la messe et le

canon romain. *Rev. du Clergé Franç.*, 1900, 15 août et 1er sept. — **Batiffol**. Agape, dans *Dictionnaire de théologie* de **Vacant**.

Swainson. Greek liturgies, chiefly from original authorities Cambridge, 1879, in-4. — **Brightmann**. Eastern liturgies edited with introd. and appendices. Oxford, 189 , in-8. — **Renaudot**. Liturgiarum orientalium collectio, ed. 2a. Paris, 1847, 2 in-4.

Edition des livres liturgiques grecs : *Menées, Typicon*, etc., etc. Venise, 1870, série in-4, in-8, etc. — **Allatius**. De libris et rebus ecclesiasticis Græcorum. Paris, 1646, in-8. — **L. Clugnet**. Dictionnaire grec-français des noms liturgiques en usage dans l'Église grecque. Paris, 1895, in-8.

Thomasii opera omnia, éd. **Vezzosi**. Rome, 1747-54, 7 in-4. — **Muratori**. Liturgia Romana vetus, etc. Venise, 1748, 2 in-fo. — **A. Wilson**. The Gelasian Sacramentary, liber Sacramentorum Romanæ Ecclesiæ, edited with introduction, critical notes and appendix. Oxford, in-8 ; cf. **S. Baeumer**. Ueber das sogenannte Sacramentarium Gelasianum. *Histor. Jahrbrich*, 1893, p. 241. — **W. Grenweel**. The Pontifical of Egbert, archbishop. of York, 732-766, no 27 de la *Surtees Society*, 1853, in-8. — **Warren**. The Leofric Missal... Londres, in-4. — **Mabillon**. Museum Italicum. Paris, 1649, in-4, t. II. *Ordines Romani*.

U. Chevalier. Bibliothèque liturgique. Collection de textes. Paris, série in-8. — *Auctarium Solesmense utriusque Patrologiae. I, Series liturgica*. Depuis 1900. — Collections de textes de la *Surtees Society* et de la *Henry Bradshaw Society*. Londres.

F. Probst. Dei aeltesten Roemischen Sacramentarien und Ordines. Munster, 1892, in-8. — **L. Delisle**. Mémoire sur d'anciens sacramentaires. Paris, 1886, in-4. — **Bona**. Rerum liturgicarum libri duo. ed. **Sala**. Turin, 1747-53, 3 in-fo. — **Georgi**. De liturgia Romani Pontificis. Rome, 1731-44, 3 in-4. — **Marchesi**. La liturgie gallicane dans les huit premiers siècles de l'Eglise, trad. de l'it. Paris, 1869, gr. in-8. — **Dom Cagin**. Introduction à l'éd. de l'Antiphonaire Ambrosien du Brit. Mus. *Paléographie*

musicale, *V*. — **Duchesne**. Sur l'origine de la liturgie gallicane. *Rev. d'Hist. et de Litt. relig.*, V, p. 31.

Batiffol. Histoire du Bréviaire Romain, 2e éd. Paris, 1894, in-12. — **Baeumer**. Geschichte des Breviers. Fribourg, 1894, in-8.

Daniel. Thesaurus hymnologicus... Leipzig, 1841-56, 5 vol. in-8. — **Mone**. Hymni latini medii ævi. Fribourg, 1853, 2 in-8. — **J Kehrein**. Lateinische Sequenzen des Mittelalters. Mayence, 1873, in-8. — **Weale-Misset**. Analecta Liturgica, Pars I ; II, 1, 2, depuis 1889. Paris, série de fasc. in-8. — **Blume-Dreves**. Analecta hymnica medii aevi. Leipzig, série in-8, 34 vol. — **L. Gautier**. Histoire de la poésie liturgique au Moyen-Age, Les tropes. Paris, 1886, in-8 ; Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor. Texte critique, 2e éd. Paris, 1881, in-12. — **Pimont**. Les hymnes du Bréviaire Romain. Paris, 1874-78, in-8.

Jullian. A Dictionary of hymnology... Londres, 1892, gr. in-8. — **U. Chevalier**. Répertoire hymnologique. Louvain, 1892-97, 2 in-8. et supp. dans *Anal. Bolland.* 1900.

VII. — HISTOIRE DES DOGMES ET DE LA PHILOSOPHIE

Somm. — Manuels. — Religion romaine. — Hist. des Sacrements. — Divers. — Philosophie ancienne. — Philos. médiévale. — Collections et Revues.

Newman. Histoire des développements de la Doctrine chrétienne, trad. de l'anglais. Paris, 1848, in-8°. — **Duchesne**. Les témoins anténicéens du dogme de la Trinité. Amiens, 1882, in-8°. — **Ginouilhac**. Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles et jusqu'au concile de Nicée, 2e édit. Paris, 1865, 3 in-8°.

* **Harnack**. Lehrbuch der Dogmengeschichte, 3e édit. Fribourg, 3 in-8° ; Dogmengeschichte, 3e édit. In-8°, trad. en français par **Choisy**, Précis de l'histoire des Dogmes. Paris, 1893, in-8°. —

Bach. Die Dogmengeschichte des Mittelalters. Vienne, 1875, 2 in-8°. — **Héfelé**. Histoire des conciles. *Op. cit.*

E. Aust. Die Religion des Roemer. Munster, 1899, in-8°. — **Boissier**. La religion romaine, d'Auguste aux Antonins, 4e édit. Paris, 2 in-12; La fin du paganisme. Paris, 1891, 2 in-8°. — **J. Réville**. La religion à Rome sous les Sévère. Paris, in-8°. — **De Marchi**. Il culto privato di Roma antica I. Milan, 1897, in-8°. — **Beurlier**. Essai sur le culte rendu aux empereurs romains. Paris, 1890, in-8°. — **Mourlot**. Essai sur l'Augustalité dans l'Empire romain. Paris, 1895, in-8°. — **Lafaye**. Histoire du culte des divinités d'Alexandrie hors de l'Egypte... jusqu'à la naissance de l'école néoplatonicienne. Paris, 1884, in-8°. — **Gasquet**. Essai sur le culte et les mystères de Mithra. Paris, 1899, in-12.

Schultze. Geschichte des Untergangs der Griechisch-roemischen Heidentums. Iéna, 1892, 2 in-8°. — **Boissier**. La fin du Pag. *Op. cit.* — **Vacandard**. L'Idolâtrie en Gaule au VIe et au VIIe s. *Rev. des Q. hist.* 1er avril 1899. — **A. Dufourcq**. La christianisation des foules. *Rev. d'hist. et de litt. relig.* 1899, p. 239. — **Marignan**. Études sur la civil. franç. II, Introd. *Op. cit.*

Duchesne. Origines chrétiennes, Paris, 2 in-8°; Autonomies ecclésiastiques, Paris, 1896, in-12; Les témoins anténicéens, etc. *Op. cit.* — **Th. de Régnon**. Études de théologie positive sur la sainte Trinité. Paris, 1892-99, 3 séries in-8°.

Chardon. Histoire des sacrements. Paris, 1745, 4 in-16; et **Migne** dans *Theologiae Cursus Completus*. XX. Paris, 1841, in-4°. — **Corblet**. Histoire dogm. liturg. et archéol. du Sacrement de Baptême. Paris, 1881-82, 2 in-8°; Hist., etc., du Sacrement de l'Eucharistie. Paris, 1885-86, 2 in-8°. — **Launoy**. De Sacramento Unctionis Infirmorum liber. Paris, 1673, in-12. — * **Lea**. A history of auricular Confession and indulgences in the Latin Church. Philadelphie, 1896, 3 in-8°; Cf. **Boudinhon**. *Rev. d'hist. et de litt. rel.*, II, 306, 496, III, 436; **Vacandard**. *Rev. du Clergé français*, 1898-99-1900, passim. — **Ermoni**.

La Pénitence dans l'histoire. *Revue des Quest. hist.*, Janvier 1900. — **Thomassin**. Vetus et nov. disc., etc. *Op. cit.* — **J. Morin**. Comment. hist. de disciplina in administr. S. Pœnitentiæ. Paris, 1651.

J. Réville. Les origines de l'épiscopat. Paris. *Op. cit.* — **De Smedt**. *Rev. des Quest. hist.* L'organisation des églises chrétiennes durant les trois premiers siècles. XLIV, 329; L, 397. — **E. Jacquier**. La doctrine des douze apôtres. *Op. cit.*

Turmel. Histoire de l'Angélologie, des temps apostoliques à la fin du Ve siècle. *Rev. d'hist. et de litt. rel.* III, 289, 409, 533; L'Angélologie depuis le faux Denys l'Aréopagite. *Ibid.*, IV, 217, 289, 414, 537; l'Eschatologie à la fin du IVe s. *Ibid.*, 97, 200, 289. — **Burn**. An introduction to the Creeds and to the Te Deum. Londres, 1899, in-8°; Cf. Vacandard. *Revue des Questions historiques*. Janvier 1900.

Matta. Histoire de l'école d'Alexandrie, 2e édit. Paris, 1840-44, 3 in-8°. — **Chaignet**. La psychologie de l'école d'Alexandrie. Paris, 2 in-8°. — **De Faye**. Clément d'Alexandrie, étude sur les rapports du christianisme et de la philosophie grecque au IIe s. Paris, 1898, in-8°. — **Grandgeorge**. S. Augustin et le néoplatonisme. Paris, in-8°. *Op. cit.* — **Stiglmayer**. Sur le pseudo Denys, *Op. cit.*

Denis. Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité, 2e éd. Paris, 1879, 2 in-8°. — **Martha**. Les moralistes sous l'empire romain, 5e édition. Paris, in-16. — **Thamin**. S. Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle. Paris, 1895, in-8°.

De Wulf. Histoire de la philosophie médiévale. Louvain, 1900, in-8°; Chronique d'histoire de la philos. méd. L'état actuel de la science. *Revue d'hist. et de litt. relig.*, V. — **Hauréau**. Histoire de la philosophie scolastique, 2e édit. Paris, 1872-80; Notices et extraits de quelques manuscrits latins. Paris, 1890-93, 6 vol. — **A. Stoeckl**. Geschichte d. Philosophie des Mittelalters. Mayence, 1864-66, 3 in-8°. — **Prantl**. Geschichte der Logik im Abendlande. Leipzig, 1861-70, 4 in-8°.

Baeumker. Bertraege zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Collection in-8°, Breslau, depuis 1891. — **Denifle-Ehrle**. Archiv für litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters. *Op. cit.*

Philippe. Lucrèce dans la philosophie chrétienne du IIIe au XIIIe s. Paris, 1896, in-8°. — **Picavet**. Gerbert, un pape philosophe d'après l'histoire et d'après la légende. Paris, 1897, in-8° ; Roscelin, philosophe et théologien, d'après la légende et d'après l'histoire. Paris, 1896, in-8°. — **De Wulf**. Le problème des universaux dans son évolution historique du IXe au XIIIe s. Louvain, 1896. — **Clerval**. Les écoles de Chartres. *Op. cit.* — **Mignon**. Les origines de la scolastique et Hugues de St-Victor. Paris, 1895, 2 in-8°.

Jourdain. Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote, 2e édition. Paris, 1843, in-8°. — **Ehrle**. Der Augustinismus und des Aristotelismus in d. Scholastik gegen End d. 13 Jahrh. *Archiv. f. litt.*, etc., 1889. — **Mandonnet**. Siger de Brabant et l'avérroisme latin au XIIIe s. Fribourg, 1899, in-8°. — **Vacant**. La philosophie de Duns Scot comparée à celle de S. Thomas. *Annales de philos. chrét.*, 1887-89. — **Pluzanski**. Essai sur la philosophie de Duns Scot. Paris, in-8°.

Gebhart. L'Italie mystique, 2e édition. Paris, in-16. — **P. Fournier**. Joachim de Flore et le Liber de vera philosophia. *R. d'hist. et de litt. relig.*, p. 37-66 ; Un adversaire inconnu de S. Bernard et de P. Lombard. *Bib. de l'Ec. des Chartes*, 1886, 394. — **Denifle**. Das Evangelium æternum and die Commission zu Anagni. *Archiv. fur Litter.*, etc., 1, 50.

Erhard-Kirsch. Forschungen zur Christlichen Litteratur und Dogmengeschichte. Fribourg, 1900, collection in-8°. — **Bonvetsch-Seeberg**. Studien zur Geschichte der Theologie und der Kirche. Leipzig, depuis 1899. Paraît par fascicules. — *Archiv. für Katholisch Kirchenrecht.* — *Zeitschrift für Kirchenrecht.* — *Archiv. f. Gesch. d. Philosophie.*

VIII. — ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE DE L'ART CHRÉTIEN

SOMM. — Manuels. — Encyclopédies. — Antiquité. — Moyen-Age. — Revues.

Reusens. Éléments d'archéologie chrétienne, 2e édit. Louvain, 1885, 2 in-8°. — **Kraus**. Geschichte der christlichen Kunst. Fribourg, 1895-97, 2 in-8°. — **Marruchi**. Éléments d'archéologie chrétienne. Paris, 1899-1900, 2 in-8°. — **V. Schultze**. Archæologie der altchristlichen Kunst. Munich, 1895, in-8°. — **Pératé**. L'archéologie chrétienne. Paris, 1893, in-8°. — Manuels de la collection **Quantin**.

Kraus. Real-Encyclopaedie des christlichen Alterthümer. Fribourg, 1882-86, 2 in-4°. — **Martigny**. Dictionnaire des antiquités chrétiennes, nouv. édit. Paris, 1877, fort in-8°. — **Smith-Cheetam**. Dictionary of christian antiquities. — **G. Clausse**. Basiliques et mosaïques chrétiennes. Paris, 1893, 2 in-8°; Les marbriers romains et le mobilier presbytéral. Paris, 1897, in-8°.

Rossi. Roma sotterranea cristiana. Rome, 1864-77, 3 in-f°. *Bulletino di archeologia cristiana*. Rome, 1863-95. Trad. française par M. Martigny et après lui par M. Duchesne. — *Nuovo Bullettino di Archeologia cristiana*. Depuis 1895. — **P. Allard**. Rome souterraine, 2e édit. Paris, 1874, fort in-8°. — **Henri de l'Epinois**. Les catacombes de Rome, nouv. édit. Paris, 1896, in-8°. — **Duchesne**. Le Forum chrétien. Rome, 1899.

Le Blant. Études sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles. Paris, 1878, in-f°; Les sarcophages chrétiens de la Gaule. Id., 1886. — **R. Grousset**. Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens. Paris, 1885, in-8°.

J. Wilpert. Die Katakombengemaelde und ihre alten Copien. Eine ikonographische Studie von J. Wilpert. Fribourg, 1892, in-4° broché. — **Bayet**. Recherches pour servir à l'histoire de

la peinture et de la sculpture chrétienne en Orient avant la querelle des Iconoclastes. Paris, 1879, in-8o; De Titulis Atticae christianis antiquissimis. Paris, 1879, in-8°. — **Didron-Durand.** Manuel d'iconographie chrétienne... traduction du manuscrit byzantin : Le Guide de la Peinture. Paris, 1845, in-8°. — **P. Mantz.** La peinture française du IX° siècle à la fin du XVI°. Paris, 1897, in-8°.

J. A. Brutails. L'archéologie du Moyen-Age et ses méthodes. Études critiques. Paris, 1900, in-12. — **Anthyme Saint-Paul.** Viollet-le-Duc et son système archéologique, 2e éd.

Caumont. Abécédaire d'archéologie. Caen, 1869-70, 3 in-8°. — **Hotto.** Handbuch der kirchlichen Kunst-Archæologie des deutschen Mittelalters, 5e éd. Leipzig, 1883-84. — **Didron.** Annales archéologiques. Paris, 1844-65, 21 vol. in-4°.

Viollet-le-Duc. Dictionnaire raisonné de l'architecture francaise du XIe au XVI° siècle. Paris, 1854-68, 10 vol. in-8°; Dict. rais. du mobilier français de l'époque Carlovingienne à la Renaissance. Paris, 1858-75, 6 vol. in-8°. — **A. Lenoir.** Architecture monastique. Paris, 1852-56, 2 in-4°. — **H. Révoil.** L'architecture romane dans le midi de la France. Paris, 1873, 3 vol. in-f°. — **Ruprich-Robert.** L'architecture normande aux XIe et XII° siècles. Paris, s. d. 2 in-f°. — **R. Rosières.** L'évolution de l'architecture en France. Paris, 1894, in-12.

A. de Baudot. La sculpture française au Moyen-Age. Paris, 1878-84, in-f°. — **Gélis Didot** et **Laffillée.** La peinture décorative en France, du XI° au XIV° siècle. Paris, s. d., in-f°. — **E. de Lasteyrie.** Histoire de la peinture sur verre. Paris, 1860, 2 in-f°. — **Quicherat.** Histoire du costume en France. Paris, 1876, in-4°.

Detzel. Christiche Ikonographie. Fribourg, 1894-96, 3 in-8°. — **E. Male.** L'art religieux du XIII° siècle en France. Étude sur l'iconographie du Moyen-Age et sur ses sources d'inspiration. Paris, 1898, in-8°. — **E. Muntz.** Études iconographiques sur le Moyen-Age. Paris, 1887, in-8°. — **De Bastard.** Études de symbolique chrétienne. Paris, 1861, in-8°.

Rœmische Quartalschrift. — *Revue de l'Art chrétien.* — Dans la *Revue Thomiste*, chroniques d'archéologie chrétienne, par Mgr Kirsch.

THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE ET PRATIQUE

I. — APOLOGÉTIQUE

Hettinger. Apologie du Christianisme. Paris, 5 in-8°. — **Weiss.** Apologie du Christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation. Paris, 1888, 12 in-8° parus. — **Bougaud.** Le Christianisme et les temps présents. Paris, 1874-78, 3 in-8°. — **Mgr d'Hulst.** Conférences de Notre-Dame : Fondements de la moralité. Paris, 1891, in-8°.

Guibert. Les origines : Questions d'apologétique, 2e éd. *Op. cit.* — **Duilhé de Saint-Projet.** Apologie scientifique, 3e éd. Paris, 1890, in-12. — **Dom P. Benoît.** La cité antichrétienne au XIXe siècle. Les erreurs modernes, 4e éd. Paris, 1894, 2 in-8°.

Ollé-Laprune. Le prix de la vie; Les sources de la paix intellectuelle. — **M. Blondel.** L'Action. Paris, 1893, in-8°; Lettre sur les exigences de la pensée contemporaine en matière d'apologétique. Paris, 1896, in-8°. — **Laberthonnière.** Le Problème religieux... *Annales de phil. chrét.*, 1897 (février, mars). — **Denis.** Esquisse d'une apologie philosophique du christianisme dans les limites de la nature et de la révélation. Paris, 1898, in-8°. — **Bachelet.** De l'apologétique traditionnelle, etc. Paris, 1898, in-12.

Goyau. L'Allemagne religieuse, 3e éd. Paris, 1898, in-12. — **Fonsegrive.** Le catholicisme et la religion de l'esprit, à propos du livre de M. Sabatier : « Esquisse d'une philosophie de la religion,

d'après la psychologie et l'histoire »; L'attitude du catholique devant la science. Paris, 2 broch. in-16, dans *Science et Religion.* — **Brunetière**. Discours de combat. Paris, 1900, in-12.

Science et Religion. Études pour le temps présent. Collection de brochures in-16. Paris. — **Jaugey**. Dictionnaire apologétique de la foi catholique, 2e éd. Paris, 1891, in-4°.

II. — PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE, ETC.

Mercier. Cours de philosophie. Louvain, 1892 seq., 6 in-8°. — **Pesch**. Philosophia Lacensis : Institutiones logicæ. Fribourg, 1888-89, 3 in-8°; Institutiones psychologicæ. Ibid., 1896-97, in-8° ; Institutiones philosophiæ naturalis. Ibid., 1897, in-8o. — **Cathrein**. Philosophia moralis. Fribourg, 1893, in-8°. — **Lorenzelli**. Philosophiæ theoreticæ institutiones. Rome, 1890, 2 in-8o. — **Zigliara**. Opera omnia. Lyon, 3 in-8°. — **Élie Blanc**. Traité de philosophie scolastique. Lyon, 1889, in-12.

Coconnier. L'âme humaine, son existence et sa nature. Paris, 1890. — **Peilhaube**. Théorie des Concepts. Paris, 1894. — **Piat**, De la personne humaine. Paris, 1897, in-12 ; De la liberté. Paris, 1893-4, in-12 ; Intellect actif. — **Gardair**. Corps et âme. Paris, 1842, in-12 ; Passions et volonté. Ibid., 1893 ; La connaissance. Ibid., 1895 ; La nature humaine. Ibid., 1896. — **Farges**. Le cerveau, l'âme et les facultés. Paris, 1890, in-8°; L'idée de Dieu d'après la raison et la science. Ibid., 1894, in-8. — **Domet de Vorges**. La Constitution de l'être suivant la doctrine péripatéticienne. Paris, 1896, in-8o; Cause efficiente et cause finale. Ibid., 1888 ; La Perception et la Psychologie thomiste. Ibid., 1892. — **Couailhac**. La liberté et la conservation de l'énergie. Paris, 1897, in-8o.

Gonzalez. Histoire de la philosophie, trad. de l'espagnol. Paris, 1890, 4 in-8o. — **Élie Blanc**. Histoire de la philosophie. Paris, 1896, in-12.

Revue thomiste. — *Revue Néo-Scolastique.* — *Revue de philosophie*; 1900, Paris.

Rabier. Psychologie ; Logique. Paris, 2 in-8°. — **Fonsegrive.** Cours de philosophie. — **Boirac.** Manuel de philosophie. Paris, in-8°.

Ollé-Laprune. La philosophie et le temps présent. Paris, 1890, in-8° ; La certitude morale. Ibid. — **Fonsegrive.** Le libre arbitre, 2e éd. Paris, 1890, in-8° ; La cause efficiente. Ibid., 1893. — **E. Naville.** Le libre arbitre. Paris, 1890, in-8°.

Renouvier. Essais de critique générale ; Principes de la nature. — **Boutroux.** La philosophie de Kant ; La contingence des lois de la nature ; L'idée de loi naturelle dans la science et la philosophie contemporaine ; Questions de morale et d'éducation. — **Bergeon.** Essai sur les données immédiates de la conscience. Paris, 1889, in-8°. — **Fouillée.** Psychologie des idées forces ; Avenir de la métaphysique fondée sur l'expérience.

Annales de philosophie chrétienne. — *Revue de métaphysique et de morale.*

III. — THÉOLOGIE DOGMATIQUE

Thomassin. Dogmata theologica, éd. **Écalle.** Paris, 1864-72, 7 in-4°. — **Petau.** Opus de theologicis dogmatibus. Éd. **Thomas.** Bar-le-Duc, 1864-70, 8 in-4°.

Saint Thomas. Opera omnia. Édition romaine, sous la direction de **Zigliara**, etc. 10 vol. parus. — **Albert le Grand.** Paris, 1890-97, 38 vol. in-4°. — **Contenson.** Theologia mentis et cordis. Paris, 1875, 4 in-4°. — **Salmanticenses.** Cursus theologiæ moralis. Venise, 1764, 6 in-fos.

Suarez. Opera omnia. Paris, 1856-61, 26 vol. in-4° ; Ejusdem opuscula sex inedita. Bruxelles, 1859, in-4°. — **Ripalda.** Opera omnia. Paris, 1871-73, 8 in-8°.

Saint Bonaventure. Opera omnia. Édition des RR. PP. Franciscains de Quaracchi. Depuis 1882. — **Duns Scot.** Opera omnia. Paris, 1891-95, 26 vol. in-4°.

Migne. Theologiæ cursus completus. Paris, 1838, 25 in-4°.

Hurter. Theologiæ dogmaticæ compendium. Ratisbonne, 3 in-8°. — **Tanquerey**. Synopis theologiæ dogmaticæ. Édit. 3e. Paris, 1896, 3 in-8°. — **Perrone**. Prælectiones theologicæ. Paris, 1842, 2 in-4°; Théologie dogmatique, trad. du lat. Paris, 1871, 6 in-8°.

Pesch. Institutiones propædeuticæ ad sacram theologiam. Fribourg, 1894, in-8°. — **Ottiger**. De Revelatione supernaturali. Fribourg, 1891, in-8°. — **Wilmers**. De Religione revelata libri V. Ratisbonne, 1897, in-8°. — **Labrousse**. De vera religione. Louvain, 1897, in-8°. — **De San**. De Deo uno. Bruxelles, 1894, in-8°. — **L. Janssens**. De Deo uno. Rome, 1899, in-8°. — *Studium Solesmense*. Solesmes, 1894, 2 in-8°.

Vacant. Études théologiques sur les Constitutions du Vatican. I, La Constitution *Dei Filius*. Paris, 1896, 2 in-8°. — **Bainvel**. La foi et l'acte de foi. Paris, 1898, in-12. — **De la Barre**. La vie du dogme catholique. Paris, 1898, in-12. — **Zahm**. L'évolution et le dogme. Paris, 2 in-12.

Denzinger. Enchiridion symbolorum et definitionum de rebus fidei et moribus. Wurtzbourg, 1856, in-12. — **Gaudeau**. Libellus fidei. Decreta dogmatica. Paris, 1898, in-12. — **Duplessis-d'Argentré**. Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio XII sæculi usque ad annum 1713 in Ecclesia proscripti sunt. Ed. nova. Paris, 1755, 3 in-8°.

D. Gréa. De l'Église et de sa divine Constitution. Paris, 1885, in-8°. — **D. Guéranger**. De la monarchie pontificale. 3e éd. Paris, 1870, in-8°. — **P. Ballerini**. De vi ac ratione primatus Romanorum Pontificum. Rome, 1849, in-8°; De potestate ecclesiastica Summorum Pontificum et concilium generalium. Rome, 1850, in-8°.

D. Guéranger. Mémoire sur la question de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge. Paris, 1850, in-8°. — **Passaglia**. De Immaculato Deiparæ semper Virginis Conceptu. Rome, 1854, in-4°. — **Vaccari**. De corporea Deiparæ assumptione in cælum. Rome, 1869, in-8°.

Terrien. S. Thomæ Aqu. doctrina sincera de unione hypostatica Verbi Dei cum humanitate... Paris, 1894, in-12. — **Froget**. De l'habitation du Saint-Esprit dans les âmes justes. Paris, 1898, in-8°.

IV. — THÉOLOGIE MORALE

Saint Alphonse de Liguori. Œuvres complètes. Paris, 1834-42, 48 vol. in-12. — **Busembaum**. Theologia moralis. Rome, 1760, 3 in-8°.

Gury-Dumas. Compendium theologiæ moralis, éd. 3e. Paris, 1881, 2 in-8°; Casus conscientiæ, ed. sexta. Paris, 1881, 2 in-8°. — **Ballerini-Palmieri**. Opus theologicum morale, 7 in-8°. — **Lehmkuhl**. Theologia moralis, 2 in-8°. — **C. Marc**. Institutiones morales Alphonsianæ, 2 in-8°. — **Ciolli**. Directoire pratique du jeune confesseur, trad. de l'ital. Paris, 1898, 2 in-12.

Bund. Catalogus auctorum qui scripserunt de theologia morali et practica. Evreux, 1900, in-8°.

V. — DROIT CANON

Corpus juris canonici, op. cit. — **De Luca**. Theatrum veritatis et justitiæ. Venise, 1706, 14 in-f°. — **Reiffenstuel**. Jus canonicum universum, clara methodo juxta titulos V librorum Decretalium. Venise, 1730, 5 vol. in-f°. — **Ferrari**. Prompta bibliotheca canonica. Paris, 1852-57, 8 in-4°.

Bouix. Institutiones juris canonici in varios tractatus divisæ. Paris, 13 in-8°. — **Duballet**. Cours complet de droit canonique et de jurisprudence canonico-civile. Paris, depuis 1896, 5 vol. in-8° parus. — **Gasparri**. Tractatus canonicus de matrimonio. Paris, 2 in-8°; Trac. can. de sacra ordinatione. Paris, 1893, 2 in-8°; Trac. can. de sanctissima Eucharistia. Paris, 1897, 2 in-8°.

Deshayes. Memento juris ecclesiastici publici et privati, ed. nova. Paris, 1897, in-16. — **Bargilliat**. Compendium juris cano-

nici. Paris, 2 in-12. — **Sanguinetti**, Juris Ecclesiastici institutiones. Rome, 1890, in-8°. — **San Felice**. Fundamenta juris canonica. Sarni, 1878, in-8°.

Deshayes. Questions pratiques de droit et de morale sur le mariage. Clandestinité. Paris, 1898, in-8°; Nouvelle méthode pratique pour la recherche des empêchements de consanguinité. Paris, broch. in-8°. — **Péries**. Code de procédure canonique dans les causes matrimoniales. Paris, in-8°.

Pelletier. Des chapitres cathédraux en France. Paris, 1864, in-8°. — **Barbier de Montault**. Traité de la visite pastorale. Paris, 1877, in-8°. — **André**. Les lois de l'Église sur la nomination, la mutation et la révocation des curés. Vaucluse, 1864, in-8°; Exposition de quelques principes fondamentaux de droit canonique méconnus de l'Église de France. Avignon, 1866, in-12.

Tephany. *Constitutio Apostolicæ Sedis*. Commentaire. Tours, 1883, in-8°. — **Boudinhon**. La nouvelle législation de l'Index. Paris, 1899, in-8°.

André. Cours alphabétique, théorique et pratique de la législation civile ecclésiastique. Paris, 1868-69, 4 in-8°. — **Sabathier**. Traité pratique de l'adm. temporelle et spirituelle des paroisses. Paris, 1879, 2 in-8°. — **H. Lacombe**. Le régime des sépultures suivant le dernier état de la doctrine et de la jurisprudence. Paris, 1886, in-8°. — Manuel des conseils de fabrique. Paris, 1893, in-16.

Le Canoniste contemporain. Revue mensuelle. Paris. — **Phillips**. Essai de bibliographie du droit ecclésiastique. Paris, 1852, in-8°.

VI. — LITURGIE

Martinucci. Manuale sacrarum cæremoniarum. Rome, 1879, 2 in-8°. — **Levavasseur**. Cérémonial romain, 5e éd. Paris, 1876, 2 in-8°. — **Van der Stappen**. Tractatus de officio divino. Malines, 1898, in-8. — **Bouix**. De jure liturgico, 3e éd. Paris, 1873, in-8°.

Pontificale Romanum. Malines, 1855, 3 in-12. — *Martyrologium Romanum*. Malines, 1846, in-4°.

D. Guéranger. L'année liturgique.

Ephemerides liturgicæ. Revue mensuelle. Rome.

D. Pothier. Les mélodies grégoriennes d'après la tradition. Tournay, 1881, in-8°. — **Cartaud**. Grammaire du chant grégorien.

Paléographie musicale. Revue trimestrielle. Solesmes. — *Revue du Chant grégorien*. Mensuelle. Grenoble. — *Tribune de Saint-Gervais*. Mensuelle. Paris.

TABLE DES MATIÈRES

ERRATA

P. 143, 7e ligne : Encyclopædie, LIRE : Encyclopaedie.
P. 146, 27e — : Relegionsgeschichte, LIRE : Religionsgeschichte.
P. 152, 8e — : Und, LIRE : und.
P. 155, 17e — : l'épicopat ; la..., LIRE : l'épiscopat : La...
P. 156, 11e — : Dieueberlieferung, LIRE : Die ueber...
P. 158, 20e — : velrethores, LIRE : vel rethores.
P. 159, 32e — : *ecclesiastorum*, LIRE : *ecclesiasticorum*.
P. 162, 24e — : placeta, LIRE : placita.
P. 164, 12e — : Piet, LIRE : Pict.
— 32e — : **G. Morin**, AJOUTER : *Rev. Bénéd.*, 1891.
P. 165, 2e — : **Hamelin**, etc., REPORTER p. 164, ligne 24.
P. 166, 3e — : **Hergenrother**, LIRE : **Hergenroether**.
— 22e — : un, LIRE : im.

LIGUGÉ (VIENNE)
IMPRIMERIE SAINT-MARTIN
M. BLUTÉ

